



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLV)/2 – Annexe II
26 septembre 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT ÉVALUÉS

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la
gestion durable des forêts tropicales**

SYNTHÈSES THÉMATIQUES

Markku Simula, Hosny El-Lakany et Ivan Tomaselli

Acquis d'enseignement et bonnes pratiques tirés de la méta-évaluation de l'OIBT en vue de la gestion durable des forêts tropicales

SYNTHÈSES THÉMATIQUES DES RÉSULTATS D'ÉVALUATIONS À POSTÉRIORI

(Le présent document constitue l'annexe II de la méta-évaluation effectuée en 2011)

Le présent récapitule les problématiques les plus communes, les enseignements dégagés et les bonnes pratiques qui ont pu être identifiés dans les rapports d'évaluation ex-post de 92 projets OIBT mis en œuvre en Afrique, Asie et Amérique latine à l'issue de leur examen par l'équipe de la méta-évaluation.

La finalité est ici d'aider les auteurs et exécutants des projets à concevoir et à exécuter les projets OIBT à venir.

Le Manuel OIBT de formulation des projets (3^{ème} édition, 2009) reste le document d'orientation principal pour la façon dont les projets et propositions doivent être conçus et présentés. Ce document fournit des informations précieuses qui peuvent être utilisées à titre de référence supplémentaire, le cas échéant.

Les synthèses 1 à 12 sont thématiques, tandis que la synthèse 13 traite des aspects communs à tous les projets s'agissant de leur élaboration conceptuelle et de leur exécution. Chaque synthèse comporte les sections suivantes: (i) Introduction, (ii) Principaux problèmes, (iii) Enseignements dégagés, et (iv) Bonnes pratiques. Le contenu des deux dernières sections doit être abordé conjointement, car il arrive qu'un enseignement dégagé puisse être aussi interprété comme une bonne pratique et vice versa.

Les synthèses thématiques sont les suivantes:

1. Inventaires, suivi, cartographie et zonages forestiers
2. Les zones de démonstration, des placettes-échantillons permanentes et les forêts modèles pour la gestion durable des forêts
3. Les aires protégées et la biodiversité
4. La restauration, la réhabilitation des forêts, le reboisement et les plantations
5. La gestion communautaire des forêts et ses entreprises
6. L'exploitation forestière clandestine, la gouvernance et la certification forestière
7. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts
8. Les systèmes d'information forestière
9. L'exploitation à faible impact
10. Les transformations secondaires du bois et l'efficacité de la filière
11. Produits forestiers non ligneux
12. Les marchés, la commercialisation et la promotion du commerce
13. La conception et la mise en œuvre des projets

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 1

INVENTAIRES, SUIVI, CARTOGRAPHIE ET ZONAGES FORESTIERS

1. INTRODUCTION

L'élaboration de plans nationaux et régionaux de gestion des massifs forestiers commence par un aperçu de toutes les occupations des sols et les changements d'occupation des sols, parmi lesquelles l'occupation forestière constitue une part importante. Le zonage est effectué à partir de la cartographie des zones désignées pour les activités de conservation en vue d'orienter les activités économiques et la sauvegarde. L'évaluation répétée à dates régulières des ressources forestières produit des informations qui permettent un suivi de l'étendue et des caractéristiques des forêts aux niveaux national et infra-national, nécessaire à la conception des politiques publiques et à la planification des investissements. Il existe aussi le besoin croissant d'intégrer aux informations sur les ressources forestières des données biophysiques et socio-économiques complémentaires à des fins de suivi et de planification.

Au niveau des unités forestières d'aménagement (UFA), une cartographie détaillée et des inventaires périodiques sont nécessaires pour estimer les caractéristiques de la forêt et son potentiel de production de biens et services divers. L'inventaire forestier est à la racine de la planification de la gestion forestière, y compris le zonage du massif forestier à des fins de production, de protection et d'exploitation à finalités multiples. L'inventaire produit également un état des lieux qui permet d'opérer un suivi des modifications de l'étendue et des caractéristiques du couvert forestier.

Les objectifs de développement de la plupart des projets dans ce domaine ont trait au rôle indispensable des inventaires forestiers du suivi qu'ils permettent d'assurer comme outils nécessaires à une sauvegarde effective et une gestion durable des ressources du domaine forestier. Les informations relatives à la ressource comportent également des données sur la production et le commerce du bois et des produits forestiers non ligneux qui permettent de veiller à la pérennité d'exploitation du capital forestier.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Bien que des technologies permettent une meilleure précision dans l'évaluation et le suivi des ressources forestières, les besoins d'information ont augmenté pour porter désormais tant sur les aspects environnementaux que sociaux. Ces nouveaux besoins sont corrélables à la complexité croissante de la planification de la gestion forestière, aux besoins d'opérer une surveillance des activités illicites dans les massifs, et à la nécessité de disposer d'informations fiables sur le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que sur d'autres services écosystémiques fournis par les forêts.
- L'engagement d'un large éventail de parties prenantes dans l'élaboration des politiques et le suivi des forêts est lui-même porteur de nouveaux défis s'agissant de la précision, la couverture et l'actualité des informations sur les ressources forestières.
- Les communes forestières, les propriétaires fonciers, l'industrie forestière et les ONG sont des acteurs majeurs du secteur forestier, et ils sont souvent identifiés comme bénéficiaires de l'inventaire et du suivi des projets. Cependant, ils ne sont pas toujours véritablement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- Le secteur privé a besoin d'informations sur les inventaires forestiers nationaux et infra-nationaux et des évaluations de ressources pour la planification de ses investissements. En outre, les entreprises sont généralement tenues de réaliser des inventaires pour la planification de la gestion forestière dans les périmètres qu'elles gèrent. Cependant, la qualité de leur travail d'inventaire n'est pas toujours suffisante.
- Le changement climatique est devenu un facteur comportant des implications majeures pour la GDF, en particulier les thématiques entrant dans le cadre de la REDD +. Les évaluations des ressources et les inventaires devront de plus inclure des informations quantifiées sur les stocks de carbone existants et leurs évolutions afin d'en assurer un suivi régulier.
- Cela vaut autant pour les informations relatives à la biodiversité, à l'eau, aux sols et à d'autres ressources naturelles. Plusieurs indicateurs sur ces services de l'écosystème peuvent être inclus dans les évaluations et les inventaires des ressources forestières, mais d'autres peuvent nécessiter des

études d'état des lieux ou de référence spécifiques et des démarches de suivi adaptées.

- Les activités non autorisées, l'exploitation forestière et l'exploitation minière clandestines, et de nombreux autres facteurs (souvent situés en dehors des zones forestières) exercent leur incidence sur l'aménagement forestier et peuvent devoir être pris en compte dans la conception de projets d'évaluation et de suivi des ressources.
- Les marchés du bois d'extraction licite et de production pérenne exigent que l'origine des produits puisse être retrouvée et la source où les arbres ont été récoltés identifiée. Cela représente un nouveau défi pour la précision des systèmes de suivi des produits forestiers.
- Le défaut d'information ou de production de données cohérentes et exactes dont souffrent les différents systèmes d'information pose un problème majeur dans la conception des politiques publiques et dans le suivi des progrès vers la pérennisation de la gestion forestière. L'incohérence des données est généralement due à l'absence d'intégration des différents systèmes d'information dans le pays. Se pose également la question connexe du chevauchement des frontières géographiques des unités administratives, celle des modalités des régimes fonciers, et celle du zonage écologique, qui obligent de faire appel à des systèmes d'information géographique (SIG), cependant que la mise en place de ces derniers peut nécessiter des projets distincts.
- Les autres problèmes les plus courants que rencontrent les projets d'inventaire et d'évaluation des ressources sont les suivants :
 - insuffisance de la coordination interinstitutionnelle à l'échelon national et de la coopération dans le zonage de l'occupation des sols à l'échelle des institutions compétentes
 - absence d'agrément officiel des plans d'occupation des sols et de zonage
 - nécessité d'adapter les inventaires forestiers dans les secteurs parcourus par les coupes, les forêts secondaires et pour les arbres hors forêts
 - dans des projets pilotes il est nécessaire de prévoir des mesures complémentaires devant s'étendre à l'ensemble du pays
 - la qualité insuffisante de la cartographie et du zonage a réduit la fiabilité de la planification de la gestion forestière
 - la faiblesse des capacités d'élaboration et d'analyse des données
 - les rapports inadéquats sur l'état des ressources forestières alors que les données requises peuvent exister
 - l'accès limité aux données par les acteurs concernés
 - l'absence de stratégies efficaces de diffusion des données et de partage des informations.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

Conception des projets

- Si les acteurs concernés ne sont pas rendus parties prenantes de la planification de l'évaluation des ressources, les résultats sont peu susceptibles de répondre à leurs besoins d'information, ce qui ne peut qu'atténuer les effets du projet et son efficience.
- Une bonne planification de la conception et de la mise en œuvre des inventaires dans les zones pilotes peut conduire à une standardisation des méthodes et à leur applicabilité à l'ensemble du pays.
- L'adéquation de la grille du cadre logique est indispensable à la bonne conception et à la mise en œuvre efficace des projets d'inventaire et de suivi.

Mise en œuvre des projets

- Des projets antérieurs pourront déjà avoir permis au pays de mettre au point un système de recueil, de traitement et de communication des données sur les ressources forestières, mais sans pour autant avoir défini, par exemple, les données de départ ni avoir mis en place un système de suivi. En pareil cas, de nouveaux projets devraient combler les lacunes du dispositif existant.

- Il est souvent nécessaire de corrélérer les données d'inventaire forestier avec d'autres données biophysiques et socioéconomiques (par exemple pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en valeur des ressources naturelles, de surveillance environnementale ou de stratégies de lutte contre la pauvreté). De nombreux projets ont échoué ou leur efficacité est restée limitée en raison du manque d'intégration avec d'autres données utiles.
- Le changement climatique doit être pris en compte comme partie intégrante de la GDF en faisant en sorte que le secteur forestier puisse bénéficier des modes de financement correspondants. La prise en compte de cette dimension au stade de planification des projets a permis d'améliorer leur efficacité et leur efficience.
- En l'absence de toutes connaissances adéquates antérieures des ressources forestières, les résultats de l'inventaire peuvent conduire à des révisions de la politique et de la législation forestière. Ces implications potentielles doivent être considérées comme déjà au stade de la conception du projet. Toutefois, l'expérience montre que les décisions de réorientation en fonction des résultats de projet ne sont possibles que s'il existe une volonté politique d'adopter les changements nécessaires.
- Les défauts de compétences et le manque de ressources humaines spécialisées au sein de l'agence d'exécution des projets ne permettant pas l'exécution des tâches d'inventaire forestier ont souvent entravé la production des principaux résultats attendus.
- Si aucune formation adéquate n'est prévue au projet, la pérennité de l'activité d'inventaire et de suivi post-projet n'est pas assurée. Les mutations de personnel qualifié et compétent doivent être envisagées avec prudence car elles peuvent nuire à l'efficacité et la pérennité des acquis du projet.
- L'institutionnalisation des inventaires forestiers nationaux et la surveillance correspondante des ressources forestières s'est avérée nécessaire pour la durabilité des projets dans ce domaine.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les inventaires, la cartographie et le zonage forestiers sont des entreprises à long terme qui doivent être effectués périodiquement et qui exigent une planification détaillée, des ressources humaines spécialisées et un financement adéquat.
- Est nécessaire un programme détaillé comprenant le schéma de l'inventaire, la collecte de données, la programmation des activités de terrain, ainsi que le traitement, l'analyse et la communication des données, qui doivent permettre un suivi efficace de l'exécution du projet.
- Les inventaires doivent être stratifiés afin de pouvoir élaborer des résultats pour les différents niveaux géographiques et types de forêts. L'utilisation des images satellitaires est habituellement nécessaire à la stratification.
- Il est nécessaire d'intégrer des indicateurs, notamment sur la biodiversité, de l'eau, les sols et le carbone dans les inventaires forestiers servant à la planification et à la mise en œuvre de la GDF, mais cela suppose des compétences et des ressources supplémentaires.
- La pénurie de personnel qualifié et de compétences dans des domaines clés peut exiger le recours à des spécialistes externes. Leurs tâches devraient inclure la formation du personnel national, gage de pérennisation des acquis du projet. Les rotations de personnel devraient être réduites au minimum pendant la période d'exécution du projet.
- La dépendance excessive à l'égard des consultants externes en matière d'inventaire et d'évaluation peut être préjudiciable au renforcement des capacités nationales et aux mesures de suivi à long terme. Des dispositions adéquates dans la conception des projets doivent donc être prises pour développer les capacités nationales. À cet égard, une collaboration étroite avec les universités qui disposent des compétences requises serait bénéfique à la formation du personnel concerné.
- La participation des universités et des instituts de recherche peut garantir la poursuite du développement des méthodes d'inventaire forestier en combinant les données forestières physiques à des informations d'ordre socio-économique.
- Une forte implication des organismes du secteur privé permet d'obtenir des informations sur les besoins des exploitants et de diffuser les résultats des projets.

- La participation d'autres parties prenantes concernées à l'échelon national et à l'échelon local (soit le niveau auquel les données sont recueillies et l'information est produite) à l'élaboration des projets est utile car ces acteurs sont eux-mêmes appelés à être des bénéficiaires majeurs des projets.

Mise en œuvre des projets

- Le renforcement institutionnel comme élément explicite des projets d'évaluation des ressources et d'inventaire forestier peut permettre un élargissement des acquis des projets. En plus de l'agence d'exécution, d'autres institutions compétentes en matière de cartographie, planification et zonage du territoire, et en gestion de l'environnement, peuvent être renforcées.
- L'analyse des résultats de l'inventaire doit être corrélée aux données sur la production de bois et la récolte de produits forestiers non ligneux afin de juger de la pérennité de l'exploitation de la forêt.
- Les données d'inventaire sur les espèces moins courantes au bois non marchand permettent la promotion de leur exploitation et la commercialisation de leur bois.
- Un réseau de placeaux d'échantillonnage permanent dans tout le pays peut fournir des données de suivi sur les caractéristiques détaillées de l'état des lieux initial et de l'évolution de la ressource forestière. Les placeaux permanents s'avèrent déterminants pour le développement continu des méthodes d'inventaire. Des campagnes de mesurage régulières sont nécessaires et leurs résultats devraient être calculés et rapportés.
- Un rapport sur l'état initial de la ressource forestière doit être produit en intégrant les données recueillies sur les aspects socio-économiques, la biodiversité, la faune, et les impacts anthropiques sur les forêts, le cas échéant.
- Des allocations budgétaires annuelles de l'Agence d'exécution responsables doivent garantir le financement des coûts récurrents des évaluations périodiques de la forêt de ressources, des campagnes de remesurage des placeaux permanents, ainsi que l'analyse des données et l'élaboration des rapports de synthèse. La pérennité des ressources budgétaires adéquates peut devoir mobiliser des agences collaboratrices et d'autres utilisateurs des données.
- Un atelier final du projet peut valider les résultats et préparer l'étape suivante. Cela est particulièrement nécessaire dans des projets pilotes afin de leur assurer un plus large impact et d'intégrer officiellement les données d'inventaire aux modalités de planification de la GDF, ce qui participe à l'efficacité des projets et à la pérennité de leurs acquis.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 109/90 Rev.4 (I)	APPUI À LA MODERNISATION, LA RESTRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS EN CÔTE D'IVOIRE »
PD 008/95 Rev.1 (F)	STRATIFICATION, CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE MULTI-RESSOURCES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ZONE FORESTIÈRE DU GABON - PHASE I
PD 063/97 Rev.3 (F)	PROGRAMME DE SPÉCIALISATION EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS TROPICALES POUR LES TECHNICIENS FORESTIERS BOLIVIENS
PD 049/99 Rev.2 (F)	PLAN PILOTE D'AMÉNAGEMENT SUR 10 000 HECTARES DE FORÊTS SECONDAIRES DANS LE CANTON DE SAN LORENZO, PROVINCE D'ESMERALDA (ÉQUATEUR
PD 014/00 Rev.5 (F)	PLAN INTÉGRÉ DE RENFORCEMENT DU COULOIR BIOLOGIQUE DE LA SERRANÍA DEL BAGRE, PROVINCE DE DARIÉN
PD 023/00 Rev.4 (F)	PROMOTION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN DIRECTION DES PRODUCTEURS DE BOIS
PD 85/01 Rev.2 (I)	STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES INDUSTRIES DU BOIS EN INDONÉSIE (INDONÉSIE
PD 002/93 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT PILOTE INTÉGRÉ DE LA FORÊT DE NGOUA II - NORD PHASE I : PRÉPARATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
PD 195/03 Rev.2 (F)	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION ET DE SUIVI POUR LA CONSERVATION EFFECTIVE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES THAÏLANDAISES

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 2

Les zones de démonstration, les placettes-échantillons permanentes et les forêts modèles pour la gestion durable des forêts

1. INTRODUCTION

Les périmètres pilotes et les forêts modèles sont aménagés pour aider à réaliser la gestion durable des forêts (GDF) en produisant des informations spécifiques aux stations et une expérience susceptible d'être partagée par les parties prenantes par les enseignements qui s'en dégagent. Les placeaux d'échantillonnage permanents (PEP) font souvent partie des périmètres pilotes et des forêts modèles, mais ils peuvent également être mis en place séparément.

Le concept de périmètres pilotes (ou « de démonstration ») dans les forêts tropicales de production est né dans le début des années 1990 comme outil de développement, partage et diffusion des expériences utiles de gestion et d'exploitation forestière. L'idée qui présidait à leur conception était que les pays membres producteurs devraient être à même de sélectionner un ou plusieurs des périmètres forestiers en gestion à finalité bois d'œuvre pour augmenter la qualité de la gestion forestière et faire la preuve de la viabilité de la GDF sur le terrain. Certaines de ces expériences ont été évaluées et ont été réunies pour servir de vitrine et inspirer d'autres unités forestières d'aménagement (UFA) dans le pays et au-delà de ses frontières.

La forêt modèle constitue une démarche aux objectifs largement similaires. Dans ce cas, la gestion durable est mise en œuvre dans un secteur d'aménagement désigné (souvent une forêt parcourue par les coupes), dans lequel un certain nombre de concessionnaires opèrent des coupes ou en ont opéré. Certaines forêts modèles sont mises en place pour la recherche, le suivi et certaines sont constituées en forêt-école sans être des stations de démonstration proprement dites. Certains projets ont été mis en œuvre comme périmètres de démonstration d'une démarche d'occupation des sols intégrée, en visant des objectifs de sauvegarde et d'exploitation durable des forêts tropicales pour de finalités diverses et à diverses échelles et dans des types de stations différents.

Les périmètres pilotes et les forêts modèles sont aménageables dans les concessions forestières et les bois communaux, en formation naturelle ou en forêt artificielle et peuvent tout autant inclure des secteurs protégés.

Les placeaux d'échantillonnage permanent sont mis en place pour étudier les écosystèmes forestiers au regard des croissances des arbres et de la structure du couvert, de la santé et vitalité des forêts, des ressources forestières non ligneuses, de l'état de la biodiversité, des sols et des eaux, et de l'exploitation à laquelle sont soumises les forêts. Les aires pilotes et les forêts modèles peuvent inclure PEP servant au suivi et à la recherche. Les PEP sont généralement aussi un élément nécessaire des inventaires forestiers au niveau national et à l'échelon des UFA.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- La formulation des projets forestiers de démonstration et d'aménagement de forêt modèle ont souvent souffert d'un cadre logique insuffisamment structuré pour une bonne intégration des activités et l'explicitation des compétences des parties concernées.
- Le fait que la création de zones vouées à la démonstration et celle de forêts modèles par le moyen d'un projet ne constitue qu'une première étape n'a pas toujours été compris. D'authentiques stratégies de sortie de projet, qui supposent un engagement des parties à maintenir ces périmètres sur le moyen et le long terme, n'ont pas toujours été pleinement prises en compte au stade d'élaboration du projet, ce qui a eu pour conséquence de compromettre la pérennisation de ses réalisations et acquis.
- Une concession forestière modèle peut servir de terrain de formation, de recherche et de démonstration en augmentant sa valeur stratégique, mais cela peut rapidement rendre le projet très complexe à mettre en œuvre. La mise en démonstration et la diffusion des acquis n'ont pas toujours été couronnés de succès en dépit d'être partie intégrante de la stratégie initiale du projet.
- La responsabilisation des titulaires de concessions tient un rôle important dans l'atteinte des objectifs de démonstration, celle-ci s'est avérée difficile à assurer dans certains projets.

- L'absence de dispositions arrêtées en matière de coordination statistique et physique entre les différents systèmes d'inventaire et de suivi des placeaux pose problème dans de nombreux projets de cette nature.
- L'enclavement et les difficultés d'accès de certains sites de démonstration et PEP se sont avérés constituer d'importants facteurs limitants. Il est nécessaire de garantir l'accès aux stations sur le long terme pour pouvoir tirer parti des connaissances acquises par l'observation de l'évolution de la forêt.
- Dans certains cas, les données de remesurages recueillies sur les PEP n'ont pas été réunies, analysées et rapportées, ce qui fait sérieusement douter du bien-fondé d'investir dans des campagnes de remesurages.
- Les faiblesses des données du mesurage et du travail taxonomique dont souffrent certaines bases de données font douter de la crédibilité des prévisions de gains de croissance par lesquelles sont fixés les niveaux de récoltes futures devant assurer la pérennité.
- Les ambiguïtés et incohérences qu'entraîne un usage interchangeable de termes essentiels tels que « durabilité des forêts », « état de la forêt » et « santé des forêts » peuvent miner la valeur stratégique d'un projet. L'objectif de la collecte, du report et de l'évaluation des données en devient donc rapidement vague. Des interprétations différentes de termes clés et d'indicateurs d'évaluation tendent à limiter les possibilités de tirer des conclusions générales en se fondant sur les relevés effectués.
- L'effet le plus positif qui soit sur les modes de gestion forestière dans les zones de démonstration et les forêts modèles n'en demeure pas moins limité lorsque les lois sont mal respectées ou quand la puissance publique est défaillante et si le secteur forestier continue d'être dominé par quelques puissantes holdings forestières qui visent la rentabilité à court terme au lieu de la pérennisation sur le long terme.
- La faiblesse des compétences des organismes gouvernementaux et la confusion au sujet des droits d'exploitation forestière peuvent miner les efforts destinés à améliorer la gestion forestière par des projets d'aires de démonstration et de forêts modèles.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Quatre préalables doivent être réunis pour atteindre les objectifs des aires de démonstration réussies : (i) l'aménagiste forestier, souvent un concessionnaire, doit s'engager à améliorer la gestion de la forêt ; (ii) l'aménagiste forestier doit autoriser et permettre la documentation et l'analyse des mesures de gestion et de leur impact ; (iii) les parties intéressées doivent être autorisées à visiter l'unité forestière d'aménagement et à accéder aux informations ; (iv) un plan de diffusion et de vulgarisation doit être élaboré et mis en œuvre.
- La participation des principaux acteurs aux projets de démonstration doit être prévue dès le stade de la conception, puis connaître une accélération au cours du cycle des projets. Il peut manquer à certaines sociétés forestières un sens de l'engagement, de la responsabilité ou un sentiment d'urgence, tandis que d'autres acteurs dont les populations forestières locales, peuvent participer volontairement et de manière constructive si elles peuvent être sensibilisées aux avantages à en tirer et si des motivations suffisantes peuvent leur être fournies
- Les projets de démonstration peuvent sensibiliser les autorités forestières et le secteur privé (a) aux modalités de mise en œuvre de la GDF sur le terrain, (b) aux conséquences qu'entraîne pour les concessions tout préjudice à l'environnement, et (c) à la nécessité de coopérer les uns avec les autres. Les concessionnaires et les entrepreneurs peuvent être sensibilisés au fait que les changements non seulement leur sont nécessaires mais qu'ils leur sont aussi bénéfiques.
- Les effets les plus notables de l'introduction des modalités de la GDF dans les zones forestières de démonstration et dans les forêts modèles peuvent comporter (i) l'amélioration de la qualité de l'eau dans les secteurs en aval, (ii) la réduction des déchets de bois et celle des dégâts aux sols et aux forêts résiduelles ; et (iii) les améliorations à l'état des routes et aux autres infrastructures et constructions (par exemple, les talus des pistes de débardage qui ralentissent les ruissellements des eaux de surface et l'abaissement de l'inclinaison des pentes où sont tracées les routes.
- Les expériences d'exploitation à faible impact (EFI) dans les forêts modèles et les périmètres de démonstration, à l'aide d'équipement au sol, viennent confirmer que la récolte sous SFM est

techniquement et économiquement viable. Les résultats obtenus peuvent démontrer que les peuplements résiduels après la deuxième rotation des coupes sont prometteurs pour un troisième passage des coupes cependant que l'on ne relève aucun signe probant d'une perte de biodiversité, de l'espèce à son niveau génétique.

Mise en œuvre des projets

- Les directeurs des projets et les organismes bailleurs de fonds doivent être conscients que le stade où une aire de démonstration devient pleinement fonctionnelle ne s'atteint qu'au terme d'une durée considérable, y compris dans les stations qui paraissent de prime abord avoir vocation à accueillir un aménagement forestier durable à finalité bois d'œuvre. La planification des phases supplémentaires doit être envisagée dès le stade de conception initiale du Projet en prenant en compte les activités des phases subséquentes.
- Plus le schéma conceptuel d'un projet est complexe, plus grand est le risque que sa direction ne puisse le mener à bien. Par exemple, alors que certains projet ont leurs stations confinées dans le périmètre d'une concession forestière et sa périphérie, d'autres peuvent inclure de nombreuses concessions, voire se trouver à cheval sur des frontières d'État. Cela implique un grand nombre d'acteurs non directement nécessaires au projet qui tend à dissiper l'attention de la direction du projet et freine la mobilisation des acteurs.
- Quand le projet est vaste et particulièrement ambitieux, il devient inutilement complexe. Ce cas de figure doit être évité. La complexité peut également être inhérente au secteur géographique retenu pour mettre en œuvre le projet (par exemple, en raison des caractéristiques de la forêt, de l'exploitation forestière clandestine qui sévit dans le secteur, ou d'autres incidences externes sur les ressources forestières). Dans une certaine mesure, la complexité peut être prise en compte par une structure de direction et d'encadrement du projet particulièrement forte, des moyens importants ainsi que de solides engagements de la part des partenaires du projet.
- Lorsque l'offre de grumes et les volumes de récolte sont encore régis par des limites de diamètre, les volumes de récolte ne sont pas calculés en fonction de données de croissance précises corrélées à la surface terrière. Des placeaux permanents sont nécessaires pour servir de base à l'établissement des niveaux de récolte pérennisables.
- Le suivi des placeaux d'échantillonnage, assuré par la continuité des relevés périodiques, est nécessaire pour produire les éléments d'information pouvant servir efficacement à la mise en gestion durable du peuplement.
- Les difficultés techniques du mesurage et les obstacles logistiques à l'accès aux placeaux peuvent augmenter de manière notable les coûts du projet et doivent être dûment prises en compte au stade d'élaboration du projet. L'intégration étroite des activités de suivi et des campagnes de mesurage sur les placeaux effectuées simultanément peut améliorer la rentabilité du projet.
- Le projet doit montrer de manière crédible qu'un système de suivi des croissances et accroissements est en place pour assurer la diffusion de résultats crédibles.
- La pérennisation des forêts laboratoires peut être difficile à atteindre, si bien que leur rôle d'aire de démonstration d'une production de bois pérenne peut s'avérer limité, en particulier là où l'accessibilité est une contrainte majeure.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les projets d'aire de démonstration et de forêt modèle doivent être conçus en évitant toute complexité inutile, et reposer sur des engagements fermes des parties, avec des stratégies de sortie définies avec précision.
- Une bonne documentation des modalités d'élaboration du projet permet l'évaluation de la proposition, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes et le degré auquel est perçue l'appropriation des activités et des produits.
- Une conception minutieuse des projets doit garantir l'intégration et les liens spatiaux des campagnes de relevés et des activités connexes entre tous les projets nationaux de démonstration.

- La pleine mobilisation et la participation proactive des acteurs appelés à assurer des rôles indispensables dans les derniers stades du projet, voire au-delà de l'achèvement du projet, doivent être garanties au stade de formulation du projet et entretenues durant la phase d'exécution.

Mise en œuvre des projets

- La solidité technique, facteur essentiel pour la crédibilité des résultats du projet, repose sur la clarté des termes utilisés, ainsi que sur le caractère scientifique des méthodes l'échantillonnage, de relevés et d'analyse des données.
- Les indicateurs d'évaluation peuvent être liés aux Critères et Indicateurs OIBT de la GDF et aux lignes directrices applicables de l'OIBT.
- Dans les PEP servant à étudier la dynamique des forêts, les prises de relevés devraient aller au-delà de la hauteur des arbres et de leur diamètre. L'intérêt qu'offre les placeaux permanents est de permettre l'étude de l'évolution spatiale et temporelle de la structure de la forêt et celle du comportement des essences pendant et après les interventions aménagistes ou les perturbations. Le suivi peut porter sur la phénologie, la mortalité, la répartition de la cime des arbres, les volumes, les diamètres des fûts et l'âge. Les placeaux permanents sont également utiles pour l'observation suivie de la biodiversité et des paramètres édaphiques et hydriques.
- Les campagnes de relevés doivent être poursuivies sur les mêmes placeaux sur des durées définies, et des recherches sont nécessaires pour affiner leurs méthodes. Dans les PEP, le marquage des arbres à des fins d'identification permanente et d'actualisation régulière des mesures constitue une bonne pratique essentielle.
- À l'issue de toute campagne de relevés, doivent être effectués l'analyse et le report des données.
- Les bases de données constituées doivent permettre la modélisation du comportement des forêts dans différents scénarios de paramètres forestiers et environnementaux. L'analyse et le report des données sont nécessaires pour tirer les premiers enseignements sur le comportement des forêts naturelles et orienter la campagne de relevé suivante dans les placeaux étudiés.
- Une forêt laboratoire bien gérée peut servir d'aire protégée et certains placeaux peuvent être aménagés en aires pilotes même s'il leur manque la dimension contextuelle d'une grande unité forestière d'aménagement.
- L'entretien des parcelles de démonstration dans les concessions privées nécessite un engagement clair et ferme et le sens des responsabilités chez les actionnaires de la société, et son personnel, ainsi que chez les autres partenaires.
- Un appui effectif aux populations riveraines des forêts modèles vise à mettre au point des démarches pratiques d'amélioration de leurs techniques et de leurs moyens d'existence à partir des activités forestières. Dans ces projets, une bonne prise en compte des aspects socio-économiques peut garantir l'applicabilité des résultats à l'échelon local et à toutes situations comparables.
- Une sélection minutieuse des stations forestières est déterminante pour la mise en œuvre effective du projet de forêt modèle. La représentativité et l'accessibilité sont les principaux critères de sélection des stations.
- Des parties de bois communaux et de forêts classées dans le domaine forestier permanent peuvent être aménagées de manière fructueuse en vue d'en faire des périmètres de démonstration, cela d'autant plus lorsqu'elles sont assez faciles à atteindre.
- L'hétérogénéité des caractéristiques topographiques et forestières de l'espace considéré offrent d'excellentes occasions de faire la démonstration de parcours sylvicoles et de techniques de coupe adaptés au terrain de la station.
- La coopération avec les populations riveraines est indispensable et le choix des autres partenaires du projet est déterminant pour la mise au point concluante de pratiques forestières illustrées dans des forêts modèles et des aires de démonstration.

SOURCES

Ce résumé thématique repose sur le rapport d'évaluation à posteriori du projet suivant et de ses dossiers :

PD 053/00 Rev.3 (F)	INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE PLACEAUX PERMANENTS DE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DES FORÊTS CLASSÉES DE CÔTE D'IVOIRE
---------------------	---

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 3

Les aires protégées et la biodiversité

1. INTRODUCTION

La protection, la conservation et la valorisation de la biodiversité forestière sont des priorités nationales et internationales devant assurer la stabilité et la résilience des écosystèmes. Le mandat de l'OIBT est de favoriser la coopération internationale dans la réalisation de la gestion durable des forêts (GDF), y compris le maintien et l'amélioration de la biodiversité forestière. L'OIBT a toujours cherché à promouvoir la conservation de la biodiversité tant dans les forêts aménagées pour la production de bois que dans les zones protégées. L'Organisation a encouragé le zonage des forêts en vue d'améliorer à la fois fonctions de protection et fonctions de production. Des projets réalisés sur le terrain ont joué un rôle important dans le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques nationales en matière de conservation de la biodiversité.

Outre les efforts déployés au niveau national, les initiatives transfrontalières de l'OIBT ont été précieuses à la fois pour améliorer l'état de la conservation sur le terrain et pour traduire les engagements politiques des gouvernements participants en collaboration pratique. Ces projets ont été particulièrement utiles pour contribuer au renforcement des capacités par le partage d'expériences à tous les échelons des organismes de gestion et de conservation des forêts depuis le terrain de leur exécution jusqu'aux ministères de tutelle. Les hypothèses qui sous-tendent le débat sur les politiques forestières ont également été testées dans la pratique. Le profil politique élevé des projets de conservation transfrontaliers ont permis aux enseignements dégagés d'alimenter l'élaboration de politiques et de programmes éducatifs.

Les initiatives transfrontalières revêtent une portée particulière sachant que nombre des massifs forestiers tropicaux qui subsistent parmi les plus importantes au monde se situent dans les zones frontalières reculées. La conservation et la gestion durable de ces forêts constituent l'un des principaux défis environnementaux à l'échelle de la planète. S'ajoutant aux projets exécutés par les gouvernements, l'OIBT collabore également avec des collectivités et des ONG dans des projets transfrontaliers qui ont posé les fondations de l'établissement de programmes de conservation de la nature et de développement s'appuyant sur les collectivités qui peuvent maintenir l'intégrité à long terme des parcs nationaux et déboucher sur la mise au point de modèles efficaces de gestion transfrontalière des aires protégées.

Les lignes directrices de l'OIBT / UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production constituent une source d'information utile pour la conception et la réalisation de projets relevant de la conservation de la biodiversité et des aires protégées.

Assurer la santé et vitalité des forêts dans les écosystèmes est une priorité mondiale pour la conservation. Les stratégies efficaces dans ce domaine reposent sur un équilibre adéquat entre les zones strictement protégées et la conservation efficace de la biodiversité dans d'autres forêts, mais il est difficile de les définir dans la pratique. Les projets financés par l'OIBT sont façonnés dans le cadre de la gestion durable des forêts. Les exemples typiques sont les suivants : (1) des projets de terrain dans les zones où les populations riveraines constituent le facteur déterminant de la conservation de la biodiversité forestière (zone tampon ou intérieur d'une aire protégée), (2) les principales pistes de développement pour les populations riveraines comprennent la gestion des forêts, la restauration / reboisement, la récolte des produits forestiers et de leur traitement, etc. (3) la richesse exceptionnelle de la biodiversité forestière est très menacée, en particulier lorsque les ressources génétiques forestières sont précieuses pour l'avenir.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Le déboisement et la perte de biodiversité se déroulent dans des situations de prise de conscience insuffisante de l'importance des différents types de forêts pour la préservation de la biodiversité et des moyens d'existence pérennes des populations riveraines. Les défaillances du marché entraînent une exploitation non durable des ressources forestières, et parmi les autres facteurs figurent la faiblesse de la gouvernance et le défaut d'informations scientifiques sur l'écologie, la sylviculture, la récolte et l'exploitation des forêts tropicales.
- Il manque souvent aux aires protégées des plans de gestion ou quand ceux-ci existent, leur mise en œuvre est inefficace -- de nombreuses aires protégées ne sont que des « parcs de papier ». Il s'ensuit

que les projets doivent assurer la pérennité des écosystèmes forestiers par la mise en œuvre d'un plan de gestion devant assurer leur sauvegarde et leur exploitation durable, selon les besoins. La planification doit reposer sur des études adéquates et des recherches sur les richesses de la forêt, y compris sur le potentiel de ressources et les besoins des populations riveraines. Renforcement des capacités institutionnelles est souvent lui aussi nécessaire.

- Les aspects transfrontaliers de la flore et de la faune des réserves forestières sont particulièrement importants pour la conservation des espèces migratrices. Il est aussi nécessaire de contribuer à la sécurité des aires protégées et de nouer des rapports de confiance entre les nations participantes. Ces mesures s'avèrent également nécessaires pour tirer de nouveaux revenus du potentiel touristique des pays participants dont une partie doit être affectable au financement de la conservation.
- Les populations riveraines des aires protégées doivent participer aux décisions, comme le prévoit habituellement la législation. Cependant, ces populations ne sont pas en mesure de le faire en raison du manque de sensibilisation, de compétences et d'une faiblesse de leur organisation interne. En fait, il est souvent difficile de structurer les relations de travail entre ces collectivités et les autres parties prenantes à l'intérieur et autour des aires protégées. Les études socio-économiques ne sont qu'une première étape dans la construction de partenariats efficaces, qui constitue un processus de longue haleine, délicat à mener, et qui peut facilement s'enliser.
- Dans de nombreux parcs nationaux, le braconnage de viande de brousse peut continuer en dépit des mesures de répression renforcées souvent avec une aide extérieure. La lutte contre le braconnage ne peut être efficace que si les coupables sont poursuivis devant les tribunaux et condamnés. Le braconnage est un risque de sécurité supplémentaire pour les gardes de parc. Même si la loi peut autoriser la chasse de subsistance pour les populations riveraines, l'encadrement de la chasse a tendance à rester en grande partie inefficace.
- Dans certaines zones de conservation, de nombreux projets environnementaux et sociaux financés de l'extérieur fonctionnent sans coordination efficace, ce qui limite leur impact. La coopération et la coordination seraient particulièrement nécessaires pour le financement d'activités essentielles pour le développement social car les ressources des différents projets sont souvent insuffisantes. Le développement d'activités économiques de substitution et pérennisables s'avère difficile et reste une contrainte majeure pour engager les populations locales à œuvrer à la conservation.
- Il peut également manquer à certains projets transfrontaliers une bonne coordination de la participation des autorités nationales ; et ce alors même que les gouvernements partenaires appuient officiellement le projet. Bien que certaines administrations forestières nationales peuvent fournir un soutien financier au cours de l'exécution et peuvent exprimer la volonté d'assumer de plus grandes responsabilités dans l'avenir, d'autres peuvent se montrer beaucoup plus réservées dans ce domaine. Très peu d'organismes publics dans les pays participants prennent les engagements requis pour mettre en œuvre des activités et prendre en charge leurs coûts en vue de maintenir la participation effective des populations dans la conservation de la biodiversité dans les zones tampons après que le projet a atteint son terme.
- Les propositions de projets peuvent être conçues de manière convaincante sur le papier, mais en pratique, ils peuvent s'avérer trop ambitieux au regard de la disponibilité des fonds, du calendrier fixé, des conditions de travail et de la capacité de maîtriser les facteurs externes. Les plans du projet peuvent aussi ne pas prévoir des activités qui permettent d'atteindre les objectifs spécifiques définis. Le montage institutionnel des projets prévoit trop souvent des ONG comme agences d'exécution appelées à mener des actions qui dépassent leurs compétences juridiques et professionnelles telles que l'établissement d'un complexe d'aires protégées sur des terres domaniales ou des terrains privés.
- Bien que l'idée qui sous-tend certains projets peut être valable au regard de l'analyse des problèmes qui ont conduit à leur formulation, il demeure toujours nécessaire de prévoir la participation des bénéficiaires et des autres parties prenantes à travers une concertation adéquate devant accompagner le travail de formulation du projet. La justification du projet consiste habituellement à combler les lacunes existantes dans la connaissance des ressources en vue d'élaborer des plans de gestion des zones considérées. La réussite à long terme passe par des dispositions de mise en œuvre effective des plans préparés mais ces dispositions ne sont pas toujours prises en compte dans la conception des phases du projet.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- La réalisation des objectifs de sauvegarde de la biodiversité avec la participation des populations autochtones n'aboutira que mieux si sont créées des zones de protection intégrale. Toutefois, cela dépendra beaucoup (1) des résultats tangibles des solutions de gestion durables produites par le projet, (2) de la croissance démographique et de la diversité ethnique des zones cibles, et (3) du degré auquel les pouvoirs publics font face à leurs responsabilités en matière d'infrastructures et de services sociaux.
- La communication, la sensibilisation et la formation sont des préalables fondamentaux à toute modification des coutumes locales, mais cela prend du temps avant que ces actions ne montrent un impact réel en raison des résistances traditionnelles dès lors que la modification souhaitée des comportements ne revêt pas le caractère d'une obligation.
- La gestion concertée avec les collectivités ne se conçoit qu'en fonction de l'environnement socio-culturel ; le bien-être des populations riveraines est une condition préalable de la réussite de la conservation et de l'engagement dans des activités productives. La plupart des projets de conservation se présentent d'emblée comme programme de restriction pour les collectivités, cependant que leurs membres montrent rarement un esprit d'entreprise ni un souhait particulier de modifier leur mode de vie. Toute gestion des bois et arbres sacrés imposée de l'extérieur est aussi difficilement acceptée par les collectivités concernées.
- L'intelligence de la diversité ethnique, des traditions locales et des valeurs culturelles et spirituelles présentes dans le périmètre protégé est nécessaire pour pouvoir édifier sur elles des mesures de conservation.
- Le développement d'activités vivrières pérennes dans le cadre de tout projet de conservation des forêts nécessite un large éventail de compétences qui devrait être assuré par l'équipe du projet.
- La production de revenus doit être traitée comme une entreprise commerciale collective ou familiale et non point seulement comme activité de projet de conservation des forêts. Des partenariats stratégiques peuvent être élaborés en vue de déléguer les activités locales de développement communautaire à des ONG et à d'autres acteurs tels que les institutions bancaires rurales ou les organismes de vulgarisation afin d'assurer un soutien continu aux moyens de subsistance de substitution.
- Des activités économiques de substitution peuvent fournir des résultats tangibles, en particulier pendant la période de transition vers une gestion efficace de la conservation. Il n'y a pas de recette pour leur développement, lequel ne peut s'opérer que par étapes et par essais et erreur, ce qui requiert une certaine patience de la part des collectivités. Le bon développement des activités devrait également tenir compte des différences de priorités entre les sexes et la participation des femmes.
- Des investissements adéquats peuvent devoir être fait dans le développement collectif, même si cela peut ne pas constituer la cible principale de la conservation. Les résultats des projets antérieurs montrent que cela est souvent un élément clé pour la réussite.
- L'amélioration des moyens de subsistance locaux nécessite généralement des investissements dans la mise en place d'infrastructures et dans l'économie qui eux-mêmes sont susceptibles d'accroître les risques de défrichement des massifs et de donner lieu à des activités illicites.
- L'apport de solutions au braconnage dans les aires protégées peut aussi passer par le zonage des territoires de chasse en vue de parfaire l'encadrement de cette activité. Un principe de rotation territoriale pourra être appliqué lors de l'attribution des droits de chasse, afin de dégager des espaces suffisants à la reconstitution de la faune. Des mesures particulières sont souvent nécessaires pour la gestion de la grande faune afin d'éviter que les animaux ne s'habituent à se nourrir sur les champs cultivés. Les comités de village peuvent être utiles pour assurer une surveillance des champs contre leurs nuisances.
- Les zones tampon, pourvues d'une mosaïque de secteurs répondant aux différentes occupations des sols autour des aires protégées peuvent offrir une protection durable tout en aidant à une accumulation des ressources à valeur économique. Toutefois, les attentes à court terme doivent être réalistes, en particulier en ce qui concerne les changements de comportement des populations concernées.
- La production d'informations crédibles est nécessaire pour sensibiliser les décideurs à l'importance des différents types de forêts et de leur biodiversité pour la préservation de l'environnement et l'essor de l'économie nationale.

Mise en œuvre des projets

- Lorsqu'un projet de conservation de la biodiversité est mis en œuvre dans le strict respect de ses plans d'exploitation d'origine dans un délai relativement court, il peut produire des résultats visibles à court terme, mais non sans le risque de compromettre ses effets à long terme.
- Une durée suffisante est nécessaire pour que les processus participatifs prennent corps et que se développent les approches et l'appropriation souhaitée par les bénéficiaires et les partenaires. Pour cette raison, il convient de prévoir un minimum de durée du projet de trois ans.
- De par leur nature les effets des projets ont toujours tendance à évoluer lentement et donc les interventions devraient rester actives pendant plusieurs années, et déborder largement des durées assignées aux projets. Un mécanisme de suivi peut garantir que les actions peuvent se poursuivre.
- Dans les projets de conservation transfrontaliers se présente un risque de difficultés cumulées en raison du fait que plus d'un pays est associé au projet, ce qui appelle l'élaboration précoce de mesures d'atténuation adéquates.
- Il est très important que les équipes de projet soient centrées sur la zone du projet afin d'assurer la permanence des contacts avec les collectivités et les autres partenaires locaux. Cela afin de garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des activités du projet.
- S'il a été initialement prévu que le projet soit mis en œuvre par un organisme de l'administration centrale mais qu'aucun progrès n'est visible, cette mise en œuvre peut être améliorée en la sous-traitant à une ONG compétente sans ignorer les limites de l'influence des ONG sur les politiques publiques et l'évolution des institutions.
- Les partenariats s'avèrent représenter un excellent concept pour construire la collaboration entre les intervenants. Cependant, des partenariats de travail avec les communautés prennent du temps à mettre en place et ont besoin d'un processus de renforcement des capacités par étapes.
- Des retards dans la mise en œuvre peuvent se produire en raison de changements dans les orientations nationales, dans les réglementations et dans le cadre institutionnel, ce qui impose la nécessité d'une gestion de projets adaptative.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les projets de conservation doivent être conçus à l'issue d'un examen attentif des pratiques les meilleures disponibles. Celles-ci comprennent: (1) la responsabilisation des dirigeants des collectivités locales, par le biais d'une assistance à leur organisation, en favorisant prudemment les démarches démocratiques ; (2) en favorisant une communication fréquente mais précise et actualisée sur les objectifs et la mise en œuvre du projet, (3) par le respect des traditions locales, en particulier les droits des personnes autochtones et le droit coutumier et ses règles, ce dernier étant susceptible d'intégrer des éléments de conservation de la biodiversité ; (4) par des contacts facilitateurs entre les dirigeants autochtones et les pouvoirs publics nationaux ou régionaux, (5) à travers la reconnaissance que certaines démarches classiques visant à la sauvegarde de la biodiversité, comme la création de zones de protection intégrale, peuvent ne pas être possibles ; (6) à travers la redéfinition des limites des aires protégées existantes lorsque celles-ci comprennent des zones habitées sans intérêt pour la diversité biologique ; (7) par l'émission de titres fonciers aux populations autochtones en tant que condition préalable à la création d'aires protégées et (8) la sélection et la formation des populations autochtones ou riveraines destinées à faire d'elles des agents de promotion des objectifs de conservation et des résultats du projet.
- Les projets de conservation peuvent aboutir quand ils accueillent en leur sein les groupes cibles en les mobilisant et en les faisant bénéficier de leurs résultats. Le bon choix des groupes cibles (les populations autochtones, les communautés forestières) est un facteur déterminant de la réussite des projets de conservation de la biodiversité. Cependant, tous les acteurs concernés doivent être consultés, y compris les autorités locales et régionales, les colons et autres habitants des forêts, les organisations communautaires, les entreprises forestières, les entrepreneurs, les organisations de la société civile, etc.
- La coopération et les partenariats avec les collectivités, les entreprises forestières, les organismes d'aires protégées, les services forestiers, les organismes internationaux de conservation et les ONG

locales peuvent être efficaces s'ils reposent sur des engagements de tous les groupes. L'établissement de la confiance et de la compréhension mutuelle est une condition préalable à la réussite du projet.

- Les plans de projet peuvent prévoir des dispositions pratiques encourageant les autorités locales, les entreprises et les collectivités à inclure des activités de conservation de la biodiversité dans leurs plans d'aménagement forestier. Des groupes de bénévoles actifs dans ce domaine peuvent jouer un rôle important de la sensibilisation à la conservation s'ils peuvent bénéficier d'un soutien de conseillers professionnels, ce que les agences d'exécution pourraient organiser.

Les populations dans les aires de conservation

- Une conservation efficace et une gestion durable des forêts requièrent que les populations riveraines des forêts puissent bénéficier des résultats du projet. La gérance communautaire est souvent une stratégie utile dans la gestion des aires de conservation.
- La participation des ONG de conservation et d'autres organismes de la société civile dans la des projets de conservation de la biodiversité sur le terrain peut être très précieuse car ces organismes apportent des compétences et des perspectives nouvelles, et sont souvent susceptibles d'apports de fonds. Ils peuvent également aider à assurer qu'une attention suffisante soit accordée aux préoccupations des populations riveraines.
- Des mesures sont souvent nécessaires pour éviter les attentes irréalistes sur les avantages que des projets de taille relativement modeste peuvent apporter rapidement comme moyens de subsistance aux populations dans des régions forestières reculées et les zones de conservation.
- La démarche d'organisateur communautaire s'est avérée utile pour dispenser des formations aux promoteurs ruraux recrutés parmi les agriculteurs riverains en matière de gestion intégré de parcs nationaux et d'activités à but économique. Le refinancement des travaux des promoteurs pourrait être obtenu par exemple par des prélèvements sous licence de produits commercialisables, les incitant ainsi à visiter régulièrement leurs clients, à leur transmettre des informations et à leur offrir une formation.

Zonage

- Le zonage des parcs a besoin d'une évaluation des richesses de la biodiversité, de l'évaluation de l'exploitation traditionnelle des sols et la clarification des droits d'exploitation. Le reclassement des massifs forestiers en parcs nationaux permet un zonage fonctionnel, y compris des zones d'utilisation limitée à l'intérieur du périmètre du parc. Tout bon processus de planification suppose une concertation et son résultat est négocié avec les autorités locales.
- Le classement d'un parc national peut mobiliser des fonds nationaux et internationaux pour sa gestion.
- La désignation de zones tampon autour des zones sensibles est un élément important des plans de gestion des aires protégées. La gestion des zones tampon peut être fructueuse si ses plans ont été élaborés avec la participation des acteurs institutionnels, non gouvernementaux et du monde rural. S'agissant des activités de développement dans la zone tampon, les financements collatéraux à partir de sources extérieures au projet peuvent offrir la possibilité de générer des revenus et de créer des emplois, ainsi et fournir du bois et des produits forestiers non ligneux pour l'exploitation et les marchés locaux.

Les aires de conservation transfrontalières

- Dans les projets de conservation transfrontaliers un comité mixte de coordination constitué à un niveau suffisamment élevé peut garantir que les engagements pris au niveau national pour l'action coopérative sont concrètement mis en œuvre. Ces projets peuvent mettre au point des mécanismes de financement multinationaux spécifiques pour soutenir les activités post-projet en vue d'assurer efficacement la conservation.
- Les projets transfrontaliers peuvent être mis sur pied avec succès au sein d'initiatives régionales, comme le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, l'Initiative *Heart of Borneo*, le Traité de coopération amazonienne et d'autres, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité dans les forêts de production. Toutefois, il convient de se garder de toutes modalités de mise en œuvre exagérément complexes.
- Bien qu'importante dans tous les projets de terrain, la mobilisation des populations riveraines est particulièrement nécessaire dans les projets transfrontaliers se déroulant dans les zones forestières

enclavées, qui sont souvent le territoire de groupes marginalisés, de minorités ethniques et où vivent des populations comptant parmi les plus pauvres du monde et les plus dépendantes de la forêt.

Recherche

- Les bases de données, la recherche et les études développées par le projet peuvent être conçues en tenant compte de la nécessité de concevoir des stratégies de conservation et des politiques forestières.
- L'implication des établissements d'enseignement et de recherche est particulièrement utile pour la conception et la mise en œuvre des composantes scientifiques des projets, et pour la validation et la diffusion des résultats et des enseignements dégagés des projets.

Exécution des projets et pérennisation de leurs acquis

- De faibles niveaux de soutien sur de longues périodes sont souvent plus efficaces qu'un soutien financier important apporté dans des délais plus brefs. L'ensemble du cycle comprenant la préparation du projet, sa négociation, sa mise en œuvre et son évaluation contribue au progrès dans la conservation de la biodiversité et au développement durable dans les zones du projet.
- De nombreux plans d'aménagement des aires protégées doivent être révisés en adoptant une démarche orientée vers l'action, y compris des dispositions de coopération effective avec les acteurs locaux (des institutions et du monde rural) en vue d'une gestion conjointe et afin d'assurer le développement économique et social.
- Les bureaux de projet situés à proximité de stations de conservation elles-mêmes distantes des voies de communication facilitent le travail et permettent un encadrement efficace, cependant des installations informatiques suffisantes sont nécessaires pour économiser le temps du personnel devant se consacrer aux activités de terrain.
- Un suivi et des rapports réguliers aident au bon déroulement des projets de sauvegarde de la biodiversité.
- Des financements suffisants doivent être pourvus afin de permettre la poursuite du recueil des données et de suivre les changements que montrent les forêts de conservation après la fin de leur projet. La recherche de financements supplémentaires auprès d'organismes bailleurs de fonds est souvent nécessaire.
- Des régies nationales de travaux publics peuvent être mobilisées pour maintenir les infrastructures principales (route / ponts) dans le périmètre du projet au profit des collectivités riveraines.
- La transparence et la communication efficace entre les partenaires du projet sont déterminantes pour assurer un bon déroulement de l'exécution conjointe du projet et pour réduire toutes frictions inutiles. Une définition nette des rôles et attributions de chacun est fondamentale pour la réussite des partenariats dans les zones de conservation. Des règles précises de définition des responsabilités de chaque partenaire sont généralement nécessaires.
- Des comités de résolution des conflits peuvent être utiles pour résoudre tous éventuels litiges. La possibilité d'organiser des réunions extraordinaires est nécessaire pour résoudre les problèmes dès leur apparition.
- Une ONG peut s'avérer partenaire utile pour témoigner et fournir une perspective internationale ainsi que les connaissances techniques spécialisées.
- Les projets de conservation de la biodiversité ont besoin de stratégies de sortie possibles pour s'assurer que les activités et acquis du projet peuvent être pérennisés. Mobiliser des fonds provenant de sources nouvelles et renforcer la coopération avec les ONG locales et internationales sont des actions susceptibles d'entrer dans ces stratégies.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 128/91 Rev.2 (F)	AMÉNAGEMENT, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MANGROVES DU PANAMA
PD 026/92 Rev.2 (F,I)	MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT TROPICALE HUMIDE AU CAMEROUN
PD 026/93 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BENTUANG KARIMUN EN PARC NATIONAL-- PHASE I
PD 014/00 Rev.5 (F)	PLAN INTÉGRÉ DE RENFORCEMENT DU COULOIR BIOLOGIQUE DE LA SERRANÍA DEL BAGRE, PROVINCE DE DARIÉN
PD 017/00 Rev.3 (F)	CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU COMPLEXE D'AIRES NATURELLES PROTÉGÉES TAMBOPATA (PÉROU) -- MADIDI (BOLIVIE)
PD 289/04 Rev.1 (F)	GESTION DU COMPLEXE DES FORÊTS PROTÉGÉES DU « TRIANGLE D'ÉMERAUDE » POUR PROMOUVOIR LA COOPÉRATION AU SERVICE D'UNE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE DE LA BIODIVERSITÉ ENTRE LA THAÏLANDE, LE CAMBODGE ET LE LAOS (PHASE II)

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 4

LA RESTAURATION, LA REHABILITATION DES FORETS, LE REBOISEMENT ET LES PLANTATIONS

1. INTRODUCTION

L'exécution des projets de restauration, de réhabilitation des forêts, de reboisement et les projets de plantations forestières comportent un éventail d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Les activités les plus courantes entrent dans le cadre du rétablissement des massifs dégradés et de la création de plantations productives, d'autres visent à dispenser d'autres biens et services forestiers tels que les services de protection et aménagement d'espaces de loisir en forêt.

Les projets de recherche connexes, souvent de type expérimental, sont déterminants pour l'amélioration de la connaissance des aspects techniques et économiques et pour permettre l'instauration de conditions favorables aux programmes de plantation d'arbres productives (en particulier pour les essences nobles et les essences indigènes). Ces projets peuvent également aider à mettre en place et à former des entités nationales à qui seront confiées des activités de terrain et de suivi.

Tous les projets financés par l'OIBT dans ce domaine visent à contribuer à la réalisation de l'Objectif OIBT 2000 et la gestion durable des ressources forestières, en prenant en compte les lignes directrices de l'OIBT. Les projets doivent être en conformité avec l'Accord international sur les bois tropicaux, en particulier son objectif 1 j) *Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.*

Les Lignes directrices de l'OIBT pour la l'établissement et la gestion durable des forêts artificielles tropicales fournissent des principes utiles et des actions recommandées pour aider les auteurs et les exécutants des projets. Une autre source importante de préceptes et prescriptions est celle des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires, qui traitent spécifiquement des problématiques de la restauration des terres fragiles et appauvries et des forêts dégradées.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Mettre un terme à la dégradation des forêts qui peut conduire à une perte totale de leur productivité avec des conséquences sociales, écologiques et économiques graves à la fois au plan local et au plan national.
- Remplacer l'exploitation non durable des forêts par la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières assorties de bienfaits sociaux, économiques et environnementaux à long terme pour les collectivités locales et la nation dans son ensemble. Par exemple, le surpâturage conduit à la dégradation des terres et le défrichement des forêts pour le pâturage agit souvent comme une incitation à l'exploitation forestière irrationnelle résultant de la déforestation. Cette dégradation laisse habituellement derrière elle un horizon social marqué par la pauvreté et la perte des droits des populations que cause la pression d'exploitation croissante dont les terres font l'objet.
- L'obtention d'une diversification de l'offre de bois tropicaux par des plantations, devant compenser le recul de productivité des forêts naturelles, s'affirme comme souci majeur dans la plupart des pays producteurs.
- Les objectifs à long terme des programmes et des projets de cet ordre sont souvent vagues, au-delà de la plantation de toutes sortes d'arbres. Il arrive par conséquent que le choix des essences soit inadapté, que les reboisements ne puissent être maintenus, et que, au moment où commence la récolte des arbres arrivés à maturité, aucun marché ne se présente pour les produits de la récolte.
- La participation locale à la mise en œuvre de projets de plantation d'arbres est souvent négligée ou minimale, ce qui ne manque pas d'entraîner des conflits relatifs aux droits fonciers applicables aux terrains accueillant la plantation et à l'exploitation des forêts. Les projets peuvent ne pas répondre aux attentes des populations forestières riveraines et celles-ci peuvent ne pas bénéficier du fruit des activités réalisées.

- Des projets de reboisement pourront avoir prévu la participation des riverains, mais sans pour autant qu'il soit tenu compte de la nécessité d'assurer un flux d'avantages économiques au profit de gens dont l'intérêt pour l'entretien des zones reboisées se dissipe facilement en l'absence d'incitation concrètes à l'assurer.
- L'exploitation forestière clandestine pourra continuer dans la région en dépit des efforts déployés pour restaurer les forêts naturelles et implanter des forêts artificielles. Les activités illicites peuvent continuer à être pratiquées, car elles créent des emplois et dégagent des revenus pour certains membres de la collectivité, mais n'en sapent pas moins la viabilité économique de la restauration forestière et des travaux de reboisement.
- La mobilisation des populations riveraines, des agriculteurs, du secteur privé, des ONG et d'autres parties prenantes dans la restauration des forêts et le développement des plantations et leur entretien est souvent limitée s'agissant des programmes impulsés par les gouvernements.
- Les mauvais choix d'essences, de provenances et de stations pour le reboisement s'expliquent souvent par un défaut d'information.
- Les activités et résultats des projets sont souvent mal consignés et par suite certaines expériences précieuses peuvent ne pas être diffusées.
- Dans certains projets de boisement la viabilité économique des plantations peut être démontrée, mais leur promotion auprès du secteur privé, principale source de financement futur, fait défaut.
- Par manque d'informations d'ordre économique, il est souvent difficile d'évaluer et de promouvoir les activités de restauration et de plantation.
- Les projets disposent rarement de stratégies de sortie pragmatiques visant au-delà de leur date d'achèvement, à tel titre que la cessation des activités de soutien extérieur peut entraîner l'effondrement des acquis du projet.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Les objectifs des projets de reboisement sont souvent trop ambitieux, leur durée est trop brève, et l'implication des populations riveraines reposant sur une approche participative souffre d'un manque d'expérience. Les produits proposés sont dans de nombreux cas démesurés par rapport aux apports proposés. Les objectifs multiples et les projections de résultats impossibles à atteindre devraient être évités.
- Il y a une tendance à produire des évaluations des risques trop optimiste, ce qui peut avoir des effets négatifs en particulier sur les projets échelonnés en phases successives. Les planificateurs de projets doivent juger avec réalisme ce qui est réalisable.
- Le concept de développement communautaire est un élément fondamental des projets de restauration et de reboisement dans toutes les régions tropicales, même dans les cas où la densité de population est faible.
- L'intégration des activités agroforestière peut être un élément décisif dans la production d'avantages pour les agriculteurs en particulier, pendant les premières années d'un projet.
- Le défaut de réalisation de certains objectifs peut être dû à un choix de partenaires mal avisé, voire à une erreur dans le choix et le mode d'implication des partenaires et bénéficiaires.
- S'ajoutant aux groupes communautaires, les petits pépiniéristes et les arboriculteurs privés peuvent représenter une composante importante de la stratégie du projet.
- Les projets mis en œuvre à proximité de collectivités qui ne bénéficient pas directement de leurs activités peuvent se trouver exposés à des risques imprévus que font peser sur le foncier des occupations et exploitations des sols autres que ceux du projet.
- Lorsqu'elle est omniprésente, l'exploitation forestière clandestine doit être contrée pour garantir la pérennité économique des projets de restauration et de plantation forestières.
- Les résultats des projets tendent à dépendre essentiellement de la capacité à retenir l'intérêt des partenaires et de s'assurer de leur coopération active. Celle-ci est elle-même fonction de leur participation à la formulation des projets.

- Lorsque la densité de population croît, les droits de jouissance foncière sur les forêts plantées deviennent un vrai problème auquel doivent être apportées des solutions spécifiques. Toutefois, il s'agit là d'une problématique susceptible de déborder de la sphère d'action du projet, à tel titre que des plans d'urgence pour faire face à ce risque doivent être envisagés dès le départ.

Mise en œuvre des projets

- Les projets de vastes extension géographique peuvent être confrontés à des exigences diverses de la part d'un grand nombre de parties prenantes. Le manque d'engagement actif de la part de certaines d'entre elles peut constituer un écueil majeur, conduisant à des retards dans la mise en œuvre des activités, à une rotation rapide des équipes pourtant motivées et à des retards dans la diffusion et la communication. Dans les projets régionaux de ce genre, tous les intérêts doivent être pris en compte de façon équilibrée.
- Lorsqu'un projet devait initialement être exécuté par un organisme d'État mais qu'aucun avancement des travaux n'est perceptible, la mise en œuvre peut être confiée par sous-traitance à une ONG compétente comptant à son actif des activités de terrain réussies.
- Le bon aboutissement d'un projet dépend du fort degré d'engagement et des compétences professionnelles des équipes de projet et du personnel de l'administration forestière du gouvernement participant. Les compétences requises recouvrent à la fois les domaines techniques et les aspects sociaux.
- Des formations sur le terrain sont généralement très nécessaires. Celles-ci devraient être essentiellement d'ordre pratique et des matériaux didactiques devraient être largement mis à disposition. Les voyages d'étude à l'étranger, en particulier vers les pays voisins, peuvent être un moyen précieux d'ouvrir des horizons et perspectives.
- Le coordonnateur du projet doit se garder de passer trop de temps à gérer la communication globale, les aspects logistiques, financiers et administratifs du projet au détriment de son suivi qualitatif.
- Le suivi et l'évaluation de l'exécution du projet, par des ateliers d'auto-évaluation et des réunions des parties prenantes, contribuent à la bonne exécution du projet.
- Plusieurs projets n'ont pas créé de mécanismes de diffusion suffisants, ce qui limite leurs effets. La diffusion et l'échange d'expériences et de résultats sont des activités nécessaires dans tous les projets de restauration forestière et de reboisement. Cependant, l'efficacité de la diffusion est compromise si les résultats du projet n'ont pas été publiés ou communiqués aux acteurs.
- Des retards d'exécution peuvent apparaître en raison des changements politiques dans le pays et d'autres facteurs tels que des problèmes de sécurité et des problématiques foncières.
- Certains projets de restauration des forêts sont mis en œuvre en tablant sur une deuxième phase devant prolonger la première sans solution de continuité. Il s'ensuit que certaines activités prévues peuvent ne pas être mises en œuvre. Le plan de projet doit comporter des dispositions prévoyant un report ou une annulation de la phase ultérieure complémentaire.
- Une formule de direction conjointe ou de cogestion réunissant des ONG locales en charge de l'organisation et de la diffusion et l'office national des forêts du gouvernement assurant l'assistance technique a été un excellent dispositif dans de nombreux cas, mais l'expérience montre qu'un tel dispositif nécessite une clarification des rôles des partenaires et leur engagement à respecter les délais.
- La formation des formateurs au niveau communautaire peut être un autre facteur de réussite de la stratégie du projet. La formation au niveau de base joue un rôle essentiel. La collaboration entre les organismes d'État et les ONG dans l'organisation de formations amplifie leurs effets et accroît leur efficacité.
- Lorsqu'il arrive qu'un financement ultérieur escompté n'est pas obtenu, les actions lancées par le projet peuvent être stoppées à mi-course, à la grande déception des bénéficiaires ruraux qui étaient les plus touchés par la dégradation des forêts. Cela peut causer à une perte de crédibilité et à un défaut de motivation durable chez tous les acteurs concernés.
- Tout retard de la distribution du plan d'aménagement des forêts plantées entre les parties prenantes a pour effet de limiter son utilisation et sa portée.

Participation et partenariats

- Un projet de plantation forestière est souvent une bonne façon d'entamer un processus de participation locale, en suscitant un éveil chez les membres de la collectivité aux concepts de gestion durable des forêts et une prise de conscience de l'importance de la restauration forestière et du reboisement. Une action spécifique est nécessaire par la suite pour traduire cette prise de conscience en action.
- La production durable de bois ne peut être viable et réaliste pour les acteurs locaux qu'après que les mesures nécessaires ont été prises pour le développement collectif impliquant les services, l'éducation, les soins de santé et d'autres développements.
- Il est prouvé que la détermination de moyens de subsistance de substitution et leur adoption à court terme par les populations constituent une tâche extrêmement difficile dans les zones dégradées.
- Toute planification aboutie à l'échelon d'une collectivité peut comporter les volets suivants : i) une concertation bien menée ; (ii) l'établissement de la viabilité technique et économique des différentes options de production, (iii) la préparation du plan de gestion de la forêt et l'obtention de son agrément rapide auprès des autorités, et (iv) l'obtention de l'engagement des parties prenantes à la mise en œuvre du plan.
- Avant d'entamer les activités du projet, une phase préparatoire peut être nécessaire pour l'observation et l'évaluation des pratiques et initiatives en cours dans la population qui sont susceptibles de se prêter à une adaptation et une intégration au projet, ce qui demeure préférable à toute tentative de greffer des pratiques entièrement nouvelles venues de l'extérieur qui peuvent s'avérer inopérantes sur le terrain.
- L'identification des bénéficiaires et des partenaires est indispensable et des ateliers et rencontres préliminaires sont utiles à cet effet. Cependant, les caractéristiques géographiques, l'éventuelle barrière de la langue et des difficultés de communication ont souvent conduit à une intelligence partielle des problèmes et de leurs possibles solutions, ce qui nuit à l'obtention des résultats visés dans leur intégralité. La construction d'un processus participatif efficace peut souvent nécessiter davantage de temps que la durée du projet.
- Un ratio coût/efficacité élevé des prestations des projets de restauration et de plantation est indispensable à une bonne participation des populations riveraines. Les retombées économiques et sociales des projets de plantation d'arbres sont généralement positives, mais doivent encore être mises en exergue auprès des populations riveraines.
- La décentralisation et la démocratisation peuvent l'une et l'autre ouvrir la voie à l'initiative des populations en matière de développement durable, dont la restauration des forêts et l'aménagement de plantations.
- Les populations ont souvent du mal à voir dans le reboisement un remède à la dégradation. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'un niveau de récolte de bois non pérennisable se poursuit pour assurer des moyens d'existence tandis que la replantation est favorisée. Ces populations devraient considérer que la replantation offre un intérêt d'ordre davantage économique qu'écologique pour y puiser une motivation véritable.
- La distribution gratuite de plants peut conduire à des négligences dans leur maintenance et leur mise en terre. Cependant, parfois, les populations locales sont si pauvres qu'elles ne peuvent pas même payer un prix symbolique pour ces plants.
- Les populations riveraines devraient comprendre la nécessité de mettre en place un comité local de protection des forêts et de reboisement ; cela contribue souvent grandement à assurer la participation effective de la collectivité à la réalisation du projet.
- La participation des femmes est particulièrement importante dans l'exploitation des pépinières, les récoltes de bois-énergie, les activités relatives aux PFNL et dans celles relevant de la gestion du projet. Les éléments les plus dynamiques parmi elles permettent souvent de rendre le projet socialement acceptable et de mobiliser largement les acteurs dans sa mise en œuvre.
- Le capital social, à travers une solide organisation sociale et de bonnes relations entre l'administration forestière et les populations riveraines ainsi que des résultats mis en évidence sur le terrain, est susceptible de conduire à la pérennisation du projet. Cela peut être suffisant mais un suivi et des accords officiels sur les actions complémentaires sont souvent nécessaires.

Restauration

- Dans certaines situations la restauration des forêts dégradées peut ne pas se justifier en raison de son gain économique limité même si elle peut être souhaitée par des membres de la collectivité. En pareil cas, il est préférable de se cantonner aux plantations qui peuvent avoir des retombées économiques de par le bois et les produits forestiers non ligneux qu'elles produiront.
- Les populations locales peuvent contribuer de manière sensible à la restauration des zones dégradées par l'amélioration de la régénération naturelle à faible coût grâce à la protection contre les incendies, la lutte contre le pâturage anarchique et l'exploitation forestière clandestine, mais il faut leur fournir des incitations pour ce faire. Une bonne organisation de base de la communauté est le principal facteur de réussite de la participation des populations locales aux activités de restauration et de plantation.
- La mobilisation de financements suffisants, d'une assistance technique et de ressources humaines, est généralement nécessaire pour la poursuite des activités de restauration et de reboisement. Il s'agit d'un élément essentiel des stratégies de sortie pour des projets limités dans le temps. Une source de financement peut être un revenu provenant de la vente de plants d'une pépinière communautaire exploitée mais le problème peut être que les populations sont souvent trop pauvres pour acheter les plants, même offerts à vil prix. Dans de tels cas, d'autres fonds peuvent être nécessaires.

Plantations

- Dans les projets de plantation à finalité de production, le fait de choisir des espèces à planter en l'absence d'études satisfaisantes sur la demande future doit être mis en question. D'autre part, les informations disponibles sont toujours imparfaites et le bon choix n'apparaît qu'avec le recul.
- La plantation d'arbres peut être efficace et procéder selon le calendrier mais les travaux d'entretien et de sylviculture sont souvent totalement absents. Si aucunes incitations économiques à opérer les travaux d'entretien ne peuvent être fournies, au minimum, l'organisme d'État devrait offrir des conseils techniques.
- La démonstration des avantages que comporte la création de plantations de production de qualité supérieure ne suffit pas, et des mesures supplémentaires sont souvent nécessaires pour convaincre pleinement les populations riveraines, les paysans et le secteur privé de l'intérêt économique que présentent ces plantations.
- Des études de terrain suffisantes sur la faisabilité économique, financière, sociale et écologique des plantations forestières sont nécessaires pour justifier l'investissement par le secteur privé, les agriculteurs, les collectivités locales ou les pouvoirs publics.
- Les plantations industrielles compétitives dans les régions tropicales ont besoin d'une technologie de pointe, d'études détaillées, et d'une recherche-développement adéquate.
- Une bonne sélection des essences et des stations, du matériel génétique de qualité supérieure et des techniques améliorées sont les ingrédients essentiels des projets de plantation réussis. Les investisseurs forestiers préfèrent avoir du matériel végétal de qualité supérieure (quitte à y mettre le prix) et des essences bien adaptées aux stations.
- Si l'élaboration du plan de gestion des forêts plantées n'est achevée qu'à la fin du projet, sa mise en œuvre ne peut être assurée. Il doit y avoir une stratégie précise fixant les modalités d'un soutien systématique à la mise en œuvre.
- Les activités agroforestières sont importantes pour produire des revenus à court terme assurant ainsi la participation des paysans. Cependant, certaines pratiques agroforestières peuvent conduire à un espacement des arbres plantés supérieur à l'espacement optimal (mais ce compromis est moins grave qu'une participation des populations riveraines qui serait de pure forme).
- Un fonds forestier local, même modeste, financé par une taxe minime sur les ventes de produits forestiers, peut soutenir certaines activités indispensables connexes aux plantations forestières et à la restauration des forêts, y compris dans les cas où l'appui principal au projet a atteint son terme.
- Les entreprises privées peuvent être convaincues de participer au financement des activités complémentaires avec les petits exploitants et les collectivités, en vue d'accroître l'offre de bois pour alimenter leurs installations industrielles.

La recherche

- Un volet recherche est indispensable afin de systématiser les connaissances techniques sur la sélection des stations, des essences et des provenances, les méthodes de multiplication et l'entretien des plantiers.
- Les études et recherches dans ce domaine souffrent d'une attention insuffisante à l'acceptation des technologies par les collectivités, les paysans et la profession limitant ainsi l'adoption de pratiques améliorées.
- Le manque de documentation utile sur les expériences précédentes au lancement du projet, et sur les résultats obtenus à l'issue du projet, limite sérieusement l'échange des enseignements dégagés. Des travaux expérimentaux de qualité sont souvent menés mais très peu sont documentés, analysés et systématisés.
- Le bon accomplissement des projets de reboisement doit être sous-tendu par des travaux scientifiques de qualité, et faire l'objet d'une attention soutenue des scientifiques désireux de mener à bien ces derniers.
- Des systèmes d'enregistrement des activités techniques sont généralement nécessaires, à partir desquelles pourra s'opérer une systématisation des connaissances acquises. S'il n'y a pas de système de suivi et d'archivage des activités et de leurs résultats, il devient impossible de vérifier et d'évaluer les réalisations dans le détail.
- La sélection de plusieurs stations expérimentales pêche par excès d'ambition, même si elle témoigne d'un désir de perfection scientifique. La multiplicité des stations expérimentales doit être évitée, surtout si celles-ci sont dispersées et difficiles d'accès, car les conditions de déroulement du suivi logistique et administratif peuvent alors alourdir les travaux de gestion et nuire à leur pérennité ;
- Il est toujours important d'assurer l'entretien des plantations et les travaux sylvicoles nécessaires à cet effet sont généralement requis, mais dans les projets de recherche sur les forêts plantées, il s'agit d'une exigence déterminante. En effet des parcelles de recherche insuffisamment entretenues peuvent être arrachées, coupées ou brûlées par des populations locales ignorantes ou mal informées, ce qui entraîne un préjudice grave à des investissements importants.
- Des liens étroits sont nécessaires entre la recherche (les essences, la plantation et les essais de descendance) et les exploitants de ses résultats (les entreprises forestières privées et publiques, les populations forestières, les paysans, etc.). Le travail en étroite collaboration avec les exploitants potentiels des résultats de la recherche a l'avantage de réduire tout décalage entre la recherche et les activités d'exploitation.
- La création et le renforcement d'une unité spécialisée pour la R & D peut être de bonne stratégie pour assurer l'exploitation pérenne des connaissances acquises.
- Les agences d'exécution et les bénéficiaires ont tendance à considérer que les projets de recherche et développement sont bénéficiaires tout désignés de l'aide financière extérieure. Cependant, en l'absence de tout appui financier complémentaire, les résultats du projet sont parfois (voire souvent) ignorés ou négligés malgré le coût élevé de leur obtention.
- La durée minimale des projets de recherche forestière, qui intègrent des aspects de recherche fondamentale et de recherche appliquée, est d'environ cinq ans, mais est souvent beaucoup plus longue. Par conséquent, un soutien technique à long ou à moyen terme doit pouvoir être assuré. Bien qu'une prolongation du projet de recherche puisse être nécessaire, il arrive que la rallonge budgétaire requise ne soit pas sollicitée. Cela traduit une sous-estimation optimiste du temps nécessaire pour mettre en œuvre des activités de recherche.

4. BONNES PRATIQUES

Conception et exécution des projets

- Une bonne préparation de projet définit correctement les intervenants, bénéficiaires et partenaires devant être activement associés au projet.
- Les activités doivent répondre à une demande ; des mécanismes adéquats de contrôle et de décision doivent être mis en place. Et le personnel permanent affecté au projet doit être assuré..

- La phase préparatoire du projet peut prendre plus longtemps que prévu, mais n'en est pas moins indispensable pour assurer une bonne participation des populations riveraines.
- Il est nécessaire d'opérer un choix rigoureux des partenaires et de procéder à une concertation appropriée avec eux pour préciser les attentes et les engagements au cours de la phase de planification. La participation des établissements d'enseignement et de recherche idoines est essentielle aux activités de recherche et de formation menées par tout projet.
- Il est de bonne pratique éprouvée que le projet reflète des stratégies en accord avec la politique forestière nationale, en tenant compte des réalités locales..
- Une bonne préparation peut comporter des enquêtes et des consultations suffisantes avec les parties prenantes afin d'identifier clairement la viabilité de la GDF dans le périmètre visé, les exigences d'approbation des plans de gestion des forêts, ainsi que les rôles et engagements requis des parties prenantes. Une étude de faisabilité ou une étude d'avant-projet peuvent être utiles, en particulier dans les grands projets ou lorsque les données d'information dont on dispose ne sont pas suffisantes pour permettre l'élaboration d'un projet.
- La mise en œuvre adaptative est une bonne pratique. L'évolution des conditions ou des erreurs dans la conception du projet peuvent conduire à une réorientation de la stratégie du projet. Par exemple, les activités peuvent être orientées vers la demande effective plutôt que l'augmentation de l'offre. De telles corrections de trajectoire peuvent s'appliquer, par exemple, à la création d'une pépinière de production, à plantations de démonstration à grande échelle, ou à la promotion d'essences indigènes.

Restauration et réhabilitation forestières

- Les projets de restauration comportant des plantations d'enrichissement peuvent avoir des retombées importantes lorsque:
 - Des lignes directrices sur les techniques de plantation d'enrichissement sont élaborées et appliquées à l'échelon national, les lignes directrices de l'OIBT de la restauration des forêts secondaires fournissant un cadre de référence utile à de telles directives nationales.
 - Des prospections des zones devant accueillir les plantations sont effectuées en vue de faire correspondre l'espèce à planter aux conditions de la station.
 - Les connaissances accumulées sont exploitées dans la mise au point de techniques et de pratiques.
 - Sont créés des couloirs de circulation de la faune et d'autres dispositifs devant établir une continuité des lambeaux forestiers créés par les récoltes du bois et d'autres modes d'occupation des sols.
- Les plants d'âge trop avancé qui ne peuvent pas servir à garnir des plantations de réhabilitation peuvent être fournis à des écoles et des collectivités en vue de créer des plantations d'agrément..
- La mise en place de plantations agroforestières par les paysans riverains peut être une activité économique viable en lieu et place de plantations purement arboricoles dans la réhabilitation de certaines zones dégradées. Toutefois, de tels projets doivent produire la preuve du potentiel économique et social important qui peut être celui de l'agroforesterie.

Projets prévoyant la plantation d'arbres

- Lors de la conception d'un projet de plantation, la planification de la gestion et les récoltes de bois doivent être prises en compte. Une bonne connaissance des marchés visés doit permettre d'éviter l'échec des investissements.
- Des équipes affectées au prélèvement et à la valorisation des semences peuvent être constituées pour prélever et traiter les semences de ZPS, de préférence en vue d'une exploitation dans toutes pépinières. Des formations l'ascension des arbres (accrobranche) sans risque sont nécessaires.
- L'expérience de la culture de plants devrait comprendre les essences locales comme les essences exotiques, s'agissant de l'aménagement de plantations à finalité marchande et de restauration et réhabilitation de forêts naturelles.
- Des méthodes efficaces et sûres de transport des plants sont nécessaires, de manière à améliorer les taux de survie.

- Devrait être mise au point une méthode visuelle de détermination des besoins d'engrais des plants mis en terre, qu'il s'agisse d'engrais azoté, phosphoré ou de potasse (NPK). Une recherche est habituellement nécessaire pour connaître la quantité d'engrais à appliquer et le moyen le plus efficace d'opérer l'application pour en tirer le meilleur bénéfice.
- Les projets de plantation arboricole peuvent réussir lorsque :
 - des secteurs de production semencière sont établis et des normes de qualité des semences sont mises au point ;
 - tous les pieds-mères sélectionnés pour les plantations et les essais de descendance sont cartographiés et enregistrés, afin de permettre une identification facile ;
 - les essais mis en place pour effectuer une première sélection des essences, les essais d'essences et de descendance prennent en compte les essences indigènes autant qu'exotiques, leurs parcelles sont bien entretenues et exploitées pour les recherches en cours, les acquisitions de connaissances et l'enseignement ;
 - les pépinières sont bien entretenues et sont exploitées pour les recherches en cours, tout en produisant le matériel végétal de plantation ;
 - les modalités de classement et de sélection des plants de qualité supérieure sont en place ;
 - sont créés des modèles de plantation fructueux dans des conditions de stations, des conditions climatiques et économiques comparables
 - les contraintes climatiques et édaphiques sont respectées pour éviter de planter au hasard et / ou au mauvais moment ;
 - l'état des sols (structure, drainage, fertilité, risques de dégradation, etc.) porteurs de différents types de plantation est soigneusement étudié et géré ;
 - les analyses financières et économiques démontrent que les choix de reboisement et de restauration des options, les nouveaux systèmes de sylviculture et modèles de plantation sont rentables et économiquement viables au point de motiver des investissements du secteur privé ;
 - des analyses économiques et financières sont effectuées sur différents modèles afin de déterminer les structures de coûts appropriées ;
 - les mécanismes d'incitations économiques et financières sont créés pour le bénéfice des populations riveraines et en vue d'attirer le secteur privé ;
 - un soutien technique approprié et un encadrement de la part des pouvoirs publics sont prévus pour assurer un taux élevé de survie des plants dans les plantiers installés par le secteur privé et les collectivités ;
 - une stratégie de vulgarisation fait partie intégrante du projet, en comportant des activités de diffusion des acquis et enseignements et des activités de formation sur place ;
 - le personnel et les étudiants poursuivent leurs formations ;
 - un soutien est apporté à la recherche visant à poursuivre l'élaboration et le perfectionnement de systèmes sylvicoles innovants et de modèles de plantation en vue de la restauration des forêts et des terres forestières dégradées ;
 - de bons modèles de partenariat public-privé sont identifiés qui peuvent être reproduits ;
 - l'évaluation des risques tient compte des externalités telles que la disponibilité de stock de plants et la planification des calendriers de plantation conçus pour éviter les retards dans les activités sur le terrain.

Recherche

- Les partenariats entre universités, instituts de recherche et développement, ONG et collectivités locales sont utiles pour assurer une demande axée sur la recherche et le partage des responsabilités.
- Les projets de recherche doivent souvent être complétés par des activités ciblées visant la sensibilisation des bénéficiaires et des décideurs, des formations techniques et la vulgarisation.
- La rédaction et la diffusion des rapports sur les réussites et les lacunes dans les connaissances existantes est une bonne pratique qui permet d'éviter de répéter la mise en place coûteuse de parcelles expérimentales ou de démonstration qui ont déjà échoué.
- Les transferts de technologie peuvent s'opérer par la publication des résultats des recherches scientifiques, rapports techniques ou autres, des stages de formation, des manuels et des brochures ainsi que par la participation à des conférences régionales et internationales.

- Une combinaison de techniques de pointe locaux efforts de R & D menés au plan local avec la participation d'entreprises locale de transformation du bois est souvent une démarche appropriée pour développer des technologies pour la filière de valorisation du bois exploitant des plantations tropicales.
- La continuité des projets de recherche peut être assurée par la promotion adéquate de leurs résultats et par l'élaboration de nouveaux projets qui s'inscrivent dans leur prolongement.
- Un compte rendu complet des activités du projet, y compris la surveillance et l'évaluation des résultats positifs et négatifs, contribue à reproduire les réussites et à éviter la répétition des échecs. Une unité de recherche et de développement peut être nécessaire pour rassembler et diffuser les éléments d'information.
- Le renforcement des réseaux liés au projet avant et après son achèvement, et celui des liens entretenus avec d'autres organisations forestières travaillant dans le même domaine, peut être nécessaire à la généralisation des résultats du projet.

Participation

- Afin de dégager des solutions à la dégradation croissante de l'environnement liée à la déforestation et de lutter contre la dégradation des forêts, les projets doivent s'attacher particulièrement au développement communautaire et à d'autres problématiques sociales connexes à la gestion durable des forêts.
- Les bonnes pratiques en matière de sensibilisation et d'organisation des membres de la communauté comprennent la capitalisation (i) des traditions de travail en groupe et la mise à contribution des organisations dont la collectivité s'est déjà dotée, et (ii) informer les gens que leur gagne-pain dépend de la protection de la végétation, et que la plantation d'arbres est une bonne chose, souvent la seule façon d'améliorer leurs moyens de subsistance dans les secteurs dégradés.
- Les méthodes actives de recherche participative en milieu rural et toute campagne menée largement en faveur du reboisement sont souvent la clé de la réussite. La participation des populations peut être mieux organisée grâce à des comités officiels qui garantiront une démarche systématique la collectivité vers le développement.
- Susciter la mobilisation des populations riveraines des stations d'expérimentation en faisant confiance à des propriétaires forestiers locaux peut réduire le risque de destruction des parcelles plantées. Des incitations peuvent être fournies pour atténuer ce risque.
- Des règles et mécanismes clairs et transparents pour le partage des bénéfices entre l'État, la collectivité et d'autres acteurs qui mettent en place des plantations forestières sont souvent nécessaires et doivent être clairement communiqués. Le partage des avantages par des accords contractuels peut être préférable à l'instauration de règles fixes.
- La démonstration des retombées économiques et sociales des projets de plantation d'arbres à la l'intention de la population locale est une caractéristique des projets réussis.

Durabilité

- Des mesures visant à assurer l'adoption des produits et la poursuite de certaines activités du projet après son achèvement sont souvent nécessaires.
- L'évaluation périodique des plantations expérimentales (y compris l'évaluation des pépinières et leurs systèmes de multiplication des plants et d'irrigation) est nécessaire pour déterminer les activités sylvicoles prioritaires qui doivent être poursuivies avec l'entretien à long terme et la protection des surfaces plantées.
- Les connaissances et les résultats acquis ont besoin d'une diffusion efficace sur les sites web et par d'autres moyens, afin de partager et d'échanger des informations avec d'autres organismes de recherche ou de soutien qui pourraient potentiellement contribuer à des initiatives futures dans le domaine considéré.
- L'évaluation des implications des projets pilotes et de démonstration sur les orientations générales est nécessaire pour la préparation des ajustements du cadre politique et institutionnel devant assurer l'intégration des résultats du projet.
- Un fonds forestier peut être le facteur déterminant pour pérenniser les activités de reboisement.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 68/01 Rev.2 (I)	FORMATIONS À L'EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT AU GUYANA
PD 69/01 Rev.2 (I)	AMÉLIORATION ET DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU BOIS DE PLANTATIONS TROPICALES EN CHINE AFIN DE COMPENSER LA BAISSSE DU VOLUME DE BOIS PROVENANT DE FORÊTS NATURELLES
PD 185/91 Rev.2 (F) II	AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES FORÊTS EN MALAISIE PÉNINSULAIRE - PHASE II
PD 026/93 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BENTUANG KARIMUN EN PARC NATIONAL-- PHASE I
PD 018/94 Rev.1 (F) II	MISE EN VALEUR FORESTIÈRE PARTICIPATIVE DANS LE HAUT BASSIN DU RIO MAYO EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT RATIONNEL DES FORÊTS TROPICALES
PD 013/96 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT POLYVALENT DE LA FORÊT NATIONALE DU MACAU EN FONCTION DES ZONES DE RÉCOLTE DE LATEX D'HÉVÉA - PHASE I: ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR EN VUE DE L'ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS
PD 017/97 Rev.3 (F)	PROJET PILOTE POUR LE REBOISEMENT ET LA RESTAURATION DES TERRES FORESTIÈRES DÉGRADÉES EN EQUATEUR PHASE I ET II
PD 044/99 Rev.2 (F)	RÉALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DE CHIQUIACA ET OROZAS, DÉPARTEMENT DE TARIJA COMMUNITIES IN TARIJAS
PD 051/99 Rev.2 (F)	APPUI À LA MOBILISATION DES INITIATIVES DE BASE POUR LA PROMOTION DE LA SYLVICULTURE DANS LE YOTO
PD 041/00 Rev.3 (F,M)	DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE D'ÉTABLISSEMENT DE PLANTATIONS COMMERCIALES DE DIPTÉROCARPACÉES

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 5

LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORETS ET SES ENTREPRISES

1. INTRODUCTION

La gestion des forêts communales, ou « Gestion communautaire des forêts » (CFM) et les entreprises forestières des collectivités (CFE) ont considérablement gagné du terrain en tant que démarche de gestion durable des forêts au cours des deux à trois dernières décennies. Le concept de développement collectif semble être un élément fondamental de presque tous les projets liés à la GDF. Ses objectifs principaux, et dans une certaine mesure ses réalisations, sont les suivants: (1) l'habilitation de dirigeants de collectivités locales, en favorisant des démarches démocratiques de projets CFM-CFE, notamment à travers la participation des femmes; (2) la diffusion d'informations adéquates aux populations locales sur la GDF et ses avantages; (3) l'explicitation et la reconnaissance des droits des populations riveraines à la jouissance des forêts et des terres forestières, (4) le respect des traditions locales, en particulier des règles coutumières des populations autochtones; (5) une assistance aux dirigeants locaux ou autochtones dans leurs contacts et leurs concertations avec les administrations nationales ou régionales; (6) la formation des personnes et l'identification d'agents autochtones et locaux dynamiseurs de la CFM-CFE; (7) des accords préalables précisant les modalités du partage des bénéfices et d'autres avantages obtenus des activités forestières au sein de la collectivité et entre ses membres, et (8) le renforcement des structures et organes de la collectivité. La réussite de la CFM et des CFE est assortie de deux préalables majeurs: (i) une définition précise du régime de propriété foncière et des droits de jouissance des forêts et (ii) le partage équitable des avantages escomptés.

La plupart des projets de CFM et CFE comportent plusieurs éléments communs qui en constituent le socle: (1) la gestion et / ou le reboisement des ressources des forêts naturelles; (2) le développement social et économique direct à long terme des collectivités à travers la GDF et des activités productives connexes conçues pour les paysans pauvres de la localité et la population autochtone en général, (3) la reconstitution des massifs forestiers dégradés, et (4) la gestion des zones tampons autour des aires protégées.

Les activités de recherche et de démonstration constituent souvent un volet des grands projets CFM-CFE qui peuvent inclure: la mise en œuvre de démarches et de technologies pour l'exploitation socialement, économiquement et écologiquement pérennisable des ressources forestières, en conformité avec les lois nationales et la diversification de l'offre de bois tropicaux dans la région, les marchés nationaux et internationaux. De nombreux projets comportent des plans de reboisement reposant sur la collectivité pour la production de bois et de produits forestiers non ligneux, la réhabilitation de forêts dégradées, ainsi que des volets agroforestiers.

Le résultat attendu des projets CFM-CFE peut comprendre un plan de gestion entièrement opérationnel mis en œuvre par l'entreprise de la collectivité, une entreprise de forêt collective forte et consolidée; et des revenus et une situation de l'emploi améliorés pour les membres de la collectivité.

L'OIBT soutient activement les projets CFM-CFE dans ses pays membres depuis sa création. En 2008, le Programme thématique sur la gestion des forêts communautaires et de leurs entreprises a été lancé comme outil stratégique destiné à renforcer les efforts en cours.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Le statut de la propriété foncière et le régime des droits de propriété ne sont souvent pas bien définis dans les propositions de projets à base communautaire, bien qu'il s'agisse là d'éléments déterminant pour les projets de ce type. Lorsque la densité de population augmente, le foncier devient un problème grave et peut avoir besoin d'être traité séparément.
- Bien que l'amélioration des moyens d'existence et à la lutte contre le changement climatique soient souvent définis comme « avantages du projet » dans les propositions, ces notions sont le plus souvent mentionnées comme mots d'ordre sans plus de précision.
- Dans de nombreux cas, le concept et la stratégie du projet ne sont ni largement ni exhaustivement débattus avec la population locale préalablement à l'adoption du projet.

- Une grande partie de la participation active des membres de la collectivité à la création de plantations ou d'autres activités sur le terrain est obtenue par paiement direct (versement en numéraire ou octroi de nourriture) et exceptionnellement par le travail volontaire. Tous les membres de la collectivité ne sont pas intéressés par le projet ou par ses réalisations et, par conséquent, leur participation est variable.
- Dans un certain nombre de cas, on s'est efforcé de répondre aux besoins économiques à court terme de la population locale par le biais d'activités telles que la promotion de la croissance de nouvelles variétés de cultures, l'agroforesterie, la culture d'espèces de PFNL et la vulgarisation des techniques en milieu rural. Bien que ces solutions puissent aider les populations locales, elles peuvent avoir pour effet de diluer l'intérêt des parties prenantes pour la gestion durable des forêts existantes et le développement de plantations d'arbres.
- Sont généralement nécessaires certains aspects sociaux que sont la stimulation de la participation active, l'amélioration de la prise de conscience environnementale et forestière, la promotion de l'organisation collective et des entreprises de la collectivité ainsi que des formations.
- Décentralisation et démocratisation ouvrent la voie aux initiatives des collectivités dans le développement collectif durable. Toutefois, leur introduction appropriée exige un examen attentif de la façon dont ces principes peuvent être promus dans les contextes nationaux et locaux.
- Les projets CFM peuvent jouer un rôle dans la fourniture de divers avantages importants pour les communautés (y compris les routes, les infrastructures de santé, la productivité des cultures plus ou la facilité des contacts avec les autorités) mais ne parviennent pas souvent à améliorer efficacement les revenus de la collectivité, ce qui est susceptible de compromettre les investissements dans les activités forestières prévues.
- Les populations rurales pauvres et analphabètes vivant dans les zones de contact agriculture-forêt, peuvent très bien comprendre et accepter la nécessité d'une gestion durable des forêts et celle de plantations forestières, mais n'ont pas les moyens économiques de poursuivre les actions nécessaires sans aide financière pour maintenir ou élargir des activités du projet.
- La viabilité économique des activités CFM-CFE continue de poser un problème majeur pour la plupart des projets dans ce domaine. L'accent dans le passé a porté sur les aspects sociaux et environnementaux sans tenir compte de l'apport d'avantages économiques concrets et d'autres incitations aux membres de la collectivité.
- Dans de nombreux pays, l'échec du développement CFM-CFE a été imputé principalement à l'absence de politiques claires et de soutien de la part d'organismes d'État qui peuvent ne pas approuver les plans de gestion, suspendre leur octroi de droits forestiers à la collectivité ou tout appui post-projet aux activités engagées.
- Le zonage écologique pratiqué dans de nombreux pays peut ne pas fournir un cadre approprié à la planification de la gestion forestière, ce qui est susceptible d'exacerber les problèmes d'agrément des plans.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Le potentiel des communautés locales à mettre en œuvre la gestion des forêts et la conservation est énorme, s'il est bien dirigé. La réaction des populations riveraines et le maintien de leur intérêt à participer à des projets de ce genre, malgré l'absence occasionnelle de résultats concrets, indique clairement que l'approche de foresterie communautaire, si couplée à des apports techniques et économiques appropriés, peut être couronnée de succès.
- Les conditions préalables essentielles à un processus de planification réussie au niveau de la collectivité visant à produire un plan de gestion forestière sont les suivantes: (i) une évaluation minutieuse de la viabilité économique et environnementale des différentes options de production, (ii) la portée et la qualité du plan qui est conforme aux réglementations nationales permettant la délivrance rapide de son agrément par les autorités et par conséquent un démarrage rapide de sa mise en œuvre, et (iii) l'engagement de la collectivité à mettre en œuvre le plan pour l'ensemble de sa période de validité. Il devrait y avoir au moins quelque signe que ces conditions préalables sont réunies ou peuvent l'être avant d'entamer les travaux de planification. Certains projets CFM n'ont pas été mis en œuvre en raison de questions juridiques demeurées en suspens, de la perte de la valeur commerciale de l'essence forestière à l'origine du projet, et à la suite d'une décision des pouvoirs publics et de la collectivité.

- Les principaux problèmes des projets de gestion des forêts des collectivités dans ou autour des aires protégées sont les suivants : (1) l'emplacement des stations du projet dans les forêts de protection intégrale sans analyse préalable des autres options disponibles, (2) l'absence d'études économiques qui auraient pu étayer la faisabilité de la CFM ; (3) la faible qualité des plans d'aménagement forestier, et (4) le manque de considération des alternatives économiques comme la substitution progressive de l'exploitation des forêts naturelles par celle de plantations forestières, l'écotourisme, la rémunération des services environnementaux, etc.
- Certains projets CFM sont situés dans des zones protégées, souvent à l'intérieur de réserves forestières, de zones tampons ou dans un couloir entre deux zones protégées. Il y a un risque que des intérêts contradictoires puissent conduire à une non-réalisation des résultats du projet.
- Tous les membres des collectivités riveraines se trouvant dans les zones limitrophes entre agriculture et sylviculture ne sont pas désireux de participer à des programmes de foresterie ni intéressés d'y participer. Souvent, la plupart d'entre eux préfèrent gagner leur vie grâce à l'agriculture ou la culture itinérante, le pâturage extensif ou d'autres activités. Ceci doit être pris en compte dans la conception des projets.
- Le développement de la condition féminine peut être un objectif important des projets CFM. Les femmes bénéficient directement de certaines activités telles que les pépinières forestières, la valorisation des denrées alimentaires et la production de produits forestiers non ligneux, mais, plus important encore, elles tiennent manifestement un rôle de chef de file incontesté et respecté en ce qui concerne les objectifs de projet. Un solide leadership chez les femmes est également un résultat supplémentaire de nombreux projets.
- En dépit d'un inventaire forestier relativement bien fait, il peut manquer aux plans de gestion forestière toutes les caractéristiques requises d'un plan de gestion réel, même si ces plans peuvent apparemment se conformer aux réglementations nationales. Pareils plans de gestion montrent une insistance excessive sur les aspects à court terme, tels que l'exploitation forestière à faible impact, mais n'accordent presque aucune considération à la planification à long terme, dont une rotation de coupes et des intensités de récolte d'un niveau pérennisable, le tracé et l'ouverture des pistes forestières, les pratiques sylvicoles, la conservation de la biodiversité, le marché des produits prévus, les coûts et l'analyse économique. L'exploitation à faible impact est évidemment nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour réaliser la GDF.
- De nombreux projets ne sont pas parvenus à donner tout leur poids économique aux activités productives proposées aux collectivités. Comme pour toute autre entreprise économique, les propositions CFM-CFE devraient être précédées d'une étude de faisabilité reposant sur des questions forestières techniques ainsi que sur une analyse coûts-avantages. La question de l'engendrement de revenus doit être traitée sous l'angle de l'entreprise commerciale collective ou familiale et non comme activité du projet.
- La pérennité écologique des projets CFM s'est avérée difficile à évaluer. Certaines stratégies de projets supposent qu'une forêt naturelle aménagée par une collectivité à des fins de production est aussi efficacement conservée, à la différence d'une forêt strictement protégée où il peut être impossible d'éviter l'abattage illégal en raison de la faiblesse des fonctions de police. Chaque cas doit être analysé avec soin à cet égard.
- La plupart des projets CFM-CFE n'ont aucune information de référence quantifiée sur la situation d'avant-projet. Cela rend très difficile l'évaluation des effets des projets, en particulier ceux qui ont trait à la gestion des forêts naturelles, la restauration des forêts dégradées, la plantation d'arbres, et les activités agroforestières.
- Les stations forestières ne devraient généralement pas être situées dans des zones très éloignées. Les projets OIBT étant destinés à servir d'illustration et de démonstration, ils devraient être mis en œuvre dans des secteurs géographiques faciles d'accès, où existe des conditions rendant la réussite possible et là où les résultats peuvent être constatés sur le terrain.
- Le manque de ressources humaines formées à plusieurs niveaux et des procédures bureaucratiques lourdes conduisent souvent à des retards importants dans la prise de décision et la mise en œuvre. Ceci peut être associé à un manque d'intérêt, d'engagement et à une incapacité des autres ministères compétents à épauler la mise en œuvre du projet.
- Des voyages d'études à des projets de collectivités dans d'autres pays de la région sont extrêmement utiles pour informer les dirigeants de la collectivité et d'autres intervenants du projet.

- Les propositions de projet sur les PFNL nécessitent des explications sur les espèces exploitées, la viabilité économique et la dépendance des moyens d'existence sociaux pour permettre une évaluation du degré de réalisation des objectifs du projet. Les propositions axées sur l'exploitation raisonnée des PFNL qui ne parviennent pas à démontrer leur pertinence à la GDF devraient être réorientés dans le sens de la pérennisation de la forêt et de l'Objectif OIBT 2000.
- La recherche visant les retombées doit être axée sur les résultats. Si l'accent est mis sur les seuls produits, il risque d'y avoir sous-réalisation. La recherche devrait considérer que la nouvelle technologie doit aboutir à des moyens de subsistance et des effets positifs sur les revenus pécuniaires et que les parcelles de démonstration accessibles sont les plus utiles.
- Les connaissances techniques et de marché sont nécessaires mais point suffisantes pour garantir la réussite. Les autres facteurs déterminant peuvent être le développement de l'esprit d'entreprise, les facilités de micro-crédit, la mise sur le marché des produits, mais ces facteurs peuvent être difficiles à intégrer dans des projets CFM ciblées.
- Dans les forêts de protection, des avantages que peut apporter la gestion par la collectivité sont souvent les plus importants dans l'exploitation durable des zones tampons et des couloirs biologiques entre les aires protégées.

Mise en œuvre des projets

- La sensibilisation et l'organisation des membres de la collectivité sont souvent improductives lorsque n'existe pas déjà une tradition de travail en commun. Cependant, il est possible de faire comprendre aux gens que leurs moyens d'existence dépendent de la protection des forêts, de la plantation d'arbres, et de trouver des solutions qui doivent être engagées à bref délai. Il peut cependant être difficile aux bénéficiaires locaux d'accepter le fait qu'ils doivent travailler sans être payé en se mettant au service d'un objectif de long terme, même s'ils reconnaissent qu'il en va de l'intérêt de la collectivité..
- L'obtention des produits et des résultats du projet n'implique pas nécessairement la réalisation de son objectif de développement. Les échecs dans ce domaine peuvent être dus à : (1) des erreurs dans la conception du projet, des objectifs trop ambitieux par rapport au temps et aux ressources disponible et une stratégie inadaptée, et (2) la faible qualité de certains produits, résultats et réalisations clés ; tel peut être le cas de plantations forestières qui périssent après leur implantation ou dont les taux de croissance demeurent en deçà des attentes ou encore de plans de gestion qui s'avèrent inutiles et ne peuvent pas être appliqués. Un symptôme indicateur de l'inaboutissement d'un objectif de développement peut être l'abandon d'activités forestières essentielles telles que la plantation et la replantation, les pépinières, le désherbage, l'élagage, les éclaircies, et la protection contre les feux dès la fin du projet ou lorsque les ressources pour financer ces travaux et services sont devenus indisponibles.
- Un problème sérieux des projets CFM impliquant la gestion de la forêt naturelle est la qualité médiocre des plans de gestion forestière.
- La compréhension qu'ont les populations riveraines de la nécessité de s'organiser dans un comité forestier est essentielle pour assurer leur pleine participation à la réalisation des objectifs du projet.
- Les contraintes de temps auxquelles est soumise l'exécution du projet est souvent la cause de graves erreurs. Habituellement, une année entière est nécessaire pour qu'un projet CFM puisse entrer pleinement en phase opérationnelle. La deuxième année sert essentiellement à lancer des opérations et les formations. Il est par conséquent quasi impossible à quelque projet forestier que ce soit de produire un revenu supplémentaire important pour la collectivité (hors les salaires versés par le projet) avant la fin de la troisième année. Dans la plantation d'arbres et d'autres projets d'activités de restauration, le délai minimum est généralement de cinq ans.
- Dans de nombreux projets de reforestation gérés par une collectivité, on note de graves erreurs dans la sélection des stations et des essences. Les entretiens et les interventions sylvicoles (désherbage, épandage d'engrais, coupes d'éclaircie, élagage, et lutte contre les incendies) ont parfois fait défaut, surtout après l'achèvement du projet. La plupart des pépinières forestières sont abandonnées immédiatement après que le projet a atteint son terme. La principale raison à la fin des activités du projet est le « manque de ressources financières ».
- Deux raisons majeures peuvent conduire à une insuffisance de la production et de la valorisation du bois des projets CFE: (i) la collectivité autour de l'usine ne peut simplement opérer sa mutation d'une collectivité de paysans pratiquant une agriculture de subsistance en exploitants d'entreprise industrielle, et (ii) la technologie introduite peut ne pas être compatible avec les moyens de subsistance traditionnels.

- La mise en œuvre d'activités vivrières pérennes dans le cadre de projets de conservation gérés par une collectivité nécessite un large éventail de compétences qui peuvent ne pas être présentes dans les équipes du projet.
- Il est très important que les équipes de projet soient basés dans le périmètre d'influence du projet afin d'être en mesure de prendre des contacts fréquents avec les collectivités et les partenaires locaux et garantir ainsi la pertinence de leurs activités.
- L'apport d'un soutien aux activités vivrières peut souvent être confié à des ONG locales spécialisées qui se présentent comme partenaires à moyen et long terme des agences d'exécution, et qui usent d'une planification centrée sur les villages et de plans d'entreprise d'échelle correspondante.

Pérennité

- Une contribution sensible à l'amélioration des moyens d'existence des populations pauvres ainsi qu'à la protection des forêts et à la conservation de la biodiversité est essentielle à la pérennisation des acquis, en particulier si les acquis peuvent être entretenus sans subventions extérieures et s'ils sont reproductibles. Sans dispositions devant pérenniser les acquis à l'issue du projet, la population locale sera déçue.
- La viabilité économique doit être traitée différemment dans le cas des projets de gestion des forêts naturelles d'une part et des plantations forestières d'autre part car leurs réalités sont très différentes.
- Une durée suffisante est nécessaire pour les processus sociaux de l'élaboration de démarches et d'appropriation adéquates du projet par ses bénéficiaires et partenaires. Pour cette raison, une durée minimale de trois ans devrait être prévue pour les projets CFM. Le plan initial doit déjà prendre en considération la façon dont les activités de suivi peuvent être maintenues.
- Les modèles CFM et CFE retenus peuvent aussi servir de base à l'élaboration du cadre juridique (nouvelle loi et règlements forestiers) en rapport notamment avec la participation des populations riveraines dans le processus décisionnel connexe à l'exploitation des ressources naturelles.
- Un leadership solide et de bonnes compétences dans l'équipe technique et une bonne préparation de la CFE visée par le projet sont importants pour la viabilité de ce dernier. Un engagement fort et de bonnes compétences professionnelles du personnel de l'administration forestière sont également nécessaires.
- L'accès à un capital financier est souvent gage de réussite, faute de quoi les projets CFE en viennent facilement à s'enliser avec les premières difficultés que pose le développement commercial et le capital social accumulé s'en trouve perdu.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Un engagement clair de la part des pouvoirs publics dès le lancement du projet permet un développement efficace de la gestion de la forêt de la collectivité et de son entreprise.
- La planification participative peut être fructueuse si elle repose sur les priorités et les besoins de la collectivité et s'appuie sur une approche verticale ascendante.
- Dispenser des informations adéquates aux collectivités et obtenir leur engagement solennel à œuvrer à l'exécution du projet dès sa phase de conception contribuent à une mise en œuvre réussie.
- S'attaquer aux problèmes réels sur le terrain oriente les analyses préliminaires sur les options stratégiques ; en général les recettes toutes faites montrent une utilité limitée en raison de la diversité des conditions locales
- L'établissement de la viabilité économique et celui de la viabilité des démarches envisagées du point de vue des membres de la collectivité en fonction d'une analyse coûts-avantages sont utiles à la définition d'une stratégie de projet fructueuse.
- La prise en compte précoce de la répartition des bénéfices, des aspects relevant de la parité homme-femme et des aspects socio-culturels permet d'éviter la confusion et les différends en cours d'exécution.
- Des informations de base adéquates sur les ressources et les conditions socio-économiques sont nécessaires pour la planification et pour permettre une évaluation des retombées.

- Dans les pays qui n'ont pas ou peu d'expérience pratique de la gestion communautaire des forêts, une stratégie nationale serait utile.
- Un engagement officiel à la mise en œuvre du projet de la part de ses partenaires et parties prenantes au cours de la phase de conception peut garantir une exécution effective.
- Une explicitation du régime foncier et la garantie juridique de jouissance et du droit d'exploitation des ressources forestières par la collectivité permet d'éviter l'élaboration de projets irréalisables.
- La confirmation de la compétence des pouvoirs publics à faire efficacement respecter la législation forestière et à délivrer les permis d'exploitation des forêts est également une bonne pratique.

Aspects techniques

- Tous les biens et services, y compris les produits forestiers non ligneux, la faune et services environnementaux méritent d'être pris en compte au stade de la planification forestière.
- Dans les projets de restauration des forêts secondaires et dégradées, le recours idoine à la régénération naturelle à faible coût peut être envisagé.
- Dans les projets de plantations, les éléments essentiels sont la sélection des essences en fonction des conditions locales, la disponibilité des semences devant répondre à la demande, la qualité du matériel de plantation, ainsi que l'échelonnement des objectifs devant assurer un flux continu d'avantages à long terme et l'apprentissage par l'expérience.

Aspects économiques

- Les incitations ne peuvent être efficaces que si elles offrent des avantages tangibles pour la collectivité dans le cadre de l'ensemble du cycle des opérations et au-delà.
- Les entreprises forestières communautaires doivent être tournées vers la recherche du profit.
- Recruter les membres de la communauté qui se sont engagés à travailler pour des entreprises forestières communautaires peut assurer l'efficacité des opérations et l'obtention des résultats visés.
- L'engagement d'entreprises du secteur privé en tant que partenaires commerciaux est souvent très souhaitable pour avoir accès aux marchés, aux techniques et aux financements.
- La coopération entre les collectivités peut assurer une capacité d'offre suffisante pour faire face à la demande des clients portant sur les produits.
- Les salaires versés dans le cadre de la gestion de la forêt de collectivité et de ses entreprises doivent être considérés comme des coûts et non des bénéfices.
- L'atténuation du risque économique pesant sur l'entreprise forestière de la collectivité requiert des mesures spécifiques.

Aspects sociaux

- La participation effective et continue des populations peut être assurée par des consultations préalables adéquates, un flux continu d'informations, ainsi que la transparence sur les modalités de mise en œuvre du projet et sur ses flux financiers.
- Une répartition adéquate des avantages, y compris pour les éléments démunis de la collectivité, permet un large soutien aux activités économiques adossées aux forêts.
- Un suivi continu des aspects relevant de la parité homme-femme ou de la promotion des femmes dans les activités assure la participation de ces dernières et leur garantit l'accès aux avantages prévus.

Développement des capacités

- Outre les compétences techniques, doivent être renforcées la capacité à la gestion et à l'organisation d'entreprise.
- La démarche consistant à identifier des producteurs chefs de file peut être utile pour assurer une diffusion effective des résultats à la base.

- Les formations doivent être axées sur la demande et être d'ordre pratique mais soigneusement planifiée. Les catégories ciblées par les formations doivent recouvrir l'éventail complet des acteurs, et non seulement le personnel technique ou les dirigeants de la collectivité.
- La production d'outils de mise en œuvre adéquats (lignes directrices, manuels et trousse techniques pour la gestion des forêts des collectivités et de leurs entreprises) dans la ou les langue(s) contribue à un élargissement des effets et retombées du projet.
- Dans les projets de gestion des forêts naturelles, les formations utiles doivent embrasser la planification (travail d'inventaire, évaluation d'impact environnemental, d'autres études, identification et évaluation des pistes stratégiques, élaboration de plans de gestion), la production (notamment exploitation forestière à faible impact), la commercialisation des produits, et les aspects organisationnels.

Diffusion et généralisation de l'expérience

- L'élargissement des facteurs essentiels de réussite, les enseignements dégagés et les contraintes appellent leur propre interprétation dans le contexte local afin de permettre une généralisation des conclusions.
- Divers mécanismes de diffusion (par exemple, des visites à des collectivités, forums sur les entreprises de collectivités) peuvent assurer d'efficaces échanges d'expérience.
- Les réseaux des collectivités sont très utiles pour la diffusion des expériences.
- Pour lever les contraintes rencontrées dans la gestion collective des forêts les recommandations politiques du projet nécessitent une diffusion auprès des décideurs ainsi que des activités complémentaires.
- Afin d'obtenir une large acceptation des CFM et CFE comme stratégie de développement, une communication efficace peut aider à faire reconnaître la crédibilité du rôle d'intendant de la gestion forestière durable qu'endossent les collectivités.

Les dispositifs de mise en œuvre

- Afin de garantir la responsabilité et la capacité des intermédiaires non gouvernementaux il faut procéder à leur évaluation rigoureuse (notamment de leurs connaissances techniques, de leur organisation sociale, les coûts de transaction y afférents, de la pérennité de leur engagement, de leur capacité à maintenir leur appui après la fin du projet).
- Une présence adéquate sur le terrain du personnel du projet est nécessaire dans les projets CFM-CFE.
- L'appropriation et la gestion des valeurs d'actif du projet après sa conclusion (par exemple, les crèches, les véhicules, les laboratoires, etc.) doit être précisée dès les premiers stades de sa planification.
- L'engagement de la collectivité dans les opérations de suivi et d'évaluation pendant et après le projet est utile et rentable.

Pérennisation

- L'arrimage aux programmes forestiers nationaux et aux initiatives similaires peut aider à assurer le soutien gouvernemental post-projet.
- L'engagement des partenaires commerciaux peut assurer l'engendrement de revenus post-projet.
- L'arrimage du projet au micro-crédit, financer l'acquisition de semences et permettre l'accès à un système de crédit peuvent aider à assurer le financement post-projet.
- La progressive montée en puissance des interventions du projet est souvent à conseiller car elle permet maintenir le cap sur des objectifs spécifiques réalisables.
- Des stratégies de sortie spécifiques doivent être étudiées dès les premiers moments de la planification et leur mise au point est nécessaire bien avant l'achèvement du projet.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 044/99 Rev.2 (F)	RÉALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DE CHIQUIACA ET OROZAS, DÉPARTEMENT DE TARIJA COMMUNITIES IN TARIJAS, BOLIVIA
PD 021/97 Rev.2 (F)	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES TROPICALES PAR L'AMENAGEMENT FORESTIER BASÉ SUR LES COMMUNAUTÉS, NUEVA VISCAYA
PD 15/96 Rev.2 (M,I)	RÉCOLTE, COMMERCIALISATION ET UTILISATION DE PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS AUX PHILIPPINES
PD 24/00 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU ROTIN DE PLANTATION EN THAÏLANDE
PD 014/92 Rev.2 (F) I	PROGRAMME PILOTE D'EXPLOITATION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES RECOURANT À UN AMÉNAGEMENT DIFFÉRENCIÉ SUR L'ÎLE DE HAÏNAN -- PHASE I
PD 026/92 Rev.2 (F,I)	MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT TROPICALE HUMIDE AU CAMEROUN
PD 033/93 Rev.1 (F) I	CONSERVATION, AMÉNAGEMENT, EXPLOITATION, UTILISATION INTÉGRÉE ET SOUTENUE DES FORÊTS DE LA RÉGION DES CHIMANES, DÉPARTEMENT BOLIVIEN DE BENI - PHASE I
PD 018/94 Rev.1 (F) II	MISE EN VALEUR FORESTIÈRE PARTICIPATIVE DANS LE HAUT BASSIN DU RIO MAYO EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT RATIONNEL DES FORÊTS TROPICALES
PD 037/95 Rev.2 (F)	AMÉNAGEMENT DES PEUPELEMENTS DE CATIVO ET D'ESSENCES À PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DE DARIEN AU PANAMA
PD 013/96 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT POLYVALENT DE LA FORÊT NATIONALE DU MACAU EN FONCTION DES ZONES DE RÉCOLTE DE LATEX D'HÉVÉA - PHASE I: ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR EN VUE DE L'ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS
PD 010/97 Rev.1 (F)	MODÈLE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DANS LA FORÊT OMBROPHILE D'IWOKRAMA (GUYANA)
PD 014/98 Rev.1 (F)	EXPLOITATION DURABLE ET REBOISEMENT DES FORÊTS AMAZONIENNES PAR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES
PD 038/99 Rev.1 (F,I)	DÉMONSTRATION DE GESTION FORESTIÈRE COMMUNAUTAIRE DANS LES FORÊTS NATURELLES DE BROUILLARD DU BASSIN DE L'URUMBA EN PROVINCE PÉRUVIENNE DE SAN IGNACIO
PD 049/99 Rev.2 (F)	PLAN PILOTE D'AMÉNAGEMENT SUR 10 000 HECTARES DE FORÊTS SECONDAIRES DANS LE CANTON DE SAN LORENZO, PROVINCE ÉQUATORIENNE D'ESMERALDA
PD 289/04 Rev.1 (F)	GESTION DU COMPLEXE DES FORÊTS PROTÉGÉES DU « TRIANGLE D'ÉMERAUDE » POUR PROMOUVOIR LA COOPÉRATION AU SERVICE D'UNE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE DE LA BIODIVERSITÉ ENTRE LA THAÏLANDE, LE CAMBODGE ET LE LAOS (PHASE II)
PD 58/99 Rev.1 (I)	MISE EN PLACE D'UNE ENTREPRISE VILLAGEOISE DANS LA COLLECTIVITÉ RIVERAINE D'UNE PLANTATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE EN INDONÉSIE

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 6

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE CLANDESTINE, LA GOUVERNANCE ET LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

1. INTRODUCTION

La lutte contre l'exploitation forestière clandestine et le développement de la certification forestière sont des problématiques courantes dans les pays producteurs de bois tropicaux et dans la profession à l'échelon international. L'OIBT, qui a pris un engagement fort en faveur de la gestion durable des forêts (GDF), a été l'une des premières organisations internationales à développer et à promouvoir des critères et indicateurs (C & I) devant permettre la gestion durable des forêts tropicales. Cette initiative, et d'autres qui sont venues s'y ajouter, ont contribué à réduire l'exploitation forestière illicite et ont contribué à la mise au point de systèmes de certification.

Apporter une aide à ses membres dans leurs efforts à cette fin fait partie des objectifs de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, à savoir favoriser l'expansion et assurer la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts en gestion durable et de récoltes opérées dans la légalité, et promouvoir l'aménagement des forêts productrices de bois d'œuvre.

OIBT apporte son soutien à ses pays membres producteurs dans l'amélioration de leur législation forestière, la gouvernance et l'application des lois en vue de mettre en place des conditions favorables à la gestion durable des forêts. Le renforcement des capacités nationales à faire appliquer et respecter les lois et à développer la certification forestière composent le cœur de cette problématique, auxquels s'ajoute l'échange d'informations sur les différents mécanismes volontaires et des technologies de traçabilité du bois, y compris leur adoption au niveau national.

Programme thématique OIBT relatif à l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce dans le monde tropical (TFLET) et le Programme OIBT-CITES ont contribué à soutenir les pays membres dans ce domaine.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- L'exploitation forestière clandestine est alimentée, entre autre, par la mauvaise gouvernance, un accès facile aux marchés du bois issu d'abattages clandestins, des profits élevés à court terme pour les exploitants clandestins, et le manque d'activités économiques de substitution pour les populations tributaires des forêts. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de règles du jeu équitables pour les unités forestières d'aménagement (UAF) qui se plient aux exigences de la légalité et s'efforce de mettre en place la GDF.
- La mauvaise gouvernance va généralement de pair avec une absence de transparence ou une transparence insuffisante des transactions financières du secteur forestier, une puissance publique et des fonctions de police défaillantes qui ne permettent pas un contrôle sur le terrain des récoltes de bois dans massifs forestiers, la corruption, la lenteur et des procédures administratives lourdes et contraignantes auxquelles est assujettie la production de bois licite et commerce de bois tropicaux effectué dans la légalité, l'absence de poursuites contre les coupables d'infractions forestières, et un personnel de répression des fraudes faiblement rémunéré et aux effectifs insuffisants. Ces contraintes sont souvent associées à la réticence aux réformes institutionnelles nécessaires à la bonne administration des forêts.
- L'incapacité à garantir les droits fonciers des peuples autochtones, des populations tributaires des forêts et ceux d'autres populations rurales traditionnelles conduit à des abattages forestiers clandestins et freine les progrès de la certification forestière dans de nombreux pays producteurs de bois tropicaux. En outre, les populations autochtones et d'autres collectivités forestières sont faiblement organisées et équipées pour protéger leurs propres ressources forestières contre les contrevenants extérieurs qui enfreignent leurs droits.
- Les projets de lutte contre l'exploitation forestière clandestine et la mauvaise gouvernance sont souvent complexes et sensibles aux changements intervenant dans les priorités politiques et les conditions économiques du pays.

- Le renforcement de la gouvernance est souvent entravé par le manque d'informations fiables sur la production et le commerce, licites et illicites, des produits forestiers.
- Bon nombre de dispositifs de contrôle actuel administrés par un organisme d'État visant la filière forêt-bois souffrent de plusieurs lacunes et carences, réduisant ainsi leur crédibilité dans la vérification de la légalité des bois tropicaux et produits dérivés.
- Les progrès en matière de certification ont été freinés par: (i) l'insuffisance des capacités à élaborer et à appliquer des normes de certification nationale à l'échelon des UFA, (ii) l'incertitude sur les avantages commerciaux de la certification, quand ces derniers seraient susceptibles d'encourager les producteurs à prendre à agir assez tôt, (iii) les surcoûts devant être pris en charge par les UFA, et (iv) les variations constantes des exigences du marché s'agissant tant des achats publics que privés la licéité et la pérennité de l'offre de produits ligneux.
- La crédibilité et l'acceptabilité par les marchés de systèmes de certification forestière différents ont été parfois mises en doute en fonction de préoccupations légitimes, parfois à l'initiative de parties prenantes ou sous l'effet d'intérêts concurrents, ou parfois par le truchement d'informations spéculatives. Le choix du système de certification forestière à appliquer reste donc une question sensible pour les producteurs de bois tropicaux.
- De temps en temps les progrès réalisés dans la certification forestière ont été limités en raison de divergences entre les réglementations gouvernementales et les normes de certification.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

L'exploitation forestière clandestine

- L'identification des principaux facteurs causatifs de l'exploitation forestière clandestine et du trafic de bois qu'elle alimente est nécessaire pour l'élaboration de mesures devant la restreindre.
- Il est nécessaire de faire la lumière sur les questions de régimes fonciers afin de constater l'origine légale du bois et la licéité des opérations de l'UFA.
- La reconnaissance officielle des droits fonciers des populations autochtones et des droits fonciers coutumiers de la collectivité devrait constituer une priorité, mais cela tend à outrepasser la portée des projets forestiers.
- Des mécanismes doivent être mis en place pour amener les organisations des populations autochtones et des ONG nationales, le secteur privé et l'administration à un dialogue constructif sur la gouvernance et la certification forestières.
- Des techniques de résolution des différends se sont avérées utiles dans les concertations entre parties prenantes, mais la capacité à les appliquer est parfois faible.
- La réduction de la surcapacité industrielle en vue de rendre cette capacité compatible avec des niveaux de production forestière pérennisables, exprimés par les possibilités annuelles autorisables, peut être nécessaire afin de réduire la pression en faveur d'une exploitation forestière clandestine. Des mesures réglementaires relatives aux réductions de capacité peuvent être nécessaires mais sont politiquement et économiquement difficile à mettre en œuvre. En outre, elles peuvent même être contre-productives en cas de carence de la gouvernance. Une réglementation restrictive appliquée aux nouveaux investissements visant une progression des volumes des récoltes et une augmentation des capacités de transformation est souvent la première étape. D'autres démarches prévoyant des mesures d'autolimitation volontaire devraient également être explorées, en coopération avec le secteur privé.
- La réduction de l'offre de grumes de gros diamètres aux usines de transformation a également suscité une évolution positive dans les stratégies d'exploitation des ressources forestières par les entreprises. Plusieurs entreprises ont investi dans de nouveaux équipements pour améliorer l'exploitation de matières premières grâce à la transformation de grumes de petite taille et d'essences moins exploitées (LUS).
- La prise en compte des besoins des petites entreprises et du secteur informel en matière de renforcement de la gouvernance et de mise en œuvre de la traçabilité du bois nécessite généralement d'un soutien spécifique.

- L'amélioration de la gouvernance nécessite une plus grande transparence et la prise de responsabilité des autorités forestières et des exploitants du secteur privé. Cela devrait être dûment pris en compte dans la conception des systèmes d'information forestière.
- Les dispositifs de traçabilité des bois reposant sur l'examen des documents qui les accompagnent souffrent de carences qui entament leur crédibilité. Ces dispositifs sont appelés à ne représenter qu'un pis-aller.
- Le développement de la capacité locale est essentiel pour assurer la pérennité du projet. Il facilite également le financement d'activités futures nouvelles. Une dépendance excessive envers des consultants externes a entravé l'adoption de leurs recommandations, ce qui peut nuire à la pérennisation des acquis du projet.
- Les projets de renforcement de la gouvernance produisent souvent des études techniques précieuses et d'autres rapports. Les retombées du projet peuvent être améliorées par la diffusion efficace d'informations aux organismes gouvernementaux concernés, aux universités, au secteur privé, aux ONG et à d'autres parties prenantes. En outre, des communiqués de presse et des notes de synthèse ont été utiles à la diffusion d'informations essentielles au grand public à travers les journaux et autres médias.

La certification forestière

- Les travaux de certification aux échelons locaux et nationaux ont amené le secteur privé, le gouvernement et les ONG à œuvrer à une meilleure compréhension des difficultés de mise en œuvre de la GDF et sa certification, et ont permis ainsi l'instauration d'un dialogue constructif entre parties prenantes.
- Les éléments fondamentaux de tous systèmes de certification forestière sont la conformité juridique, des plans de gestion et de bonne qualité et leur application effective. La certification forestière est donc un outil utile d'amélioration de la gouvernance.
- Il peut être nécessaire d'harmoniser les réglementations nationales et les normes de certification pour renforcer le rôle de la certification en faveur de la conformité juridique. Les projets doivent examiner cette question.
- Pour que les UAF obtiennent d'être certifiées, elles doivent entamer dans un processus ininterrompu aux termes duquel l'entreprise s'engage à opérer une amélioration continue. Les UFA doivent continuer d'apporter des améliorations à leurs opérations sous peine de se voir retirer leur certificat.
- Bien que le processus de certification en tant que tel au niveau de l'UFA puisse exiger un an seulement pour être mené à bien, le processus préparatoire qui précède peut être long et ardu. Il peut falloir plusieurs années pour qu'une UFA soit prête à la certification.
- Une approche progressive peut convenir pour conduire une UFA à l'obtention de la certification complète. La première étape doit habituellement consister en une vérification de conformité juridique. Cependant, les modalités d'obtention progressive de la certification sont elles-mêmes exigeantes, s'agissant notamment du seul dossier des pièces à réunir, et ces démarches peuvent aussi prendre beaucoup de temps. Comme l'approche progressive devrait viser à la certification complète, les UFA qui s'engagent dans cette démarche doivent être résolues à la mener jusqu'au bout, en se donnant tout le temps nécessaire pour opérer les corrections nécessaires. Les UFA doivent être conscientes que les avantages du marché peuvent être assez limités avant que la certification pleine et entière n'ait été obtenue.
- L'implication des pouvoirs publics en faveur de la certification est déterminante dans l'amélioration des règlements et procédures, dans les mesures incitatives à accorder aux UFA certifiées, ainsi que dans le soutien direct à leur apporter par des formations.
- Le renforcement des capacités des entreprises à obtenir la certification vise généralement l'amélioration du système de gestion de la forêt, des changements dans les pratiques d'exploitation (par exemple, l'EFI, l'hygiène et la sécurité au travail), la formation du personnel et des sous-traitants, et le renforcement des relations entre l'entreprise et la collectivité.

4. BONNES PRATIQUES

Exploitation forestière clandestine et renforcement de la gouvernance

- Une étude détaillée de la situation actuelle et des besoins futurs, des demandes et des attentes des parties prenantes aide à planifier la stratégie du projet.
- La participation effective des parties prenantes essentielle est importante dans les projets de gouvernance et de certification. Elle contribue à atténuer les impacts négatifs de tout changement institutionnel et autres modification aux dispositifs susceptibles d'intervenir durant la mise en œuvre du projet.
- L'amélioration de la gouvernance est tâche souvent complexe et la conception des projets nécessite un examen adéquat des mesures nécessaires au renforcement institutionnel et à la réforme des orientations.
- Une bonne conception de projet autoriser une certaine souplesse qui garantit l'effectivité de la mise en œuvre malgré l'évolution des conditions politiques et économiques. Cela permet également de contribuer à la pérennisation du projet.
- Les projets de gouvernance doivent souvent s'attaquer au problème de l'accès à l'information statistique et à d'autres informations, qui doivent être accessibles au niveau national et régional à tous les stades de la filière forêt-bois, dans le respect des normes de qualité et en temps opportun.
- L'institutionnalisation des projets de renforcement de la gouvernance peut assurer la continuité et la durabilité future.
- Les projets visant à améliorer la législation et les politiques produisent des recommandations spécifiques relatives aux changements requis et définissant des indicateurs adéquats qui permettent d'en mesurer les progrès. L'application de ces recommandations est essentielle à la viabilité des projets de gouvernance.
- Dans les réglementations et les procédures de suivi du bois et des produits ligneux, la mise au point de systèmes reposant sur la saisie, le stockage et l'analyse de données numérisées, qui permettent de minimiser les erreurs et les fautes professionnelles, est généralement préférable aux dispositifs reposant sur la constitution de dossiers.
- Dans les projets de gouvernance mettant en œuvre des systèmes d'information améliorés, les formations techniques à dispenser doivent viser les gérants de bases de données, le personnel d'exécution et les divers usagers des informations améliorées.
- La diffusion efficace des plans, activités et résultats de projet est essentielle pour permettre les retombées du projet et sa pérennisation. Une diffusion efficace des enseignements dégagés est nécessaire à leur intégration au niveau décisionnel politique.

La certification forestière

- La cohérence entre les exigences juridiques impératives et les normes de certification doit être clarifiée.
- L'élaboration de normes nationales de certification forestière permet de garantir leur application uniforme dans le contexte spécifique du pays.
- La démarche d'entreprise pilote servant au renforcement des capacités à l'échelon des UFA pour la certification doit inclure des dispositions adéquates de validation des expériences et de diffusion des résultats. Des engagements fermes sont nécessaires de la part des entreprises participant à l'échange des connaissances produites.
- La démarche d'entreprise pilote est également applicable à la certification des entreprises forestières des collectivités mais la clarté est nécessaire sur le rapport coût-bénéfice et le financement continu de l'audit, si les entreprises des collectivités ne peuvent pas payer elles-mêmes ces services.
- L'évaluation du niveau de base des systèmes de gestion des entreprises forestières de collectivité est nécessaire car leur renforcement peut être nécessaire avant l'introduction de nouveaux instruments comme le système de traçabilité du bois ou la certification forestière.
- Au stade de l'élaboration les collectivités forestières ont besoin de soutien et d'un contact étroit avec les autorités locales et d'autres organismes compétents opérant dans la région ainsi qu'avec les entreprises

industrielles qui exploitent le bois du massif forestier. Une bonne conception suppose des mesures visant à faciliter ces liens.

- Les catégories que doivent cibler les formations à la certification comprennent, entre autres, les gérants et aménagistes d'UFA, le personnel technique, les sous-traitants et les vérificateurs des aspects techniques ainsi que les groupes d'intervenants clés dans les aspects généraux.
- L'assistance technique est efficace quand (i) elle est soigneusement synchronisée avec le programme de travail du projet, (ii) elle met l'accent sur les aspects qui ne peuvent être traités avec les seules compétences nationales, et (iii) elle inclut une formation suffisante pour assurer le transfert des connaissances.
- Il y a un risque de conflit d'intérêts à faire effectuer par le même organisme l'assistance technique et les audits de certification, ce qui devrait être évité.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 85/01 Rev.2 (I)	STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES INDUSTRIES DU BOIS EN INDONÉSIE
PD 35/94 Rev.4 (M,I)	ETUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE CHAMBRE SYNDICALE POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU BOIS
PD 25/96 Rev.2 (M)	CONSOMMATION ET DEMANDE CHINOISES DE PRODUITS FORESTIERS SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES PRODUITS FORESTIERS TROPICAUX À L'HORIZON 2010
PD 27/95 Rev.3 (M) II 1	CRÉATION ET FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE FORESTIER (CIEF) PHASE II ETAPE 1
PD 56/00 Rev.3 (M)	AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES STATISTIQUES FORESTIÈRES (STATFOR) PAR L'INTÉGRATION DE DEUX MODULES INFORMATIQUES: COMPILATION DES INVENTAIRES D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS À BOIS D'EXPORTATION (GABON)
PD 27/95 Rev.3 (M) II 2	CRÉATION ET FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE FORESTIER (CIEF) PHASE II ETAPE 2
PD 80/01 Rev.6 (M)	CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN INDONÉSIE
PD 128/91 Rev.2 (F)	AMÉNAGEMENT, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MANGROVES DU PANAMA
PD 017/00 Rev.3 (F)	CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU COMPLEXE D'AIRES NATURELLES PROTÉGÉES TAMBOPATA (PÉROU) -- MADIDI (BOLIVIE)

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No 7

Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

1. INTRODUCTION

Les Critères et Indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales (C & I) ont été initialement publiés en 1992 et depuis lors, ils ont été révisés ; des formations et d'autres formes de soutien ont été dispensés aux pays en vue de faciliter leur mise en œuvre. Le but d'un corps commun de C & I était de permettre aux pouvoirs publics, aux aménagistes forestiers, aux collectivités, aux petits exploitants et à d'autres parties prenantes d'assurer le suivi, l'évaluation et les rapports sur l'état de la gestion forestière et les progrès accomplis vers sa pérennisation à l'échelon national comme à celui des unités forestières d'aménagement (UFA). L'AIBT comporte plusieurs objectifs qui sont liés à la mise en œuvre des C & I destinés à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, dont notamment l'objectif (m) *Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre , et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux* and objective (o) *Encourager l'échange d'informations dans le but de mieux comprendre des mécanismes facultatifs tels que notamment la certification, afin de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, et en appuyant les efforts que les membres déploient dans ce domaine.*

Les C & I de l'OIBT sont destinés à servir de cadre aux pays membres pour la mise au point de leur propre système d'évaluation et de suivi des progrès vers le développement durable au niveau national comme à celui des UFA. Lorsque les indicateurs sont rendus opérationnels dans des contextes nationaux et locaux spécifiques, il est escompté que les informations qui s'en dégagent peuvent faciliter l'élaboration de choix d'orientation et la mise en œuvre de la GDF sur le terrain.

Les C & I sont donc un instrument utile qui permet aux pays et aux UFA de rendre compte des progrès réalisés tout en mettant en lumière les domaines qui appellent des efforts supplémentaires pour atteindre la GDF.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- On constate encore de nombreux malentendus sur la finalité et l'atout que représentent les C & I comme outil de mise en œuvre de la GDF à l'échelon national et à celui des UFA. La clarté fait également défaut sur les conditions favorables nécessaires à la GDF dans les contextes nationaux et locaux.
- Les C & I nationaux ont souvent été mis au point au terme d'un processus qui définit en détail quels sont les indicateurs adaptés aux contextes locaux. La participation à ce processus d'élaboration a parfois été limitée à celle des organismes d'État sans y adjoindre les autres parties prenantes que sont le secteur privé, les organismes forestiers de collectivités et les ONG.
- Les gouvernements des pays producteurs de bois tropicaux disposent de programmes de promotion et de mise en œuvre d'orientations et pratiques GDF par le secteur privé, mais il n'y a souvent pas de données complètes sur leurs incidences ;
- Le niveau le plus déterminant pour la mise en œuvre de la GDF est celui des unités forestières d'aménagement. Le secteur privé et les collectivités forestières étant responsables d'une grande proportion de la production de bois tropicaux, ils sont donc les principaux groupes cibles de la mise en œuvre des C & I. Toutefois, leur participation a été limitée dans de nombreux pays producteurs, où l'accent a porté sur les forêts gérées par l'administration forestière.
- Il y a une demande forte et croissante entre les importateurs et les acheteurs visant l'obtention d'informations sur les pratiques GDF de sociétés productrices de bois tropicaux. Les C & I est un outil potentiellement utile pour la communication mais il est encore sous-utilisé et mal compris par les groupes cibles sur les marchés d'exportation.
- Il est de la responsabilité du gouvernement de garantir un domaine forestier permanent, ce qui est un élément fondamental des C & I, nécessaire à la réalisation de la GDF par les UFA.

- Le lien de complémentarité entre l'application des C & I d'une part et les processus de certification des forêts au niveau local d'autre part ne sont pas bien compris. Les C & I peuvent fournir un cadre utile à l'élaboration des normes nationales de certification.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

Conception des projets

- L'application des C & I dans les pays membres de l'OIBT s'est avérée fournir des contributions précieuses à l'état actuel des connaissances sur la gestion durable des forêts sur le terrain et a été d'un apport majeur au développement d'orientations nationales. Dans les entreprises forestières de mise en œuvre des C & I, il a été démontré que la gestion durable des opérations forestières est non seulement indispensable mais aussi possible.
- Si des conditions favorables ne sont pas mises en place dans les orientations nationales en matière forestière et les politiques d'entreprise comme indiqué dans les C & I et diverses lignes directrices de l'OIBT, les progrès de mise en œuvre de la GDF seront lents.
- L'engagement du gouvernement à instaurer la GDF au sens des C & I peut persuader les acteurs de la filière forêt-bois de se lancer dans des efforts systématiques de réalisation de la GDF.
- L'adoption des C & I comme une approche positive a eu un effet psychologique et a produit une motivation puissante en faveur de l'instauration de la GDF dans de nombreux pays. Cependant, une bonne communication est nécessaire sur l'ensemble du processus impliquant les tests, l'adaptation aux réalités locales et la mise en œuvre au plan local.
- Pendant le processus de mise en œuvre, il est utile de clarifier le lien entre la réglementation nationale visant l'exploitation des ressources naturelles et les C & I. Cela peut grandement aider les aménagistes forestiers à comprendre ce que signifie la GDF dans la gestion pratique de la forêt.
- Il est essentiel que, dès le stade de la planification du projet, l'on dispose de données constitutives de l'état des lieux de la ressource forestière, faute duquel les essais et la mise en œuvre des C & I ne livreront aucun résultat exploitable. Cela doit aider les parties prenantes se représenter l'ampleur des problèmes et des tâches à accomplir, et ainsi de pouvoir estimer l'échelle et la durée souhaitée du projet.
- L'absence de données constitutives d'un état des lieux sur la forêt, par exemple, rend également difficile la prise de mesure et l'évaluation de certains des produits physiques du projet de C & I.
- Les processus nationaux d'élaboration et de mise à l'essai des C & I peuvent être utiles pour réunir les organismes d'État, ceux du secteur privé et des ONG et contribuer à un dialogue fructueux sur la nature de la GDF et les contraintes à son instauration. Une large participation renforce la légitimité des C & I comme outil devant aider à la progression vers la GDF.
- L'adoption de C & I de niveau national et leur intégration dans le système de surveillance des forêts nationales est une étape importante dans le processus de mise en œuvre de la GDF. Un manuel de terrain sur la façon de mettre en œuvre la GDF dans les UFA peut être nécessaire pour faciliter les travaux menés par les aménagistes forestiers.
- La stratégie de formation est déterminante pour les travaux complémentaires devant être effectués afin d'intégrer les C & I dans les systèmes de gestion et d'information aux différents échelons. Deux rôles sont attendus de la part des stagiaires: (a) constituer à terme un corps de formateurs devant former le personnel responsable des entreprises concessionnaires et travailler dans les établissements d'enseignement et les programmes de formation à la gestion durable des forêts, et (b) de travailler comme évaluateurs internes dans les organismes forestiers ou comme auditeurs externes des organismes de certification et de vérification indépendants. Les stagiaires doivent également être en mesure de conseiller les aménagistes forestiers sur les mesures correctives nécessaires pour améliorer les pratiques courantes.
- Le développement des ressources humaines dans la GDF doit être compris comme effort continu et à long terme, et des évaluations périodiques usant des C & I peuvent révéler des lacunes dans les compétences existantes. En général, les pays devraient élaborer des programmes nationaux complets de formation à la mise en œuvre de la GDF destinés aux aménagistes forestiers et aux collectivités forestières ainsi qu'à d'autres intervenants forestiers.

- De précieux enseignements peuvent être tirés des entreprises et des organismes forestiers dans d'autres pays tropicaux et non tropicaux qui sont également engagés dans l'application de mesures de la GDF.

Mise en œuvre des projets

- Un risque majeur inhérent à la mise en œuvre de projets C & I se trouve être la réticence du secteur privé à participer et à partager ses expériences avec des tiers. La motivation de la filière à mettre en œuvre les C & I passe par une l'abandon par les pouvoirs publics d'une approche purement réglementaire pour l'adoption de dispositifs qui associent à la réglementation des incitations et une orientation par le marché. Des avantages explicites devraient être mis en avant pour les entreprises et les collectivités, comme par exemple un allègement des démarches administratives en vue d'assurer leur pleine participation.
- Une des raisons des réticences rencontrées a trait à la confidentialité des informations à communiquer à d'autres entreprises et parties prenantes. Cette question exige un examen attentif dans le cadre de l'exécution de projets relatifs aux C & I.
- Le manque d'implication de certains acteurs des processus C et I nationaux a constitué un facteur limitant majeur de la diffusion des acquis et des retombées des projets. Le secteur privé, les communautés forestières et les ONG devraient être bénéficiaires des résultats et des produits, et leur participation active doit être assurée. Cela implique un accès facile aux informations, des réunions régulières, une diffusion effective et une large participation aux stages et cours de formation.
- Les organismes des collectivités sont utiles pour assurer une large participation des collectivités tout autant que pour réduire les coûts des projets au cours de la phase de développement des C & I. L'absence de groupes communautaires dans le processus restreint les effets des projets. Une action spécifique est nécessaire pour assurer la participation effective de la collectivité dans la mise en œuvre de projets C & I
- Des partenariats ont été précieux dans les projets C & I. Les collectivités et les ONG peuvent jouer un rôle utile en faveur de la GDF et aider les UFA dans leurs efforts vers plus d'efficacité. La construction de solides partenariats stratégiques entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé est une entreprise de longue haleine qui doit être lancée au niveau national au cours de la phase de formulation des projet en vue de définir des objectifs communs et d'assurer la transparence et la prise de responsabilité dans l'application des C & I.
- Les effets des réformes institutionnelles, dont la décentralisation, peuvent conduire à intégrer de nouveaux acteurs (collectivités territoriales, organismes de répression des fraudes et de protection de l'environnement) dans le processus des C & I.
- De nombreux projets C & I ont révélé qu'il existe la nécessité pressante de développer une meilleure compréhension et une coordination resserrée entre l'administration centrale et les collectivités infranationales, afin d'éviter tous chevauchements et tous défauts de coordination des interventions visant les UFA.
- Les projets mis en œuvre par le secteur privé produisent souvent des résultats importants qui seraient utiles à l'élaboration des politiques gouvernementales. Cependant, la boucle de rétroaction a été faible et il devrait y avoir un mécanisme, à définir au stade de formulation du projet, de validation des enseignements dégagés et qui portent ces acquis à l'attention du gouvernement (par exemple, des ateliers nationaux, des études analytiques nationales).
- La participation de représentants des grands pays importateurs à ces ateliers et autres phases des projets C & I s'est avérée utile pour améliorer la compréhension de la gestion durable des forêts tropicales dans les pays exportateurs.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Dans le cadre de la planification participative des projets, il est important d'expliquer le caractère positif des C & I et comment cet outil peut aider les intervenants dans leurs efforts de gestion durable des forêts.

- Apprendre de l'expérience des autres pays est utile lorsque le pays ne dispose que d'une expérience limitée de l'application des C & I.
- La stratégie de projet peut inclure l'élaboration et la mise en œuvre de C & I nationaux à partir des C & I de l'OIBT et leurs mise à l'essai qui pourra être effectuée suivant le cas à l'échelon des UAF, à l'échelon territorial ou à l'échelon national.
- Les instances dirigeantes des entreprises participant au projet comme UFA pilotes doivent être pleinement informées de ce que le projet suppose comme partage d'expériences sur les C & I mis en œuvre.
- Les projets de niveau national peuvent être de préférence accueillis à l'unité de planification ou d'information de l'office national des forêts.

Mise en œuvre des projets

- L'engagement ferme du gouvernement à utiliser les C & I comme outil d'élaboration d'orientations est essentiel pour atteindre les résultats visés.
- La participation de toutes les parties prenantes est importante dans l'élaboration des C & I.
- Une coordination étroite entre les organismes gouvernementaux concernés est nécessaire.
- Le groupe de pilotage du projet a un rôle déterminant dans la mise en œuvre efficace et peut être affecté à des tâches liées à la communication des résultats au niveau d'élaboration des politiques.
- Les groupes de travail pluridisciplinaires et les sous-groupes thématiques ont été utiles dans l'élaboration de C & I nationaux.
- Les forêts des collectivités peuvent avoir besoin de mesures particulières propres à assurer leur implication dans la mise en œuvre des C & I ; les UFA pilotes peuvent aussi inclure des forêts des collectivités.
- L'intégration de bases de données statistiques, économiques et forestières contribue à l'application effective des C & I.
- Les exigences de rapports statistiques à l'OIBT et à d'autres organismes internationaux doivent être prises en compte.

Renforcement des capacités et diffusion des acquis

- Le transfert efficace des connaissances à des spécialistes locaux évite la dépendance à l'égard d'une assistance technique extérieure.
- La planification des formations doit couvrir tous les niveaux et groupes cibles.
- La diffusion de des informations C & I produites peut assurer un appui soutenu des parties prenantes aux activités périodiques de suivi et autres activités complémentaires.
- Une large diffusion sous différentes formes à tous les acteurs concernés est souhaitable y compris annuaires, lettres d'information, bulletins d'information, CD-ROM, portails Web et d'autres moyens interactifs.

Pérennisation

- Le développement durable dans la mise en œuvre des C & I au niveau national et local exige un examen périodique des progrès réalisés pour identifier les besoins d'actions correctives.
- Les projets pilotes doivent inclure la validation des résultats et leurs implications en matière de correction de trajectoire doivent être identifiées.
- La mise en place d'un partenariat mobilisant le secteur privé et d'autres intervenants peut assurer leur appui soutenu à l'amélioration des systèmes.
- L'échange d'expériences au niveau régional dans la mise en œuvre des C & I par le biais du réseautage est utile à tout développement ultérieur.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 48/99 Rev.1 (M,F)	PARTAGE D'INFORMATIONS ET D'EXPÉRIENCES SUR LES RÉUSSITES DU SECTEUR PRIVÉ EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE (MALAISIE)
PD 80/01 Rev.6 (M)	CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN INDONÉSIE
PD 042/00 Rev.1 (F)	FORMATION D'INSTRUCTEURS À L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS OIBT ET INDONÉSIENS DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE AU NIVEAU DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
PD 195/03 Rev.2 (F)	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION ET DE SUIVI POUR LA CONSERVATION EFFECTIVE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES THAÏLANDAISES
PD 021/97 Rev.2 (F)	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES TROPICALES PAR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER BASÉ SUR LES COMMUNAUTÉS, NUEVA VISCAYA
PD 389/05 Rev.2 (F)	MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE INTERNE DES RÉSULTATS DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE À L'ÉCHELON DE L'UNITÉ FORESTIÈRE D'AMÉNAGEMENT
PD 1/95 Rev.4 (M)	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION SUR L'ÉVALUATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN INDONÉSIE

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 8

Les systèmes d'information forestière

1. INTRODUCTION

On constate aujourd'hui un défaut d'informations systématiques et fiables sur les ressources forestières et les industries de la filière forêt-bois dans de nombreux pays. Il est également nécessaire de poursuivre le développement de systèmes d'information sur les forêts sur lesquels peuvent s'appuyer l'élaboration d'orientations le développement du marché des bois tropicaux et des produits dérivés issus de la gestion durable des forêts et de leur valorisation industrielle. L'amélioration de la transparence du secteur forestier faciliterait grandement les efforts internationaux de lutte contre l'exploitation forestière clandestine et le trafic de bois. Une information adéquate est nécessaire pour les gouvernements qui doivent évaluer les résultats et réviser les politiques et réglementations forestières. Les secteurs public et privé ont besoin d'informations suffisantes pour décider d'investissements.

L'OIBT a fourni son appui à de nombreux pays dans l'élaboration de systèmes d'information forestière (SIF), ainsi que diverses activités dans ce domaine, y compris la formation, la collecte, la compilation et la diffusion d'informations et autres activités connexes. L'objectif a été d'améliorer la disponibilité et la qualité des informations sur le secteur forestier. L'OIBT coordonne avec les pays membres et d'autres organisations internationales la collecte, la compilation et la diffusion de l'information sur les forêts tropicales, la production industrielle et le commerce des produits de bois tropicaux.

Ces actions ont été engagées en vue de réaliser les objectifs suivants de l'AIBT : (i) *Renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales ; (h) améliorer l'information commerciale et économique et encourager l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances, notamment par le rassemblement, la compilation et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées.*

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- La qualité de la planification, de l'encadrement, du suivi et de l'évaluation est souvent faible en raison du manque d'informations suffisantes sur les ressources forestières, la production et les marchés, les richesses des forêts et leurs services environnementaux.
- La qualité des données est souvent faible, notamment en raison de systèmes manuels utilisés pour la collecte et le traitement des données. La crédibilité du SIF repose sur l'exactitude et l'actualité des données traitées et des informations diffusées.
- La valeur ajoutée des données statistiques traitées est encore largement limitée. L'analyse exhaustive des données n'est pas encore pleinement envisagée. Par conséquent, les apports du SIF à l'élaboration des politiques et les décisions sont souvent restés limités. Afin d'avoir une incidence sur la réforme et la gestion des décisions d'orientation, une planification et un système de contrôle efficaces sont nécessaires. Le SIF a besoin d'aller au-delà de la simple saisie de données et correction des erreurs pour inclure l'analyse des données et des mécanismes efficaces de leur diffusion.
- Dans de nombreux pays, le SIF national est pris comme outil au service de l'Administration. Toutefois, les informations sur la forêt et les marchés sont nécessaires au secteur privé et à d'autres parties prenantes, mais leurs besoins ne sont pas toujours reconnus.
- Les incohérences dont souffrent les données produites par les différents services de l'administration créent des confusions parmi les parties prenantes et peuvent conduire à des différends inutiles dans la poursuite des objectifs d'ensemble.
- On observe fréquemment un défaut d'équipement et de personnel qualifié pour le traitement, l'analyse, la validation et la diffusion des informations ; le statut des unités d'information peut être faible et leurs ressources budgétaires limitées. Cela est souvent dû au fait que les instances dirigeantes n'ont pas pris conscience de la valeur des systèmes d'information comme un outil de management.

- L'éclatement et la dispersion des informations sur les forêts entre différentes institutions et échelons territoriaux du pays représentent un défi particulier pour le développement du SIF.
- En raison de la disponibilité limitée des ressources, de nombreux SIF nationaux ont été élaborés grâce à une approche au coup par coup mettant l'accent sur certains éléments (par exemple le suivi du bois, la consommation de bois d'œuvre). Divers composants du SIF ne sont donc pas intégrés dans le même cadre modulaire et des incohérences de données sont chose commune, réduisant l'intérêt qu'il peut offrir dans les tâches de supervision et de suivi.
- La diffusion des informations statistiques souffre de retards et peut ne pas être canalisée vers toutes les catégories concernées. Cela nuit à la rentabilité des investissements dans les systèmes d'information. Les données recueillies sur le terrain ne sont pas présentées aux échelons intermédiaires des services, lesquels se considèrent comme simple fournisseurs d'informations au lieu d'assumer le rôle d'exploitant efficace de ces données dans les décisions à prendre au quotidien.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Compte tenu du caractère dynamique et de la complexité du secteur forestier, la conception de projets de systèmes nationaux d'information forestière devrait permettre une souplesse suffisante pour faciliter l'échelonnement des corrections de trajectoire technique et administrative.
- La conception SIF devrait viser à répondre aux besoins d'information des différents intervenants.
- Afin de cantonner le champ d'application des projets SIF, leur stratégie pourrait d'abord être fondée sur des exigences minimales, cependant que les systèmes intégraux pourrait être bâtis par phases successive suivant une approche modulaire dans un cadre SIF global.
- Le périmètre entier des opérations du SIF peut être large et inclure des éléments tels que les données d'inventaire forestier à différents niveaux, les concessions, les forêts des collectivités, les activités de reboisement, les entreprises de la filière bois, les produits forestiers non ligneux, la faune et la chasse, les prix, les marchés, etc.

Mise en œuvre des projets

- De nombreux projets destinés à améliorer la collecte et le traitement des données ont montré que la publication annuelle d'informations sur la production et le commerce fournie par les concessionnaires et les entreprises de la filière bois n'est pas suffisante pour le contrôle sectoriel efficace et l'administration. Il est nécessaire d'appliquer un contrôle plus étroit et plus fréquent des données sources fournies par le secteur privé et d'établir des procédures de contrôle sur le terrain.
- La réalisation d'un projet SIF nécessite l'implication d'un personnel pluridisciplinaire et bien formé, et d'une capacité de transférer ses connaissances. Une équipe expérimentée, de bonnes conditions de travail et de bonnes relations personnelles avec le secteur productif se sont traduites par des exécutions de projet efficaces. L'équipe centrale du projet peut être relativement modeste mais doit avoir une connaissance approfondie du secteur combinée à la connaissance des technologies de l'information.
- La synthèse des informations statistiques dans les rapports est une première phase qui doit être complétée par l'analyse des données. Des études reposant sur l'analyse statistique valorisent la production des idées utiles à l'élaboration d'orientation, au développement organisationnel et aux perspectives d'investissement dans le secteur forestier.
- Le transfert de nouvelles technologies, qui nécessite un changement de méthodes de travail peut d'abord provoquer des craintes et des résistances au changement. Il importe de communiquer efficacement sur les objectifs et la situation escomptée pour entretenir la confiance et renforcer la coopération entre les parties concernées.
- Dans la spécification des équipements, une demande croissante, qui s'explique par une de la sensibilisation et des compétences accrues des utilisateurs potentiels, doit être prévue afin de tenir compte des volumes croissants de données à gérer dans l'avenir.
- Des fonds suffisants devraient être alloués à la formation, en mettant l'accent sur les responsables des bases de données, afin d'assurer l'efficacité du système et de garantir sa plus grande autonomie dans la

résolution des problèmes au jour le jour, et de permettre à ces responsables de prendre connaissance des nouveaux développements. Des formations sont également nécessaires à l'utilisation de pages Web.

- Pour assurer une gestion efficace et la pérennisation des acquis de projets, une équipe stable composée d'un personnel qualifié est nécessaire car les fréquentes rotations de personnel perturbent de nombreux efforts de développement.
- Un certain nombre de projets SIF se sont largement appuyés sur les compétences externes, créant une dépendance continue aux apports extérieurs. Le même cas de figure peut se produire si le logiciel du projet est basé sur des applications sur mesure au lieu d'être édifié sur d'autres qui sont largement utilisées dans les organisations forestières à d'autres fins.
- L'utilisation d'ordinateurs de poche pour la saisie des données au niveau du terrain peut réduire les problèmes de fiabilité des données, de cohérence dans l'inventaire forestier et de contrôle des récoltes de bois sur le terrain. Les concessionnaires devraient être encouragés à adopter ce type de technologie.
- Les politiques et procédures de sécurité sont nécessaires pour la maîtrise du SIF, y compris des copies automatiques de sauvegarde du système, qui doivent être gardées à l'extérieur des installations de l'établissement.
- Si le SIF n'est pas correctement institutionnalisé et que le statut de l'unité d'information reste marginal, la pérennité des acquis du projet est compromise.
- L'interaction de l'administration forestière avec le personnel des entreprises de la filière peut être développée pour assurer la communication des données à la SIF en temps opportun.
- Un bon système d'information forestière peut être modifié pour couvrir également les besoins d'autres domaines. L'expérience acquise et les enseignements dégagés peuvent aider à la construction et à l'exploitation des nouveaux systèmes d'information (par exemple, la biodiversité ou d'autres aspects de l'environnement) pour le pays.
- L'utilisation de moyens électroniques est importante pour améliorer la diffusion de l'information, mais les matériaux imprimés sont encore souvent nécessaires pour rendre compte des principaux indicateurs.
- Mettre en œuvre des modalités de diffusion et de sensibilisation tous azimuts aux ressources d'information (base de données) et aux statistiques disponibles dans le système, de sorte qu'elles puissent être utilisées par différents utilisateurs et induire des actions qui contribueront à la consolidation du système.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les projets SIF réclament une planification détaillée. Ils ont tout à gagner à devenir partie intégrante de stratégies nationales et d'organisation clairement définies en vue de l'amélioration des systèmes d'information.
- Une certaine souplesse est souvent nécessaire pour assurer leur mise en œuvre effective dans des conditions changeantes.
- Un nombre limité d'exigences stratégiques peut porter sur la phase initiale de mise en place des systèmes d'information.
- Dans un cadre institutionnel décentralisé, les organismes territoriaux peuvent se voir accorder un rôle plus large que le seul recueil de données.
- Le découpage de ce type de projets n'est pas sans risques au regard de la possibilité de changements institutionnels ou organiques. On se gardera également de champs d'application trop ambitieux ou d'objectifs irréalistes à cet égard.
- Un engagement ferme des services de l'administration est nécessaire pour atteindre les résultats visés et une prise de conscience doit être créée chez les hauts responsables sur l'importance stratégique d'informations à jour et au contenu fiable.

Aspects techniques

- L'information spatiale est un élément essentiel de tout SIF qui doit être intégré aux systèmes d'information géographique.
- Les régimes de propriété foncière et les exigences réglementaires doivent être pris en compte dans la conception du SIF.
- Quatre sous-systèmes de base doivent être pris en charge: le recueil des données, leur traitement et leur stockage (base de données), l'analyse des données, leur diffusion et l'organisation de leur accès.
- L'approche modulaire peut être utile pour les différents sous-systèmes d'information sur des thèmes spécifiques, mais il convient de permettre l'interaction, la coordination et la compatibilité entre les différentes bases de données. En outre, l'intégration de données statistiques, économiques et forestières est nécessaire et permet une gestion efficace et des outils de contrôle.
- Des mesures spécifiques sont souvent nécessaires en vue d'une quantification acceptable des opérations forestières clandestines et la production et l'exploitation des matières premières du secteur informel (enquêtes reposant sur un échantillonnage périodique).
- Le rapprochement des données sur les flux de bois dans les différents segments de la filière est importante pour la cohérence des données.
- La prise en compte des exigences de rapports statistiques de la part de l'OIBT et d'autres organismes internationaux dans la conception des SIF permettra la production de rapports utiles en temps opportun.
- L'explicitation de tous les facteurs de conversion des grumes aux sciages est nécessaire dès le début, en particulier ceux qui s'appliquent aux données d'importation et d'exportation.
- Les théories et les méthodes statistiques peuvent améliorer et optimiser la collecte et l'analyse des données.
- La constitution de séries chronologiques cohérentes sur les indicateurs déterminants ajoute de la valeur aux informations produites.
- Dans les systèmes décentralisés, une technologie de communication adaptée peut assurer de meilleures liaisons entre les différents niveaux de l'organisation.
- La participation du secteur privé et d'autres parties prenantes, et la livraison de résultats à ces entités contribue à les soutenir dans leur amélioration des systèmes.
- Est nécessaire une compatibilité du SIF nouvellement conçu avec le cadre budgétaire.
- L'explicitation des compétences et attributions entre les organismes participants et entre leurs différents niveaux hiérarchiques est essentielle pour l'efficacité économique.
- Les systèmes dépendant de compétences et de services externes ont tendance à avoir un faible rapport coût-efficacité et pareille dépendance est susceptible de les exposer à des risques imprévus.

Renforcement des capacités et diffusion

- Le renforcement des capacités d'information statistique des organisations participantes peut exiger des efforts particuliers.
- Les formations devraient s'étendre à tous les niveaux, du personnel chargé du recueil des données à celui qui doit les exploiter.
- Des formations sont souvent nécessaires pour pouvoir assurer une diffusion efficace.
- La diffusion la plus large sur différents supports à tous les acteurs concernés est souhaitable : annuaires, bulletins d'information, lettres d'information, CD-ROM, portails web, et autres moyens interactifs ; ces différents moyens sont complémentaires.

Dispositif de mise en œuvre

- Le groupe de pilotage du projet a un rôle particulièrement important à assurer dans l'exécution effective des projets SIF en raison de la nécessité d'une coordination et d'une coopération interinstitutionnelles.

- Les groupes de travail pluridisciplinaires et sous-groupes thématiques peuvent être utiles à l'élaboration des composantes détaillées du SIF.
- Des relations effectives entre les compétences disponibles (personnel expérimenté et de haut niveau), les niveaux technologiques nécessaires (matériel et logiciels spécialisés) et une organisation et une gestion de projet efficace constituent un facteur déterminant de réussite.
- Le secteur privé peut se montrer exécutant véritable si l'administration ne dispose pas de personnel et de capacité suffisante, et lorsqu'une certaine flexibilité est requise dans la mise en œuvre.

Pérennisation

- Le SIF doit être institutionnalisé et soutenu par des ressources budgétaires et humaines adéquates. L'unité d'information de l'office des forêts a besoin d'un mandat explicite et d'un lieu adapté à l'organisation pour assurer son rôle permanent.
- La pérennisation des acquis des projets SIF nécessite le renforcement des liens avec les parties concernées, des manuels de système complet, la fiabilité des informations, une efficacité de diffusion efficace, et des procédures d'analyse statistique bien établies.
- Une convention de suivi et de prestations complémentaires peut aider à pérenniser les acquis du projet.
- Une diffusion efficace des résultats montrant la valeur des informations produites contribue au soutien des parties prenantes dans la continuité du fonctionnement des systèmes d'information.
- Il est souvent nécessaire de définir des stratégies de sortie spécifiques dans la conception des projets et durant leur mise en œuvre afin d'assurer le fonctionnement durable du SIF.
- L'échange d'expériences au niveau régional grâce au réseautage est utile pour le développement ultérieur des SIF nationaux.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 29/96 Rev.1 (M)	RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES STATISTIQUES FORESTIÈRES ET APPUI À LA FORMATION DES UNITÉS DE TERRAIN
PD 34/94 Rev.1 (M)	MISE EN PLACE DU SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE FORESTIÈRE
PD 27/95 Rev.3 (M) II 1	CRÉATION ET FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE FORESTIER (CIEF) PHASE II ÉTAPE 1
PD 56/00 Rev.3 (M)	AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES STATISTIQUES FORESTIÈRES (STATFOR) PAR L'INTÉGRATION DE DEUX MODULES INFORMATIQUES: COMPILATION DES INVENTAIRES D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS À BOIS D'EXPORTATION (GABON) (GABON)
PD 27/95 Rev.3 (M) II 2	CRÉATION ET FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION STRATÉGIQUE FORESTIER (CIEF) PHASE II ÉTAPE 2
PD 24/95 Rev.1 (I)	IDENTIFICATION, PROPRIÉTÉS ET UTILISATIONS DES BOIS TROPICAUX IMPORTÉS EN CHINE D'AMÉRIQUE LATINE
PD 35/94 Rev.4 (M,I)	ETUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE CHAMBRE SYNDICALE POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU BOIS
PD 167/91 Rev.1 (M)	DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DU SECTEUR FORESTIER BRÉSILIEN

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 9

L'exploitation à faible impact

1. INTRODUCTION

L'exploitation à faible impact (EFI) a été mise au point pour faciliter et améliorer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) tropicales. Son but initial était de réduire les impacts des récoltes forestières, mais l'EFI est devenue une nouvelle démarche de gestion visant l'amélioration de la planification de l'exploitation forestière, des méthodes de récolte, d'encadrement et de suivi. L'EFI fait partie de la mise en œuvre des plans de gestion forestière avec lesquels sa planification est étroitement liée. L'EFI est donc un élément de la boîte à outils de la gestion forestière de l'unité d'aménagement forestier (UAF). Elle est applicable à la fois aux exploitations de concessions forestières de grande taille, pour lesquelles elle a été mise au point à l'origine, et aux collectivités de plus petite échelle ainsi qu'à la gestion des forêts privées.

Outre la réduction des dégâts causés à la végétation restante, aux sols et aux eaux, l'EFI contribue également à l'amélioration de la régénération dans les domaines parcourus par les coupes et contribuer à assurer la pérennité des récoltes de bois et de produits forestiers non ligneux. Sachant également que ces techniques visent également à réduire les coûts, leur application contribue à la rentabilité. L'EFI permet également d'améliorer les conditions de travail et l'hygiène et la sécurité des travailleurs. En outre, les opérations EFI à base répondent généralement aux normes de certification des forêts portant sur les récoltes de bois.

Les objectifs de l'AIBT appellent à favoriser les pratiques qui contribuent à améliorer la gestion durable des forêts tropicales, dont l'EFI. Le développement et la promotion de l'EFI sont liés à plusieurs objectifs de l'AIBT, notamment l'objectif (f) *Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre*, l'objectif (m) *Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux*, et l'objectif (p) *favoriser un meilleur accès aux technologies et aux transferts de technologie, ainsi qu'à la coopération technique*.

L'OIBT soutient la mise au point de modèles d'exploitation forestière à faible impact, en testant des options opérationnelles en conditions forestières spécifiques et la formation à l'EFI des planificateurs, cadres et travailleurs dans plusieurs pays. Certains projets ont aidé des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à créer des centres de formation destinés à développer les ressources humaines pour l'industrie du bois et à faciliter l'adoption des activités d'exploitation forestière à faible impact.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- L'EFI n'est pas encore suffisamment intégrée aux exigences politiques et réglementaires prévues pour les opérations forestières.
- Les politiques publiques et les règlements de l'administration ne sont pas toujours compatibles avec l'EFI et peuvent nécessiter d'être révisés pour permettre son adoption.
- La mise en œuvre de l'EFI dépend largement de l'engagement des responsables de la filière forêt-bois à améliorer les modalités de l'exploitation forestière. Dans de nombreuses entreprises on estime que l'EFI conduit à une augmentation des coûts, même s'il a été démontré que les améliorations apportées aux modalités de l'exploitation forestière sont rentables.
- Convaincre les directions des entreprises des atouts de l'EFI n'est pas suffisant. Les responsables des opérations sur le terrain doivent être favorables aux changements nécessaires et suffisamment formés pour mettre en œuvre l'EFI dans leur domaine de responsabilité.
- La pleine application de la démarche EFI nécessite un suivi et une communication efficaces au sein de l'organisation. Cela signifie souvent une mutation de la structure organique d'une entreprise d'exploitation forestière et une modification règles et des normes d'exploitation.

- Dans certains cas, les entreprises ne s'intéressent pas à l'EFI, car celle-ci perturbe le status quo de leurs systèmes de gestion et les pratiques d'exploitation, et parce que de nombreuses entreprises sont principalement préoccupés par leur approvisionnement immédiat en matières premières plutôt que par l'optimisation de leurs coûts d'exploitation et la réduction de leur impact sur l'environnement.
- L'introduction de l'EFI dans de nombreux projets pilotes a entraîné l'utilisation d'un matériel coûteux nécessaire pour les pratiques forestières améliorées. L'adoption de ces techniques a été freinée par la capacité d'investissement limitée des UFA.
- L'adaptation de l'EFI aux forêts des collectivités et à d'autres UFA à petite échelle en est encore à ses balbutiements. Cela nécessitera des efforts concertés spécifiques.
- Les centres de formation spécialisés EFI ont souffert des problèmes de viabilité lorsque l'aide financière extérieure s'est tarie. Les droits versés par des entreprises privées qui envoient des membres de leur personnel en formation n'ont pas été suffisants pour assurer la viabilité financière de ces centres.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Les projets EFI impliquent généralement la participation d'UFA pilotes qui peuvent servir de terrains de formation (forêts école) et d'expérimentation. Cette approche s'est avérée utile pour l'introduction de l'EFI. Cependant, ce n'est que la première étape et l'adoption généralisée de l'EFI nécessite d'autres efforts.
- La zone pilote choisie pour la mise en œuvre de pratiques EFI est souvent éloignée et située en terrain escarpé, ce qui tend à freiner le rythme de travail et à réduire le potentiel de démonstration de la zone.
- Le modèle RIL est actuellement principalement applicable aux grandes entreprises forestières qui utilisent des équipements lourds. Les exploitations de moyenne et petite échelles et les entreprises forestières des collectivités utilisent des technologies simples qui ont également tendance à avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Comme ces petites UFA sont nombreuses dans beaucoup de pays, leurs réalités de terrain particulières doivent être prises en considération dans la conception des projets (choix de la technologie, stratégie de renforcement des capacités à l'échelon UFA, etc.)
- Pour l'application réussie de l'EFI, il est nécessaire d'impliquer des planificateurs, des opérateurs et superviseurs techniquement compétents. Des opérateurs bien formés sont nécessaires tout autant que des cadres bien formés pour faire en sorte que le travail est effectué correctement et que soit fournie une rétroaction destinée à permettre une amélioration permanente des pratiques.
- Le personnel d'exploitation au niveau du terrain, qui constitue le groupe cible principal de nombreux projets EFI, doit être pleinement consultés dans la détermination des formations nécessaires lors de la phase de planification.
- Les entreprises participantes doivent être prêtes à faire face aux coûts de formation de leur personnel.
- Les organismes collaborateurs n'ont pas toujours participé activement aux projets, ce qui fait souhaiter des déclarations d'intention claires de la part de toutes les parties prenantes.
- Une étude de faisabilité visant la création d'une centre de formation de EFI spécialisé devrait être effectuée avant de justifier de son financement.

Mise en œuvre

- Il est important d'identifier les impacts environnementaux associés à l'exploitation forestière, en particulier dans les zones à forte pente et dans les bassins versants sensibles à l'érosion. Mais il porte plus particulièrement que la planification des routes forestières et autres infrastructures soit élaborée avec soin, et que soient prises des mesures visant à minimiser les impacts négatifs.
- Les alternatives à l'ouverture de pistes forestières et de débardage peuvent être analysées pour une éventuelle faisabilité dans des conditions locales spécifiques. L'exploitation forestière à hélicoptère réduit le besoin de construction de routes en terrain escarpé et élimine les impacts sur le sol et les eaux, mais ce mode de débardage est coûteux et n'est donc applicable que dans des cas particuliers. Les dispositifs de débardage au câble sont généralement applicables en terrain escarpé.

- Dans de nombreux cas, les mêmes normes en matière d'aménagement de pistes et routes sont retenues sur les pentes raides que dans les forêts de plaine. Cela peut conduire à d'importantes sédimentations des cours d'eau et à une détérioration de la qualité des eaux, avec des effets en aval graves sur l'eau potable, le transport fluvial, l'irrigation, les projets hydroélectriques, et certaines activités comme l'aquaculture et l'élevage de crevettes.
- Planification opérationnelle détaillée des récoltes EFI doit tenir compte, entre autres, des différences dans les caractéristiques technologiques du bois des essences moins connues, et des besoins d'identification taxonomique d'essences supplémentaires en vue de permettre leur prise en compte dans les opérations. Des guides simples à l'usage du terrain pour l'identification rapide des essences se sont avérées utiles s'agissant des essences les moins répandues.
- Les machines employées ont souvent été inadaptées à certaines réalités locales et leurs spécifications doivent donc se faire en fonction des conditions locales du terrain.
- Les démarches relatives à l'importation de matériel d'abattage EFI amélioré devraient être précisées avant leur acquisition.
- On devrait se garder de composer un calendrier d'activités trop optimiste. La collecte des données de base nécessaires à la planification EFI a souvent pris plus de temps que prévu.
- Les projets EFI sont rarement couronnés de succès s'agissant des transferts des connaissances si la mise en œuvre repose principalement sur des visites à court terme faites par des consultants étrangers.
- La formation des formateurs et du personnel pilote des UFA a été utile dans les phases initiales de l'introduction de l'EFI mais elle doit être complétée par une sensibilisation plus large des dirigeants de l'entreprise et du personnel de l'administration, ainsi que par un élargissement des activités de formation à d'autres groupes cibles.
- Il est important de comprendre que les avantages ciblés peuvent nécessiter une plus longue période de mise en œuvre que prévu, ce qui peut réduire les possibilités de convaincre les dirigeants de l'entreprise des avantages ultimes de l'EFI.
- Pour assurer une diffusion efficace des résultats des projets EFI auprès des intervenants des secteurs public et privé, il faut assurer un accès facile aux résultats par des formations de courte durée, des ateliers, des séminaires, des vidéos et des affiches dans les expositions, la distribution d'imprimés, et une page web bien conçue.
- Les rapports techniques des projets EFI sont essentiels pour informer le personnel de gestion et les professionnels des organismes privés et publics. Ils devraient inclure des analyses comparatives sur les coûts et la productivité ainsi qu'un comparatif des impacts environnementaux des approches forestières EFI et conventionnelles.
- Sensibiliser les petites entreprises et les collectivités forestières qui sont dispersées dans le pays et n'ayant souvent qu'un accès limité aux informations auraient besoin d'activités de diffusion spécifiquement adaptés à leur situation.

Pérennisation

- Certaines activités EFI et leur promotion ont perdu du terrain après l'achèvement du projet.
- La surveillance de la réussite de l'EFI à l'aune d'un corps d'indicateurs pertinents peut aider à communiquer sur les avantages pouvant être obtenus à long terme.
- Les analyses comparatives entre exploitation forestière traditionnelle et EFI ont souvent fait défaut à de nombreux projets, ce qui limite l'intérêt de la profession pour une amélioration de ses pratiques.
- Les centres indépendants de formation à l'EFI ont généralement besoin de financement externe continu même si une demande de services de formation peut être créée par le projet.
- Il est difficile de maintenir les activités de formation EFI et sa promotion en les finançant par les seuls montants des droits versés pour les cours.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- La conception des projets EFI doit être réaliste et les objectifs trop ambitieux doivent être évités.
- Les aspects essentiels des projets EFI comprennent (i) l'établissement de données de référence, (ii) l'identification des causes spécifiques de l'érosion accélérée des sols, (iii) l'élaboration de lignes directrices portant sur l'ouverture et le tracé des routes et d'autres pratiques susceptibles de réduire de manière significative les taux d'érosion, et (iv) les formations professionnelles.
- Une sélection rigoureuse des stations des zones pilotes au tout début peut faire en sorte que celles-ci répondent à des critères liés à l'accès et à d'autres témoignant de leur représentativité.
- La comparaison des coûts et l'analyse des atouts de l'EFI sont des outils efficaces de sensibilisation à ces avantages auprès des parties prenantes.
- Des experts extérieurs sont souvent nécessaires, mais un personnel résident ou des spécialistes qui travaillent en continu sur une longue période avec des homologues locaux demeurent préférables.

Pérennisation

- Des mesures de formation complémentaire systématique et d'exploitation des connaissances et l'applicabilité des techniques EFI aux conditions locales, y compris chez les exploitants de moyenne et de petite échelle et dans les collectivités forestières, peuvent assurer la pérennisation.
- Des stratégies de sortie soigneusement planifiées se sont révélées déterminantes pour l'adoption continue des techniques EFI. Elles peuvent comporter, notamment :
 - La pleine participation des spécialistes nationaux
 - Un mécanisme complémentaire de calcul des ratios coûts-avantages et d'autres impacts
 - Une évaluation des résultats des formations auprès des agents de terrain
 - Une prise de conscience obtenue par des campagnes de sensibilisation générique visant les cadres de la profession
 - Une diffusion ciblée des avantages et des coûts, des démonstrations pratiques et une documentation technique.
 - Des partenariats avec les établissements d'enseignement de la sylviculture visant à les convaincre d'intégrer l'EFI dans leur programme d'études.
- Le gouvernement devrait envisager de mettre en place des politiques qui encouragent l'industrie et les collectivités forestières à leurs travailleurs régulièrement en disponibilité pour recevoir des formations.
- Afin de répondre à la future pérennisation au moment de créer des infrastructures et facilités de formation, tout projet pourrait subordonner leur financement à l'intégration de l'EFI dans les programmes de formation.
- Les centres de formation EFI pourraient à terme acquérir le statut d'entreprise avant que les financements extérieurs soient épuisés afin de permettre leur autofinancement à partir des organismes bénéficiaires. Cependant, les frais de formation payés par les participants n'ont généralement pas été suffisants pour assurer la leur pérennité.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 47/94 Rev.3 (I)	UTILISATION INDUSTRIELLE D'ESSENCES SECONDAIRES PROVENANT DE FORÊTS AMÉNAGÉES
PD 3/96 Rev.2 (I)	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS D'HÉVÉA
PD 026/96 Rev.4 (F)	ÉTUDE DES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DE MONTAGNE À DIPTÉROCARPACÉES AU SARAWAK DU POINT DE VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS -- PHASE II.
PD 39/06 Rev.2 (F)	PROJET RÉGIONAL DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT DANS LE BASSIN DU CONGO

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 10

Les transformations secondaires du bois et l'efficacité de la filière

1. INTRODUCTION

La transformation des bois tropicaux et des produits ligneux valorise la ressource forestière et contribue ainsi à la gestion durable des forêts (GDF). Elle crée des revenus et des emplois, favorise l'investissement, augmente les recettes en devises et les importations de substitution dans les pays producteurs. Le développement de la transformation des bois tropicaux est donc partie intégrante des stratégies nationales de développement durable. Pour ce faire les opérations industrielles doivent être en mesure de répondre aux demandes des clients et être assez efficaces pour être concurrentielles sur les marchés locaux, nationaux et mondiaux.

En raison de l'obsolescence des machines et du défaut d'intégration verticale et horizontale dans de nombreux pays tropicaux, la profession accuse de faibles rendements matière et des volumes importants de rebuts de coupe et de chutes de sciage. Des possibilités importantes existent d'une amélioration des rendements d'exploitation et de travail du bois matière première qui peuvent améliorer la rentabilité de la filière et atténuer son impact environnemental. Toutefois, des innovations sont souvent nécessaires pour exploiter ce potentiel.

La promotion de la filière bois tropicale est inscrite à l'AIBT, notamment à son objectif (i) *Favoriser une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables dans les pays membres producteurs, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation* ; et (f) *Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre.*

L'OIBT a financé un grand nombre de projets visant à favoriser le développement durable de l'industrie des bois tropicaux, et leurs retombées ont été largement positives. Il existe cependant d'importantes possibilités d'améliorer l'efficacité, les effets et la durabilité des projets.

Le programme thématique récemment approuvé de développement de l'industrie et de sa rentabilité est appelé à amplifier l'appui que l'OIBT apporte déjà à cet aspect.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Le défaut de connaissance de l'état de la ressource forestière et de la disponibilité potentielle de matière première est souvent une contrainte majeure pour l'investissement industriel et la conception des orientations générales.
- Des capacités locales excessives par rapport à l'offre potentielle de bois crée des déséquilibres sur le marché et peut encourager l'exploitation forestière clandestine.
- Des pratiques d'abattage gaspilleuses et de faibles taux de rendement matière dans les opérations de valorisation industrielle sont les principales raisons de l'inefficacité, qui va souvent de pair avec le défaut de revalorisation et de la commercialisation des sous-produits et des chutes de sciages industriels.
- Seul un petit nombre d'essences forestières potentiellement précieuses sont exploitées dans de nombreux pays et les possibilités offertes par les essences les moins utilisées (LUS) ne sont pas exploitées. Des rebuts de coupes forestières importants s'accompagnent souvent d'un manque de débouchés commerciaux pour les espèces et dimensions de bois qui pourraient être récoltées.
- La valeur ajoutée apportée par les entreprises de la filière des bois tropicaux est faible dans de nombreux pays producteurs, ce qui représente des occasions manquées pour le développement durable. L'absence de valorisation et de transformation de la matière en aval s'explique par les connaissances limitées des perspectives commerciales et la précarité de la conjoncture financière des usines et entreprises qui ne sont pas en mesure d'investir dans de nouvelles lignes de produits. Les

faibles niveaux de productivité constituent une contrainte générale supplémentaire pour la compétitivité de la filière des bois tropicaux.

- Les compétences et les capacités à tous les niveaux de l'organisation ont tendance à être insuffisante dans la plupart des pays producteurs. Les carences, y compris dans les compétences techniques de base, sont un problème très répandu dans la filière industrielle des bois tropicaux. Seuls quelques pays ont été en mesure de fournir des possibilités régulières de formation dans les entreprises de la filière bois.
- Afin d'assurer un développement industriel continu, les employeurs et les employés doivent être en mesure d'actualiser continuellement et d'améliorer leurs compétences et être intéressés à partager leurs expériences avec des tiers. L'industrie du bois tropical n'a pas été particulièrement ouverte à la formation de son personnel en externe et s'est majoritairement appuyée sur la formation en interne, dont l'impact est par définition quelque peu limité.
- Les responsables de la filière ne perçoivent pas toujours l'intérêt d'investir dans le développement des ressources humaines et souvent méconnaissent les possibilités d'amélioration technique et les possibilités offertes par le marché. Les exigences techniques et commerciales auxquelles sont soumis les produits de transformation secondaire sont souvent mal comprises, ce qui limite l'intérêt que peuvent représenter les opérations de valorisation, lesquelles ont besoin de modèles d'entreprise et de compétences managériales qui se distinguent de celles des transformations primaires de la matière première en sciages, placages et contreplaqués.
- La R & D est encore généralement faible dans les entreprises de la filière des bois tropicaux. Les transferts de technologie s'opèrent principalement par l'intervention des fournisseurs de machines et équipements. La capacité d'innovation de la profession est généralement faible et la mise au point de produits nouveaux est limitée par une compréhension limitée des exigences du marché et de la capacité à commercialiser des produits entièrement nouveaux sur les marchés nationaux et régionaux.
- En raison d'une focalisation interne sur les opérations industrielles, il y a souvent un manque d'intérêt et d'engagement chez les cadres supérieurs pour la participation à des projets de développement qui limitent l'entrée des améliorations techniques et de gestion.
- Les organismes professionnels sont souvent trop faibles pour agir comme intermédiaires efficaces dans l'échange de connaissances nouvelles et pour promouvoir les intérêts de la profession dans l'élaboration des politiques publiques les concernant.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Les conditions propices

- Des politiques publiques fortes et cohérentes à l'appui du développement industriel sont nécessaires pour atténuer les conflits entre les parties prenantes sur les objectifs de développement et de conservation liés à l'exploitation des ressources forestières tropicales.
- L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de l'industrie forestière sur la base de forêts gérées durablement et du respect des législations peuvent fournir un cadre utile à un soutien de la part du secteur public et à l'investissement dans la branche professionnelle.
- Est nécessaire la mise en place de conditions propices aux investissements dans la GDF, dans les plantations forestières et dans la transformation du bois à travers des politiques publiques adaptées et un cadre juridique et institutionnel adéquat. Des mécanismes de financement spécifiques pour les entreprises de la filière bois sont souvent nécessaires.
- Les obstacles au développement industriel et commercial doivent être combattues ou supprimées dans de nombreux pays, notamment les coûts de transaction élevés dus à des démarches administratives superflues, des retards fréquents dans l'obtention des autorisations administratives nécessaires, des codes douaniers qui représentent autant d'inutiles mesures de restrictions du commerce.

Conception des projets

- Une démarche prévoyant la collaboration à la conception et à la mise en œuvre de projets de la part d'un large éventail de parties prenantes peut avoir des effets positifs importants, mais elle peut aussi

conduire à des complications inutiles, ce qui représente un risque de défaut d'engagement de certains partenaires.

- Il est nécessaire d'envisager d'autres projets financés par l'OIBT et d'autres initiatives connexes dans le pays lors de la conception et de la mise en œuvre de ces projets, afin d'en tirer les enseignements, de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements.
- Dans un projet ciblant le secteur privé, il est difficile de combiner plusieurs grands objectifs en même temps, par exemple l'amélioration de la gestion forestière, la rentabilité de la filière et la valorisation industrielle du bois, sa commercialisation et le renforcement des capacités en matière de certification.
- Si le projet est mis en œuvre par une organisation du secteur privé (par exemple, une entreprise ou une association professionnelle), sa capacité à mettre en œuvre les tâches planifiées doit faire l'objet d'une évaluation prudente.
- Du fait de l'absence de tout échange de connaissances nouvelles et de compétences dans la filière considérée dans son ensemble, les impacts du projet restent souvent limités.
- Les projets pilotes peuvent être très utiles, mais l'évaluation de leurs résultats et leur diffusion sont nécessaires dans le cadre du projet pour assurer l'intégration des améliorations possibles en matière de transformation, valorisation et rendements matière.
- La participation active des premiers bénéficiaires et des autres principales parties prenantes est nécessaire pour assurer la pertinence du projet, sa faisabilité technique et le réalisme des objectifs qu'on lui assigne.
- Une bonne évaluation des risques des projets de l'industrie forestière peut minimiser les effets externes sur l'exécution du projet et garantir la pérennisation de ses acquis.

Assistance technique et formations

- Les projets visant à soutenir le développement de l'industrie forestière devraient être impulsés par la demande. Si le moteur principal est l'élargissement de l'assistance technique il y a un risque d'insuffisance ou l'inefficacité. La sensibilisation des dirigeants d'entreprises à la nécessité d'apporter des améliorations et aux possibilités de développement peut donc être nécessaire dès le lancement du projet.
- Si les entreprises industrielles ne participent en tant que bénéficiaires de l'assistance technique, elles ne peuvent adopter les résultats de projet. L'engagement ferme de l'entreprise à participer aux projets de développement est donc nécessaire.
- Les études et l'assistance technique peuvent induire d'importantes améliorations dans les modes d'exploitation de l'entreprise si elles sont préparées par des spécialistes qualifiés. D'autre part, le recours persistant à une aide extérieure devrait être évité grâce au transfert de connaissances et de compétences.
- Il est important de gérer les attentes des bénéficiaires dès le départ. Par exemple, la manière dont l'assistance technique de long terme aux entreprises sera mise à disposition doit être précisée, de même que son contenu exact.
- Dans le cas où seul un petit nombre d'entreprises pilotes sont bénéficiaires d'un projet d'assistance ou de formation technique, il devrait y avoir une stratégie claire sur la façon de diffuser les résultats à d'autres entreprises.
- La formation interne aux nouvelles technologies et savoir-faire est pragmatique et efficace lorsqu'elle peut être adaptée à la résolution de problèmes spécifiques aux différents sites industriels. La formation interne peut également accueillir un grand nombre de participants pour un coût minimal. Elle permet la participation directe des stagiaires à l'identification des problèmes et la discussion, ainsi que l'illustration pratique des améliorations techniques.
- Un état des lieux sur les performances des scieries et les modalités du suivi des progrès individuels est nécessaire avant de commencer la formation en interne. Cela doit permettre une bonne conception des projets et l'évaluation quantitative de l'impact de la formation dispensée.
- Des sessions de formation en interne devraient également être suivies par les équipes dirigeantes de la société accueillant le projet afin de permettre une compréhension en profondeur l'importance des rendements matières dans les opérations de transformation du bois, celle de la qualité des produits et

celle des compétences qui, ensemble, contribuent largement à définir la compétitivité des entreprises et à assurer la survie de l'entreprise. Cette compréhension peut également garantir la pérennité des acquis du projet.

- Les formations en externe ont pour rôle de dispenser des compétences spécialisées et elles sont également précieuses pour permettre une fécondité croisée de l'amélioration de la technologie entre les participants.
- Des ateliers, des séminaires et la diffusion de documents techniques aux acteurs concernés sont les véhicules privilégiés de l'échange d'informations et d'acquis de formations.

R&D et développement des marchés

- Le soutien à la R & D visant à améliorer la gestion des forêts et des opérations forestières, les bons rendements matière de l'exploitation du bois, ainsi que l'innovation et de nouveaux investissements peuvent produire d'importants résultats positifs. La R & D devrait également envisager les moyens de valoriser les richesses forestières à travers la réduction des déchets et l'exploitation optimale du potentiel de production de bois.
- Le développement de l'exploitation des essences moins utilisées suppose de connaître leurs caractéristiques techniques, l'offre potentielle de bois d'après les données des inventaires forestiers, la mise à l'essai des méthodes de transformation, la définition des caractéristiques des produits et leur acceptation par les marchés avant d'en entamer la commercialisation.
- Les études de marché des produits ligneux sont très utiles pour la filière lorsqu'elles produisent des informations spécifiques sur les produits et les essences, le potentiel du marché intérieur et à l'exportation et les filières de distribution, la compétitivité et l'identification de créneaux commerciaux concrets. Les études doivent être centrées sur les bois tropicaux et les produits dérivés issus de forêts en gestion durable
- Les études de marché sont également nécessaires pour le développement du bois-énergie, du charbon de bois et d'autres formes de bioénergie représentant autant de domaines d'activité pour les entreprises de la filière bois.

Mise en œuvre des projets

- Le secteur privé doit s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de projets de développement industriel.
- La démarche d'apprentissage adaptatif, reposant sur des informations recueillies régulièrement au cours de l'exécution du projet, peut se traduire par des améliorations pratiques qui garantissent que les activités du projet visent les besoins des bénéficiaires en reconnaissant que ceux-ci ont tendance à changer au fil du temps.
- Les organismes du secteur privé comme les interprofessionnelles peuvent fournir un canal de diffusion utile des résultats du projet à aux différentes entreprises de la profession.
- La coopération de la profession est essentielle à la réussite de tous les cours de formation, les entreprises participantes devant mettre à disposition des locaux, du matériel et des équipements. Les entreprises industrielles doivent également mettre à disposition des formateurs et participer à l'élaboration des matériaux didactiques afin de s'assurer que ceux-ci sont applicables dans la pratique. Cela est nécessaire car les établissements d'enseignement n'ont pas la capacité suffisante d'assurer des formations techniques spécialisées comportant des travaux de démonstration pratique.
- Les sensibilités liées à des intérêts commerciaux peuvent limiter la participation des entreprises à des projets de développement. Ces sensibilités doivent être identifiées au début du cycle du projet ainsi que les pistes de travail pour traiter ce problème, en visant à respecter la confidentialité des informations de l'entreprise tout en favorisant une coopération efficace au sein de la filière.
- La diffusion en continu d'informations et de résultats qui pourraient être reproduits contribue à l'impact des projets et à la pérennité de leurs acquis. Cette diffusion doit être adaptée pour cibler les besoins du public et faciliter l'adoption d'améliorations des modalités d'exploitation.
- La rotation du personnel de projet est un risque important qui doit être endigué. Pour atténuer ce risque, les connaissances produites doivent être correctement documentées, les principaux dossiers déposés

en lieu sûr, et d'autres renseignements sur la mise en œuvre du projet transférés en toute sécurité dans le cas où doit intervenir une mutation dans le personnel responsable du projet.

Les collectivités et les autres parties prenantes des projets de l'industrie forestière

- Dans tout projet relatif à la filière industrielle, la concertation et la participation des parties prenantes concernées sont nécessaires dès le début de la formulation du projet et jusqu'à son achèvement. La participation active des parties prenantes est la clé du succès des projets de développement industriel.
- Pour les projets qui tiennent compte de la participation des collectivités locales à la gestion forestière, il est important de clarifier les aspects juridiques pertinents, en particulier pour assurer l'accès futur des collectivités aux ressources et leurs droits d'exploitation.
- Les personnes riveraines des unités de transformation industrielle du bois ne peuvent pas simplement être converties en producteurs primaires et pas davantage les paysans pratiquant l'agriculture vivrière en industriels. Pareille mutation ne peut s'envisager qu'au terme d'un parcours fastidieux et délicat qui doit aller de pair avec le développement socio-économique des populations riveraines. Les agences d'exécution spécialisées dans le développement technologique sont généralement mal équipées pour de telles tâches, et donc des partenariats avec des organismes ayant à leur actif une expérience de développement social peuvent être nécessaires dans les projets de développement impliquant de nouveaux sites industriels en zones rurales.
- Dans les projets prévoyant la participation des communautés locales, un avant-projet ou une évaluation initiale de la situation économique est souvent nécessaire car elle contribue à améliorer le réalisme de la conception des projets, évaluation de leurs retombées, la diffusion de leurs résultats, et l'atténuation des risques qui peuvent peser sur leur mise en œuvre. Il est particulièrement important de produire des informations sur les coûts et les avantages du développement de la filière pour les communautés touchées.
- Il n'est pas toujours possible de faire participer tous les membres de la collectivité aux activités forestières entrant dans le cadre d'un projet. Une unité ou une organisation spéciale dont le rôle est de faciliter la participation des membres de la collectivité s'est souvent révélée utile pour améliorer les retombées sociales du développement des entreprises de la filière.
- Les principaux intervenants des secteurs public et privé impliqués dans un projet ont, en général, accès aux résultats du projet par des formations courtes, la diffusion d'imprimés, des visites d'assistants et vulgarisateurs techniques, des consultations, des ateliers, des expositions et des séminaires. Cependant, en général, les petites entreprises et les producteurs individuels dispersés sur un secteur géographique donné peuvent voir leur participation limitée par des contraintes et ont souvent besoin d'actions spécifiques et ciblées pour avoir accès aux résultats des projets.

Pérennisation

- Les impacts positifs des formations dispensées ne seront durables que si les cours se poursuivent sur une base régulière et si les matériaux de la formation sont largement diffusés, notamment par des formations utiles et des établissements de formation professionnelle.
- Il est souvent risqué de trop compter sur des contributions en nature de la part de la profession, car une telle coopération ne peut être assurée dans l'avenir et, par conséquent, la participation d'instituts de formation et d'autres partenaires est également importante.
- La pérennité des retombées du projet ne peut être assurée que par la sensibilisation des propriétaires et dirigeants d'entreprise visant à faire qu'ils cessent de n'agir que pour les bénéfices à court terme, afin de se comporter en investisseurs s'efforçant à un développement durable des entreprises visant le long terme.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les stratégies de projet peuvent englober le bois et ses produits dérivés, les produits forestiers non ligneux, la bioénergie et le paiement des services environnementaux conduisant à augmenter les avantages sociaux, économiques et environnementaux des activités industrielles.
- Les bons projets d'industrie forestière sont focalisés, de durée relativement brève et doivent comporter des objectifs réalistes. Les projets de longue haleine, comptant un grand nombre d'objectifs et d'activités, ainsi que plusieurs acteurs, doivent être évités.
- La coopération, la coordination et les partenariats avec d'autres projets et initiatives connexes sont nécessaires. La duplication doit être évitée et les propositions de projet doivent donner les informations nécessaires sur cet aspect.
- Les projets industriels réussis s'efforcent à produire des avantages financiers directs pour les entreprises participantes, ce qui contribue à motiver leur engagement à les mettre en œuvre, et à garantir les retombées des projets et leur durabilité.
- Dans les projets de R & D, un lien étroit entre le secteur productif et les instituts de recherche garantit qu'il est fait droit aux besoins réels de développement.

Projets impliquant le secteur privé

- Les critères de la sélection, entre plusieurs entreprises, de celle devant participer à un projet qui la visera en particulier, peuvent inclure les éléments suivants, en fonction des réalités locales: (i) les possibilités d'amélioration de l'efficacité (rendements matière) des opérations forestières et industrielles, (ii) la stratégie de valorisation des produits du bois, (iii) le potentiel de marché des espèces les moins utilisées sur le marché national et le marché international, (iv) l'engagement au renforcement des capacités et à l'octroi d'une assistance technique pour le développement industriel ; (v) la capacité à assurer un marketing et une promotion commerciale, (vi) le développement de partenariats et de réseaux avec d'autres entreprises exportatrices et acheteurs internationaux et (vii) le potentiel d'amélioration du système de planification et de contrôle
- Il est demandé aux entreprises candidates à la participation de pareil projet de fournir des indications claires sur leurs besoins d'une aide extérieure. Son engagement à permettre la conduite du projet peut être manifesté en fournissant des contributions en nature et d'autres contributions. Les entreprises participantes ne doivent pas être uniquement bénéficiaires de d'assistance technique ou de formation.
- Le cofinancement des projets impliquant le secteur privé peut être un élément décisif pour obtenir l'engagement nécessaire, mais des accords précis doivent être conclus avec les entreprises participantes afin de définir leurs obligations et les avantages escomptés.
- Les éléments servant d'indicateurs cibles mesurables pour le développement de l'industrie peuvent inclure l'efficacité des coupes forestières, des taux de rendements matière optimaux dans les opérations de transformation du bois, la valorisation des rebuts et chutes de sciage, la productivité du travail, la qualité du produit, la valeur ajoutée, le volume des ventes sur le marché intérieur et les marchés d'exportation, et les niveaux de prix et de coûts.
- Les projets impliquant plusieurs entreprises peuvent réussir s'il n'y a aucun conflit d'intérêt commercial entre elles.
- Les organismes d'exécution appartenant secteur privé, dont les interprofessionnelles, doivent disposer d'une capacité de gestion adéquate à la mise en œuvre de projets et preuve de cela doit être apportée à l'avance.

Les formations et l'assistance technique

- Une assistance technique véritable et le renforcement des capacités sont axées sur la demande plutôt que poussé par l'offre de service. En raison du manque de sensibilisation des dirigeants de l'industrie, des efforts spécifiques peuvent être nécessaires pour créer la demande.

- Un équilibre approprié entre l'assistance technique et la formation est important dans la stratégie de projet. Trop privilégier les formations ne donnera pas les résultats escomptés sur le terrain sans l'accompagnement d'une assistance technique.
- Avant d'entamer les formations, les participants cibles devraient être interrogés pour connaître leurs niveaux de compétences et les enseignements qui leur sont nécessaires afin d'élaborer les contenus des cours en conséquence.
- La diffusion efficace des manuels techniques et d'autres documents produits à des entreprises non participantes ainsi qu'à d'autres parties prenantes est nécessaire pour assurer des retombées de projet importantes.

Pérennisation

- Une communication efficace sur les résultats positifs et les expériences acquises éveille l'intérêt des entreprises non participantes. En particulier, les résultats des enquêtes sur les ressources forestières, les études de marché et les études techniques exigent une diffusion efficace dans les formes idoines auprès des bénéficiaires potentiels et un partage des connaissances au sens large.
- Il est souvent nécessaire d'associer d'autres partenaires (instituts de formation, organismes de recherche, services de vulgarisation, ONG, bureaux d'études, cabinets-conseil, etc.) afin de contribuer à pérenniser le projet (par exemple, la disponibilité future des programmes de formation et de l'assistance technique).
- Les organismes professionnels peuvent avoir un rôle important à jouer dans l'assurance de la disponibilité future de l'assistance technique et d'autres services d'appui-conseil pour les membres après la fin du projet.
- Les services compétents de l'administration et les établissements d'enseignement et de recherche peuvent être encouragés ou chargés d'assurer le suivi du soutien technologique et financier nécessaire. Leur engagement dans des projets de l'industrie est donc souvent nécessaire.
- La mise à jour permanente des informations utiles au développement industriel, en particulier les informations portant sur l'état des ressources forestières, l'offre potentielle de bois, et les marchés contribuerait à la viabilité des projets de l'industrie forestière.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 7/94 Rev.3 (M,I)	INFORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DES BOIS TROPICAUX
PD 109/90 Rev.4 (I)	APPUI À LA MODERNISATION, LA RESTRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS EN CÔTE D'IVOIRE
PD 10/00 Rev. 2 (I, F)	GESTION ET EXPLOITATION DURABLES DES BAMBOUS SYMPODIAUX EN CHINE MÉRIDIONALE
PD 51/00 Rev.2 (I,M)	AMÉLIORATION DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION DU BOIS D'HÉVÉA EN THAÏLANDE
PD 286/04 Rev.1 (I)	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PROMOUVOIR DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION RENTABLES DU BOIS EN INDONÉSIE
PD 038/99 Rev.1 (F,I)	DÉMONSTRATION DE GESTION FORESTIÈRE COMMUNAUTAIRE DANS LES FORÊTS NATURELLES DE BROUILLARD DU BASSIN DE L'URUMBA, PROVINCE PÉRUVIENNE DE SAN IGNACIO
PD 47/94 Rev.3 (I)	UTILISATION INDUSTRIELLE D'ESSENCES SECONDAIRES PROVENANT DE FORÊTS AMÉNAGÉES
PD 3/96 Rev.2 (I)	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS D'HÉVÉA
PD 34/99 Rev.2 (I)	ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE RÈGLES DE CLASSEMENT PAR CONTRAINTE POUR LES BOIS TROPICAUX AUX PHILIPPINES
PD 58/99 Rev.1 (I)	MISE EN PLACE D'UNE ENTREPRISE VILLAGEOISE DANS LA COLLECTIVITÉ RIVERAINE D'UNE PLANTATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE EN INDONÉSIE
PD 24/00 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU ROTIN DE PLANTATION EN THAÏLANDE
PD 69/01 Rev.2 (I)	AMÉLIORATION ET DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU BOIS DE PLANTATIONS TROPICALES EN CHINE AFIN DE COMPENSER LA BAISSSE DU VOLUME DE BOIS PROVENANT DE FORÊTS NATURELLES
PD 146/02 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU BAMBOU PAR LA PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE
PD 026/92 Rev.2 (F,I)	MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT TROPICALE HUMIDE AU CAMEROUN
PD 026/96 Rev.4 (F)	ÉTUDE DES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DE MONTAGNE À DIPTÉROCARPACÉES AU SARAWAK DU POINT DE VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS
PD 35/99 Rev.4 (I)	ÉVALUATION DE PERFORMANCE DES MEUBLES EN BOIS POUR L'EXPORTATION PAR RAPPORT À LEUR RÉSISTANCE ET AUX APPLICATIONS FINALES EN UTILISANT DES NORMES D'ESSAI ÉTABLIES
PD 167/91 Rev.1 (M)	DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DU SECTEUR FORESTIER BRÉSILIEN
PD 17/92 Rev.4 (I)	DIFFUSION ET COMMERCIALISATION DE TECHNIQUES D'UTILISATION DU BOIS DE COCOTIER
PD 089/90 (F) III	AMÉNAGEMENT FORESTIER À LONG TERME ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES EN INDONÉSIE - PHASE III
PD 089/90 (F) III	AMÉNAGEMENT FORESTIER À LONG TERME ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES EN INDONÉSIE - PHASE III
PD 3/96 Rev.2 (I)	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET D'EXPLOITATION DU BOIS D'HÉVÉA
PD 008/95 Rev.1 (F)	STRATIFICATION, CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE MULTI-RESSOURCES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ZONE FORESTIÈRE DU GABON - PHASE I

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 11

Produits forestiers non ligneux

1. INTRODUCTION

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont, pour plusieurs pays, des produits importants qui sous-tendent des bienfaits économiques et sociaux et contribuent ainsi à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts tropicales. Les PFNL jouent un rôle important dans l'amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines des forêts qui sont impliquées dans leur récolte, leur valorisation et leur commerce. Certains produits forestiers non ligneux (bambou, rotin, plantes médicinales, etc.) comptent de grands marchés organisés et sont commercialisés au niveau international, générant ainsi des revenus et des emplois dans les zones forestières.

L'objectif (q) de l'AIBT fait spécifiquement référence aux PFNL : *“Favorisant une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin”*.

En conséquence, l'OIBT a financé un grand nombre de projets visant à promouvoir la production et le commerce des produits forestiers non ligneux avec d'importantes retombées positives. Pour les projets de l'OIBT, il est important de démontrer le lien entre PFNL et gestion durable des forêts (GDF). Les PFNL peuvent être la principale source de revenus tirés des forêts pour certaines populations, mais leur récolte, leur valorisation et leur commerce sont souvent inefficients et faiblement organisés si bien que leur potentiel de contribution à la gestion durable des forêts est loin d'être exploité.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Les informations sur la cueillette, le ramassage, l'exploitation et le commerce des PFNL sont importantes pour développer des sources de revenus durables et améliorer les moyens de subsistance des populations forestières. Toutefois, les données disponibles sont souvent déficientes ou peuvent faire défaut pour concevoir programmes et projets.
- La politique gouvernementale et la réglementation peuvent parfois être en conflit avec la mise en valeur des PFNL.
- Les relations entre conservation de la nature et entreprises forestières des collectivités (CFE) ne sont pas bonnes en cas de récoltes excessives pratiquées dans les massifs forestiers. Les projets impliquant la production et l'exploitation de produits forestiers non ligneux devraient tenir compte de la biodiversité, et chercher un équilibre entre la dimension de préservation de l'environnement et la quête d'avantages socio-économiques.
- Les faibles compétences de base des populations riveraines et leurs membres s'agissant du développement commercial constituent un obstacle majeur à l'exploitation durable des PFNL et à leur commercialisation réussie.
- La promotion de l'exploitation et de la gestion durables des PFNL doit se cantonner généralement au développement de systèmes de production de petite échelle en y associant des acteurs locaux. Toutefois, il peut s'avérer difficile de développer avec eux des contacts permettant de partager efficacement connaissances et expérience.
- La participation des parties prenantes, en particulier dans le cas de populations forestières, est indispensable aux projets PFNL, mais les populations locales ne sont pas toujours d'efficaces participantes à ces projets.
- Les transferts de technologies améliorées de transformation et valorisation de ces produits peuvent avoir lieu grâce à la coopération Sud-Sud, mais les engagements et les incitations nécessaires aux deux parties ne sont pas toujours faciles à mettre en place.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

Conception des projets

- Les droits d'exploitation des terres et de jouissance de la forêt dont bénéficient les populations riveraines des massifs et les populations autochtones doivent être compatibles avec le développement des activités d'exploitation des PFNL afin d'éviter ou de réduire les conflits et d'assurer un accès permanent aux espaces boisés.
- Les stratégies de projet PFNL peuvent viser une augmentation des avantages socio-économiques et des recettes fiscales de la collectivité territoriale à travers l'amélioration des méthodes de récolte, de reproduction, de valorisation et de commercialisation pour lesquelles il existe de nombreuses possibilités dans les zones forestières tropicales. La mise en valeur des PFNL pourrait réduire la pression sur les forêts une fois que les niveaux de revenu des communautés forestières se sont relevés.
- Les populations forestières ont tendance à percevoir les travaux de projets PFNL comme s'opposant aux réglementations édictées par l'administration. Un examen détaillé des politiques est donc important, suivi d'une communication efficace en direction des intervenants.
- De nombreuses conceptions des projets ont visé à améliorer les données et informations techniques mais sans pouvoir à prendre les dispositions nécessaires à la diffusion des résultats et au soutien à leur adoption.
- Des projets pilotes, comprenant un volet récolte et un volet transformation ont pu réussir à démontrer les avantages de la mise en valeur des PFNL, mais leur choix de leur station doit être fonction des commodités d'accès qui doivent faciliter la démonstration sur le terrain.
- Le développement des PFNL a souvent besoin de projets ciblés plutôt que de soutiens émanant d'autres programmes gouvernementaux.

Participation des collectivités et des autres acteurs

- La pérennisation des projets PFNL nécessitent la participation active des acteurs locaux. Les agriculteurs et autres bénéficiaires des collectivités doivent être pleinement impliqués tout au long du cycle du projet.
- L'approche collaborative avec la participation active des communautés, le secteur privé et d'autres intervenants s'est avérée efficace et facilite la mise en œuvre des activités du projet PFNL.
- La faisabilité économique des améliorations promues dans la récolte et le traitement est essentielle pour aider les agriculteurs et les autres membres de la communauté intéressés par la mise en valeur des PFNL. Si de longues périodes de récupération sont attendues, l'intérêt des populations se dissipe facilement.
- Les projets PFNL à vocation technique (en particulier les projets de PFNL alimentaires) doivent reconnaître pleinement les conditions socio-économiques devant assurer l'acceptation des nouvelles technologies et faciliter leur adoption par les populations.
- L'organisation successive de formations de courte durée destinés aux agents vulgarisateurs du secteur publics, aux collectivités locales et au secteur privé, destinées à couvrir tous les aspects requis par le développement des PFNL, peut être une stratégie viable de renforcement des capacités si elle bénéficie d'une assistance technique adéquate.

Production et négoce des PFNL

- La prospection des matières premières et une meilleure gestion des forêts sont souvent nécessaires pour justifier des investissements importants ou des programmes de développement de production de PFNL.
- Les modes traditionnels de cueillette et ramassage de PFNL peuvent être soit pérennes soit non pérennes en fonction de facteurs tels que les méthodes de récolte, l'intensité et la fréquence des campagnes de récolte. Une évaluation approfondie des méthodes traditionnelles est nécessaire avant de commencer à mettre au point des techniques nouvelles. Des améliorations graduelles dans les pratiques existantes peuvent souvent être la meilleure démarche pour assurer l'adoption de ces techniques par les producteurs.

- La réduction des déchets dans les travaux de récolte, dans la transformation et la distribution devrait être encouragée car les taux de déchets sont souvent élevés.
- Les études de marché doivent être effectuées au début du projet pour servir de base de travail technique aux efforts de la commercialisation.
- Les connaissances techniques et commerciales sont nécessaires, mais sans pour autant constituer une condition suffisante de la réussite. D'autres éléments essentiels sont le développement de l'esprit d'entreprise, le micro-crédit, et les liens commerciaux. Ces éléments se sont parfois révélés difficiles à intégrer dans un seul projet.
- L'introduction de nouveaux produits forestiers non ligneux dans les régimes alimentaires traditionnels peut être une tâche difficile, en conséquence des marchés de substitution dans les zones urbaines devraient être recherchés. Même s'il se trouve qu'il n'existe aucun marché local pour les PFNL frais, les produits transformés peuvent être destinés à des marchés d'exportation, où la consommation n'est pas limitée par les traditions.
- Le contrôle de la qualité et l'information complète sur les produits sont nécessaires pour pénétrer les marchés institutionnalisés, en particulier dans le cas de produits alimentaires conservés. Pour les produits naturels, les difficultés de cet ordre sont moindres.
- Dans le développement des exportations, des études de marché sont nécessaires pour fixer les volumes des ventes potentielles, connaître les exigences de qualité, de conditionnement et d'autres normes de sécurité et définir des stratégies de marketing spécifiques. La chaîne de l'offre doit être étudiée dans le développement des marchés d'exportation.
- Il importe de favoriser l'accès aux financements car les projets ont tendance à s'enliser avec des difficultés initiales dans le développement du volet commercial de l'affaire. Le cumul d'investissements en capital social peut ainsi s'en trouver perdu.
- Des voyages d'étude dans d'autres pays de la région sont extrêmement utiles pour les membres de la collectivité qui peuvent ainsi prendre connaissance de certains aspects pratiques du développement des PFNL.
- Les activités de R & D ont été couronnées de succès quand elles ont été clairement ciblées sur l'application pratique de leurs résultats à la gestion des ressources, les récoltes, la transformation ou valorisation des produits et leur utilisation finale.

Pérennisation

- Des améliorations économiquement viables qui sont largement diffusées et qui peuvent trouver une illustration sur le terrain peuvent assurer la pérennité des projets PFNL.
- L'instauration de partenariats commerciaux entre les producteurs et le secteur privé contribue à l'impact des projets et à leur pérennisation. Des interventions ultérieures peuvent être nécessaires pour assurer un impact durable des projets PFNL. Les gouvernements doivent poursuivre les recueils de données pour surveiller les changements dont la forêt est le siège, afin de valider et de planifier la gestion de mieux définir les niveaux de récolte durable des PFNL après l'achèvement du projet.
- La poursuite du soutien financier et d'autres formes de soutien de la part de la collectivité territoriale ou locale a été essentielle au succès durable du développement des PFNL, lequel est souvent axé une région donnée d'un pays.
- Les initiatives locales réussies ne sont pas toujours répliquées, ce qui limite le développement des entreprises forestières de collectivités (CFE) à partir des PFNL comme une stratégie vivrière pérenne, même si le projet peut avoir démontré la viabilité de pareille initiative. Une diffusion efficace est donc nécessaire pour assurer la réplique mais d'autres efforts de promotion peuvent être requis après l'achèvement du projet.
- L'adoption des produits de formation du projet par les établissements d'enseignement pertinents contribue à la pérennisation des acquis du projet. En outre, le réseautage entre les collectivités et le secteur privé dans le pays et au niveau régional peut mieux assurer la pérennité des acquis.
- Les bénéficiaires locaux peuvent être insatisfaits de l'absence d'un appui-conseil pérenne si le processus de développement n'est pas suffisamment avancé. Une étape additionnelle du programme d'appui peut s'avérer nécessaire pour assurer la pérennité.

4 BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les politiques et réglementations existantes devraient être revues afin d'identifier les obstacles potentiels au développement des PFNL.
- La stratégie du projet doit prévoir une participation active des populations rurales à la GDF et l'exploitation des produits forestiers non ligneux en vue d'améliorer leurs avantages socio-économiques et de lutter contre la pauvreté.
- Des modalités de consultation et d'autres dispositifs participatifs devraient être mises en place pour garantir l'engagement sur les objectifs du projet et l'acceptation par les collectivités et leurs membres des techniques proposées.
- La démarche de collectivité pilote permet souvent d'introduire et de tester des technologies améliorées pour la cueillette, la transformation et le stockage des produits forestiers non ligneux. Des dispositions dans la conception des projets doivent être prévues pour la validation et la diffusion de l'expérience.
- Les stratégies de formation et de vulgarisation peuvent être progressives afin de s'assurer que les bénéficiaires sont progressivement exposés à de nouvelles informations correspondant à leur capacité d'absorption et à leurs besoins de développement.
- La durée des interventions des projets doit être suffisamment longue pour produire des retombées, mais la stratégie peut également être progressive, en commençant par des études techniques et socio-économiques.

La mise en œuvre

- Des prospections des ressources, des analyses des pratiques de récolte et de transformation existantes, des études de marché et des enquêtes socio-économiques doivent être effectuées dans le cadre de la planification détaillée de la mise en œuvre du projet.
- Les techniques nouvelles devraient déboucher sur des moyens vivriers et une amélioration des revenus et elles devraient être acceptables des communautés.
- Est estimée nécessaire la mise en place de placeaux permanents de suivi des occurrences de végétaux et de leur comportement à la suite des campagnes de récolte.
- Un équilibre idoine est nécessaire entre l'assistance technique et l'enseignement de formations aux membres de la communauté.
- L'intégration et la transparence des filières de l'offre de PFNL contribuent à la production de valeur ajoutée dans les zones forestières et à un bon partage des avantages entre les acteurs.
- Les stratégies de commercialisation doivent tenir compte du potentiel des marchés locaux et des marchés nationaux et internationaux institués, et de la qualité de leurs produits et d'autres paramètres de la commercialisation. Les collectivités doivent identifier judicieusement leurs clients cibles, envisager comment les atteindre, comment les acheteurs prennent leurs décisions d'achat, et quels prix peuvent être obtenus.
- Le bureau de projet doit être situé à proximité des stations de projets pilotes et d'autres secteurs d'intervention afin de faciliter le travail et de rendre la surveillance plus commode.

Pérennisation

- Les facteurs de risque qui pèsent sur le développement des PFNL peuvent être atténués par des mesures visant à encourager le gouvernement à procurer un environnement favorable et de soutien à ce développement (finance, vulgarisation, accès légal aux ressources de base, incitations à des pratiques d'exploitation rationnelles).
- Des informations idoines relatives aux techniques et technologies de la valorisation des produits forestiers non ligneux et l'efficacité de leur exploitation devraient être publiées et largement diffusées.

- L'engagement des associations professionnelles dans les activités de diffusion et de vulgarisation doit être tenté quand celles-ci disposent d'une capacité de promotion adéquate.
- La mise en place de partenariats entre les collectivités et le secteur privé devrait être encouragée pour la durabilité des impacts du projet.
- Des réseaux thématiques régionaux devraient être soutenus afin de promouvoir l'exploitation de différents produits forestiers non ligneux.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 15/96 Rev.2 (M,I)	RÉCOLTE, COMMERCIALISATION ET UTILISATION DE PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS AUX PHILIPPINES
PD 56/99 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DU BAMBOU OBTENU DE SOURCES DURABLES EN THAÏLANDE
PD 24/00 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU ROTIN DE PLANTATION EN THAÏLANDE
PD 108/01 Rev.3 (I)	DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION DURABLES DU ROTIN PAR LA PARTICIPATION DE PETITS PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS EN INDONÉSIE
PD 146/02 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU BAMBOU PAR LA PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE
PD 277/04 Rev.3 (I)	PROMOTION DE CERTAINS PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX REPOSANT SUR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS À L'APPUI DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE DANS LE KALIMANTAN ORIENTAL
PD 026/92 Rev.2 (F,I)	MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT TROPICALE HUMIDE AU CAMEROUN
PD 037/95 Rev.2 (F)	AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DE CATIVO ET D'ESSENCES FOURNISSANT DES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS DANS LES COMMUNAUTÉS DE DARIEN AU PANAMA
PD 3/96 Rev.2 (I)	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS D'HÉVÉA

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 12

Les marchés, la commercialisation et la promotion du commerce

1. INTRODUCTION

Les marchés, la commercialisation des produits et les échanges commerciaux sont des domaines importants pour développer et soutenir une filière forêt-bois solide. Les marchés finissent par créer de la valeur pour les bois tropicaux et des produits ligneux et ainsi à réunir les conditions préalables pour instaurer la gestion durable des forêts (GDF). Les échanges commerciaux contribuent à produire des revenus et des emplois et soutiennent les investissements dans des activités concurrentielles, ce qui peut assurer la pérennité des avantages économiques découlant des produits et services forestiers ligneux et non ligneux.

Plusieurs objectifs de l'AIBT attestent importance des actions nécessaires pour améliorer les marchés, la commercialisation et le commerce des bois tropicaux et produits dérivés. Parmi les objectifs de l'AIBT pertinents à ce domaine thématique figure l'objectif (b) *Offrir un cadre pour des consultations afin de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois* ; l'objectif (d) *Renforcer les capacités des membres de mettre en œuvre des stratégies visant à ce que les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durables* ; l'objectif (e) *Améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts* ; l'objectif (h) *Améliorer l'information commerciale et économique et encourager l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances, notamment par le rassemblement, la compilation et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées* ; et l'objectif (k) *Améliorer la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés qui proviennent de sources faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation légale et qui sont commercialisées de manière licite, notamment en sensibilisant les consommateurs.*

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a financé plusieurs projets et activités liés au développement des marchés, à la commercialisation des produits et au commerce des bois tropicaux et produits dérivés. Ces projets ont été principalement destinés à améliorer la transparence du marché et à renforcer la capacité des systèmes d'information de marché, commercialisation des produits et développement des échanges.

Il est prévu que le programme thématique OIBT récemment lancé sur la transparence du commerce et des marchés apporte un soutien accru à ce secteur qui occupe une place essentielle dans le travail de l'Organisation.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Les exigences du marché pour le bois et les produits ligneux sont en constante évolution sous l'effet de la conjoncture économique, des modifications réglementaires applicables au commerce et l'attention croissante que suscitent les aspects environnementaux s'attachant aux produits ligneux tropicaux. Cela réclame une veille intensive sur les nouveaux développements et de connaître toutes les répercussions que ne peuvent manquer d'avoir ces modifications pour les producteurs de bois tropicaux. Sans aide, les pays producteurs de bois tropicaux continuent de se heurter à des difficultés à proposer leurs produits aux marchés d'importation.
- La complexité des démarches qu'impose l'importation et l'exportation dans les pays développés et les pays en développement, le manque de clarté des règlements sanitaires et phytosanitaires et autres règlements, et les coûts de transaction élevés versés aux intermédiaires commerciaux sont d'autres obstacles au développement du commerce.
- Une connaissance adéquate des créneaux de marché est indispensable aux décisions d'investissement et à l'élaboration de politiques dans ce domaine, mais cette connaissance est souvent insuffisante. Des risques élevés doivent être pris en raison du manque d'informations détaillées sur le marché.

- Les informations sur la structure de la filière de valorisation des produits ligneux et des bois tropicaux ne suffisent pas, ce qui limite la planification stratégique de l'intégration verticale au niveau de l'entreprise et l'élaboration de politiques publique à l'échelon national.
- De nombreuses études de marché réalisées sont trop génériques pour être utiles au développement de la commercialisation à l'échelle de l'entreprise.
- Les petites et moyennes entreprises ont un accès limité à l'information disponible sur le marché, ce qui restreint leurs possibilités de pénétrer dans de nouveaux secteurs d'activité.
- Peu nombreuses sont les entreprises qui, dans l'industrie du bois disposent de systèmes adéquats d'information sur les marchés. En général, la capacité d'analyser les informations disponibles ayant trait aux marchés est également limitée.
- La connaissance des marchés nationaux et régionaux est souvent limitée dans le secteur du bois a traditionnellement s'intéresse avant tout aux grands marchés d'importation. Cela s'est traduit par des pertes de bénéfice importantes.
- Le commerce des bois tropicaux est fortement concentré sur un nombre relativement réduit de grandes essences de bois marchand. La diversification contribuerait à la rentabilité économique de la gestion et l'exploitation des forêts, mais elle a été entravée par le manque d'information sur les marchés et de faibles capacités de marketing qui n'ont pas permis d'introduire de nouveaux produits sur le marché. En particulier, les utilisations finales et les caractéristiques commerciales des différentes essences, notamment les essences les moins utilisées (LUS) et les essences de plantation, sont mal connues.
- Les efforts de développement du commerce ont souvent été très utiles mais il faut un travail actif suivi par les entreprises participantes, qui a souvent fait défaut.
- Dans les pays producteurs, les cadres juridiques et politiques sont souvent inadaptées aux coutumes bureaucratiques et aux procédures d'inspection et aux coûts des transaction élevés, comme à la concussion, ainsi que la fiscalité inappropriée et des mécanismes d'incitation inadéquate. Il est nécessaire de prendre des mesures de facilitation du commerce pour résoudre ces problèmes.
- L'intérêt et l'engagement des entreprises à participer à des projets visant à renforcer la capacité de commercialisation a souvent été limitée en raison d'un manque de compréhension des avantages potentiels, les entreprises pilotes ne s'étant pas montrée désireuses de partager les nouvelles connaissances sur les marchés qui ont été créés.
- Les organismes du secteur privé que sont les interprofessionnelles et les syndicats de la profession sont trop faibles dans les pays producteurs de bois tropicaux pour pouvoir jouer un rôle actif dans le développement des échanges commerciaux.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

- Les incitations à promouvoir le commerce extérieur ont constitué un facteur décisif de l'expansion de l'industrie du bois dans plusieurs pays.
- Les mesures réglementaires visant à limiter les exportations de grumes et de produits de première transformation ont tendance à fausser les marchés locaux, mais peuvent constituer une étape transitoire dans le développement du commerce des autres produits transformés.
- Toute amélioration des informations sur le marché devrait reposer sur la systématisation des informations plutôt que sur des études spécialisées. La surveillance continue de l'évolution du marché est nécessaire. D'autre part des études spécialisées sont souvent nécessaires pour relancer la commercialisation de nouveaux produits ou nouveaux marchés.
- Des projections fiables de la demande et de l'offre rendent difficile la planification au niveau des entreprises et au niveau national, conduisant à prendre des risques inutiles qui peuvent être importants à la fois pour le gouvernement et pour les entreprises.
- Selon la situation, les études de marché sont nécessaires pour couvrir un large champ d'élaboration et d'évaluation des orientations et doivent être suffisamment précises pour répondre aux besoins d'information des entreprises.

- Des études de marché sont également nécessaires sur la bioénergie, à savoir notamment le bois de feu et le charbon de bois lorsque des marchés sont développés pour ces produits.
- Les informations portant sur les possibilités commerciales des essences moins exploitées (LUS) doivent être complétées par des inventaires établissant l'offre potentielle et des études techniques sur les transformations industrielles de ces essences. Des études sur leur promotion commerciale ne sont possibles que par la suite.
- L'élaboration de normes pour le bois et les produits dérivés et de contrôle de la qualité associée peut contribuer à améliorer la compétitivité.
- Le soutien à l'élaboration de stratégies de marketing et le renforcement des compétences en marketing peuvent être piloté avec quelques entreprises, mais des mécanismes sont nécessaires pour partager les connaissances et l'expérience générale.
- L'appui à l'amélioration de l'information de marché et du marketing peut souvent être utilement assuré par la profession et les organismes qui la représentent.

4. BONNES PRATIQUES

- L'identification et l'évaluation correcte des mesures facultatives de réglementation du commerce d'exportation (interdictions d'exportation de grumes, taxes et quotas d'exportation, etc.) sont nécessaires pour la conception de mesures politiques visant développement des exportations des produits de transformation secondaire.
- Des études spéciales peuvent identifier les obstacles au commerce dans les pays exportateurs comme dans les pays importateurs et proposer des mesures visant à éliminer ou réduire les barrières commerciales.
- La clarification des besoins d'information est importante pour une bonne conception des études de marché et des systèmes d'information sur le marché.
- La mise à jour continue des informations sur le marché et des ressources est nécessaire en raison de l'évolution de la demande et des conditions de l'offre.
- Le développement de systèmes d'information sur les marchés et les capacités de commercialisation nécessite des efforts ciblés spécifiques, y compris des efforts de formation.
- Les démarches prévoyant le recours à une entreprise pilote dans l'amélioration de l'information du marché et la capacité de commercialisation peuvent être utiles, mais les conflits d'intérêts possibles entre les entreprises concurrentes doivent être traités.
- Les projets de développement du commerce doivent inclure des dispositions relatives à des activités complémentaires de la part des entreprises participantes afin de garantir leurs retombées.
- Les agences d'exécution du secteur privé doivent avoir une capacité de gestion adéquate pour la mise en œuvre du projet.
- Une promotion commerciale efficace peut être assurée par l'organisation de tables rondes bien entre acheteurs et fournisseurs dans le pays d'origine avec une participation suffisante des deux côtés.
- La diffusion effective auprès des bénéficiaires potentiels est essentielle à l'investissement dans l'amélioration de l'information sur le marché. Des mesures spéciales peuvent être nécessaires pour convertir les données en informations utiles pour les petites et moyennes entreprises.
- Le développement des réseaux commerciaux et de commercialisation est utile pour pérenniser les résultats des projets de promotion commerciale.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 109/90 Rev.4 (I)	APPUI À LA MODERNISATION, LA RESTRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS DE CÔTE D'IVOIRE
PD 24/95 Rev.1 (I)	IDENTIFICATION, PROPRIÉTÉS ET UTILISATIONS DES BOIS TROPICAUX IMPORTÉS EN CHINE D'AMÉRIQUE LATINE
PD 7/94 Rev.3 (M,I)	INFORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DES BOIS TROPICAUX
PD 15/96 Rev.2 (M,I)	RÉCOLTE, COMMERCIALISATION ET UTILISATION DE PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS AUX PHILIPPINES
PD 51/00 Rev.2 (I,M)	AMÉLIORATION DE L'EXPLOITATION ET DE LA COMMERCIALISATION DU BOIS D'HÉVÉA EN THAÏLANDE
PD 146/02 Rev.1 (I)	PROMOTION DE L'EXPLOITATION DURABLE DU BAMBOU PAR LA PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE
PD 167/91 Rev.1 (M)	DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DU SECTEUR FORESTIER BRÉSILIEN
PD 35/94 Rev.4 (M,I)	ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE CHAMBRE SYNDICALE POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU BOIS
PD 25/96 Rev.2 (M)	CONSOMMATION ET DEMANDE CHINOISES DE PRODUITS FORESTIERS SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES PRODUITS FORESTIERS TROPICAUX À L'HORIZON 2010
PD 013/96 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT POLYVALENT DE LA FORÊT NATIONALE DU MACAU_ EN FONCTION DES ZONES DE RÉCOLTE DE LATEX D'HÉVÉA - PHASE I: ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR EN VUE DE L'ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS
PD 17/92 Rev.4 (I)	DIFFUSION ET COMMERCIALISATION DE TECHNIQUES D'UTILISATION DU BOIS DE COCOTIER

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 13

La conception et la mise en œuvre des projets

1. INTRODUCTION

La bonne conception des projets est un facteur essentiel de l'atteinte de ses objectifs et de la réalisation des impacts souhaités qui doivent être pérennisables, et d'un coût le plus bas possible. La mise en œuvre efficace impliquant des partenaires et des parties prenantes est un autre élément essentiel de bons projets. Les agences d'exécution sont à des niveaux différents en ce qui concerne leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets: certaines sont relativement expérimentées, disposant de systèmes de gestion bien établis, d'autres sont plus faibles et sont encore dans les premières phases de leur courbe d'apprentissage. Les évaluations ex-post des projets de l'OIBT ont montré que les deux présentent des possibilités d'amélioration en dehors du fait que certains problèmes particuliers doivent être résolus par une intervention de projet.

Ce document récapitule les problèmes principaux, les enseignements dégagés et quelques bonnes pratiques qui tendent à être communes aux projets de reboisement et de gestion des forêts, de l'industrie forestière et de l'information économique et informations sur le marché. Certains des commentaires, observations et conclusions peuvent sembler très spécifiques car leur somme est issue d'un large éventail de projets. Ils sont cependant repris ici en raison de l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour les projets en préparation ou en cours d'exécution.

L'objectif ultime de ce résumé est d'aider les auteurs et exécutants des projets à concevoir et à exécuter les projets OIBT à venir. Ce résumé est fondé sur l'examen de 92 rapports d'évaluation ex-post de projets mis en œuvre en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On s'est également inspiré des rapports du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des projets.

Le Manuel OIBT de formulation des projets (2007) reste le document d'orientation principal pour la façon dont les projets et propositions doivent être conçus et présentés. Ce document fournit des informations précieuses qui peuvent être utilisées à titre de référence supplémentaire, le cas échéant.

2. QUESTIONS

Conception des projets

- En dépit des améliorations apportées au fil du temps, la qualité des propositions de projets demeure une question centrale. Les propositions de qualité médiocre obligent à un processus d'approbation très étalé dans le temps, comportant plusieurs révisions. Elles sont aussi souvent porteuses de problèmes de mise en œuvre en raison d'une mauvaise planification.
- Bien que les projets OIBT soient généralement satisfaisants au regard de leur pertinence et que leur mise en œuvre a été assez efficace, les aspects appelant une certaine amélioration sont ceux des retombées du projet et de la pérennisation de ses acquis. Une attention particulière est nécessaire pour améliorer les retombées économiques, mieux traiter la question de la parité homme-femme, afin de renforcer le capital social et à l'autonomisation des populations forestières.
- Le contenu des propositions de projets peut remplir les exigences formelles de l'OIBT, mais elles manquent encore souvent de clarté s'agissant du problème à résoudre, de la manière dont les objectifs s'articulent entre eux, et de la stratégie du projet qui doit mettre en place des solutions réalisables. Cette faiblesse se retrouve souvent dans les projets de terrain sur la foresterie des collectivités et de leurs entreprises, la restauration des forêts, les plantations et les projets qui mobilisent plusieurs parties prenantes.
- Les bénéficiaires des projets ne sont pas toujours clairement identifiés. Les besoins des bénéficiaires ultimes n'ont pas toujours reçu une attention suffisante cependant que les agences d'exécution étaient présentées comme bénéficiaires principales des projets.
- La participation des intervenants est souvent insuffisante, ce qui se traduit par des faiblesses dans la conception du projet, dont les activités et les résultats ne font pas l'objet d'une appropriation suffisante, avec des retombées de projet restreinte et une pérennisation incertaine des acquis.

- Dans certains aspects relevant de la mise en œuvre sur le terrain, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités, les projets peuvent apporter une plus grande contribution en dispensant un appui de faible intensité sur une durée moyenne au lieu d'un appui intensif dispensé ponctuellement.
- Les possibilités de créer des partenariats efficaces n'ont pas toujours été prises en compte lors de la phase de planification.
- Les aspects relatifs à la parité homme-femme ne sont ni toujours suffisamment reconnus dans la conception des projets, ni par la suite au cours de leur exécution. Il s'agit d'un domaine d'importance déterminante où des améliorations sont nécessaires.
- La pérennité économique et sociale semble être les plus problématiques après l'achèvement des projets.
- Les stratégies de sortie sont généralement un point faible et mettent souvent l'accent sur la poursuite de l'intervention à travers une deuxième phase de projet enchaînant sur la première par un autre projet qui peut ne pas voir le jour.
- Les modalités d'élaboration du projet ne sont souvent ni transparentes ni suffisamment documentées.
- Il arrive qu'un projet soit conçu ou présenté dans le vide sans qu'il soit tenu compte d'autres interventions dans le même secteur ou dans le même domaine au sein du même pays et sans fournir non plus d'informations sur ces dernières.

Mise en œuvre des projets

- Les outils proactifs d'amélioration de l'exécution des projets tels que l'examen et l'évaluation à mi-parcours ont été rarement utilisés.
- Les retombées des projets restent souvent limitées en raison de l'insuffisante diffusion de leurs résultats et des enseignements dégagés, ce qui compromet la viabilité des investissements réalisés.
- Il a été difficile d'adapter les activités du projet à l'évolution des conditions sur le terrain.
- Les comités directeurs de projets ont fait porter leur travail d'examen sur l'avancement des travaux inscrits au plan de travail du projet, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas joué un rôle actif consistant à prévoir les risques et les endiguer et à lever tous autres obstacles au bon déroulement du projet.
- De fréquents retards dans l'exécution des projets admettant des causes externes et internes réduisent souvent l'efficacité de ceux-ci.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Les problèmes à résoudre n'ont pas toujours été clairement définis. Sachant que les projets sont bornés dans leur durée et leurs ressources, ils doivent porter sur des problèmes ciblés si bien que leur contribution stratégique en est demeurée incertaine. Les causes et les effets souvent ne sont pas correctement identifiés, ce qui laisse peu de chance pour que le projet résolve le problème de base.
- Les projets qui ont été étroitement ciblés sur les thèmes de fond spécifiques et qui ont obtenu des résultats concrets en usant des ressources qui leur avaient été imparties dans le cadre chronologique assigné de bonnes chances d'aboutir. Ces projets sont souvent à vocation technique et peuvent produire les impacts ciblés et vérifiables.
- Les projets qui se sont attachés à des problèmes dans lesquels une stratégie de projet étroitement définie n'a pas été jugée adéquate se sont rapidement chargés de complexités. Les interventions simultanées dans plusieurs secteurs géographiques ont tendance à augmenter les risques et d'autres problèmes de mise en œuvre. Dans ces situations la conception du projet doit être particulièrement rigoureuse et effectuée à partir d'informations adéquates et au terme d'une concertation des intervenants.
- L'objectif de développement auquel le projet doit contribuer est souvent défini à un tel niveau de généralité (par exemple, le développement durable ou la gestion durable des forêts) que l'évaluation du degré auquel le projet va contribuer à sa réalisation n'est pas possible.

- Il arrive souvent que les modalités d'élaboration du projet ne soient pas transparentes ni suffisamment documentées. Il peut être difficile de savoir si l'auteur de la promotion était un organisme externe, un groupe d'intervenants qui connaît des problèmes spécifiques, ou d'autres bénéficiaires directs ciblés par la proposition de projet.
- Les éléments qui déterminent la valeur stratégique d'un projet ne sont pas toujours explicitement abordés dans la proposition. Cela a nui à leur mise en œuvre efficace et a affaibli les projets en les privant de contribuer efficacement à leurs objectifs respectifs.
- Des objectifs de développement pertinents, une formulation précise des objectifs spécifiques et l'utilisation d'une terminologie uniforme sont des conditions préalables importantes pour faire qu'une proposition de projet sera bien comprise et exempte d'ambiguïtés.
- L'utilisation d'une grille de cadre logique facilite l'élaboration des projets et contribue à leur cohérence et à leur transparence, cependant la MCL n'apporte aucune garantie de cohérence entre activités, résultats et objectifs escomptés.
- La grille du cadre logique semble être considérée davantage comme exigence formelle à toute propositions de projets que comme un outil utile devant assurer la cohérence dans l'élaboration conceptuelle du projet entre objectifs, résultats, produits, activités et apports. Cette grille a parfois été interprétée comme un carcan sans reconnaître la flexibilité qui est nécessaire pour la réussite du projet dans des conditions changeantes.
- La concertation des parties prenantes est nécessaire pour la conception des projets, mais elle est souvent comprise comme exigence formelle et se trouve appliquée de manière verticale descendante. Le but n'est pas seulement de fournir des apports à la conception des projets mais aussi de commencer à construire une appropriation du projet entre les parties prenantes dès la phase de formulation. En particulier, les projets axés sur l'offre (par exemple, le renforcement des institutions et des projets axés sur les sciences) ont tendance à négliger l'importance d'une participation authentique des parties prenantes à la formulation du projet.
- L'identification adéquate des bénéficiaires et de leurs besoins dans les projets régionaux et internationaux de haut niveau peut faire défaut, en particulier lorsqu'elle repose sur des informations ou perceptions de seconde main sur les parties prenantes. La conception des projets qui en résulte tend à manquer de pertinence à pour la situation du pays, à n'avoir que des effets limités et à être de pérennité incertaine
- Les conceptions de projets n'ont pas toujours tenu compte d'autres interventions dans le même secteur ou thème au sein du même pays ni de la nécessité d'un renforcement de liens efficaces dans le partage des enseignements dégagés et des informations produites.

Mise en œuvre des projets

- Des incohérences dans l'utilisation de la terminologie des concepts et des termes clés peuvent conduire à des problèmes de mise en œuvre du projet.
- L'obtention de la participation des populations riveraines a permis la diffusion de l'importance des forêts pour ces populations et a renforcé leur engagement en faveur de la GDF.
- Un projet sera d'autant plus efficace qu'il bénéficiera de la mobilisation de plusieurs partenaires dans sa mise en œuvre, mais cela peut accroître sa complexité et causer peut être un manque de clarté dans les attributions de chacune et l'allocation des ressources. Les attentes des partenaires à la phase de conception ne correspondent pas toujours à la réalité de la phase de mise en œuvre.
- Dans les projets de terrain, le choix de la station forestière souvent n'est pas optimale s'agissant sa facilité d'accès, de l'unité d'espace entre gestion durable des forêts et activités génératrices de revenus, et au regard de l'utilisation des stations du projet à des fins de démonstration et de diffusion.
- Le caractère limité des réalisations en matière de développement communautaire s'explique souvent par le défaut d'identification de projet détaillée préalable avec les bénéficiaires et par le défaut d'évaluation des capacités et des besoins des institutions dans la mise en œuvre de ces activités.
- La mise en œuvre des projets et leur efficacité sont favorisées par une association d'agences et d'organismes d'exécution dont les compétences recouvrent la formulation des politiques nationales ou régionales et leur mise en œuvre, la recherche et la science, et leurs applications sur le terrain

- Le développement et l'entretien des partenariats est un excellent concept pour construire la collaboration entre les intervenants en vue de l'instauration de la gestion durable des forêts. Les partenariats opérationnels ont tendance à prendre du temps pour se mettre en place qui a souvent créé la nécessité d'un processus par étapes. La transparence et la communication efficace entre les partenaires dans un projet constituent un élément clé d'une exécution sans encombres et atténuent les frictions inutiles. Une ONG est souvent un partenaire nécessaire pour ajouter à la crédibilité internationale du projet, ainsi que pour son apport de savoir-faire techniques spécialisés.
- En raison de l'évolution des conditions d'exploitation et de l'expérience accumulée au cours de la mise en œuvre, la stratégie du projet adopté peut devoir être modifiée à la demande des bénéficiaires cibles. Cela peut être déterminant pour l'efficacité et les retombées du projet. Toute modification d'ordre stratégique devrait être accompagnée d'ajustements correspondant dans le cadre logique.
- De nombreux projets n'ont pas développé ni mis en œuvre de stratégie de communication, ce qui limite gravement leurs retombées.
- Les rotations du personnel des projets représentent un risque important pour la mise en œuvre et doivent être minimisées.
- Une dépendance excessive à l'utilisation de consultants externes porte préjudice aux suites à donner à leurs recommandations, ce qui peut nuire à la pérennisation du projet.
- Les projets d'une durée de plus de 3 à 4 ans peuvent bénéficier d'une approche progressive (scission en deux ou plusieurs phases, devant être soumises séparément à l'approbation et au financement). Toute démarche progressive tend à minimiser les risques, à produire un cumul progressif des connaissances et des capacités, tout en permettant les ajustements nécessaires à la proposition et à son budget pour chaque phase complémentaire.
- Une stratégie de sortie est indispensable pour assurer la viabilité des acquis du projet, mais les options possibles n'ont pas toujours été pensées avant l'achèvement des activités.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Les forêts naturelles constituent une ressource importante pour les générations actuelles et futures, en particulier lorsqu'elles sont bien gérées et pérennisées. L'exploitation des massifs forestiers doit être guidée par des objectifs à long terme articulés sur une planification rigoureuse de l'exploitation des sols. Les méthodes adoptées doivent être respectueuses de l'environnement, économiquement viables et socialement acceptables.
- Dans le cadre de l'élaboration des projets, des études préliminaires peuvent aider à identifier les acteurs, leurs attentes s'assurer de leur volonté de participer ; elles peuvent aussi expliciter les enjeux du projet et les droits et devoirs de chacun.
- S'agissant des projets qui visent à résoudre des problèmes par des interventions simultanées dans plusieurs domaines, la conception des projets a besoin d'informations contextuelles adéquates et d'une concertation des intervenants. Des avant-projets ou études préliminaires sont souvent nécessaires.
- La conception de projets complexes nécessite souvent un renforcement institutionnel devant permettre leur pérennisation. Des objectifs étroitement et clairement définis, et réalistes, sont utiles dans de telles situations.
- La conception des projets de l'OIBT peut bénéficier des enseignements à valeur dégagés de l'exécution de projets précédents ; faire la démonstration de cela renforce la proposition.
- L'intégration et l'unité spatiale des activités et des produits avec ceux d'autres projets pertinents renforcent les propositions de projet.
- L'exposé des modalités de conception et de mise en œuvre à tout à gagner à préciser la participation des acteurs et le degré auquel eux-mêmes situent leur appropriation du projet.
- Les projets complexes exigent souvent une analyse adéquate de la structure institutionnelle de l'agence d'exécution.

- Il est possible de scinder le projet en phases successives lorsque cela est jugé nécessaire. Pour les projets par étapes, il devrait y avoir une fin clairement articulée de chaque phase où intervient une évaluation avant d'entamer une nouvelle phase.
- Des critères de surveillance pertinents peuvent être tirés de la grille du cadre logique en assurant la cohérence entre les objectifs fixés et les réalisations et les résultats attendus.
- Le but de la grille du cadre logique est non seulement d'assurer la cohérence de la conception du projet, mais aussi de servir d'outil de planification interactif.
- Toute bonne conception de projet se fonde sur le plein engagement et la participation active de ses acteurs qui doivent jouer un rôle indispensable pendant les phases ultérieures de l'exécution, voire après l'achèvement du projet.
- Des estimations de coûts réalistes des installations et des activités et du temps nécessaire pour obtenir les produits attendus du projet contribuent à sa bonne conception.
- Des stratégies de sortie réalistes sont déjà nécessaires au stade de la planification, mais elles sont souvent révisés ultérieurement alors que s'accumule l'expérience de la mise en œuvre.

Mise en œuvre des projets

- Les ateliers et rencontres de lancement de projets, recueillant la participation de toutes les parties prenantes, sont un bon outil d'entame de la mise en œuvre.
- La sélection des stations de projet de terrain à l'aune de leur représentativité et de leur facilité d'accès aide à la généralisation des résultats et à une mise en démonstration efficace.
- La réussite des partenariats passe par une définition précise des rôles et attribution de chacun avant de s'engager dans la mise en œuvre du projet, y compris les prises de responsabilité et les avantages escomptés.
- La mise en place préalable d'un mécanisme de résolution des conflits est une bonne pratique pour prévenir et gérer les différends. La possibilité d'organiser des réunions de projet extraordinaire est utile lorsque des problèmes surgissent.
- Les études techniques, les manuels et enseignements dégagés doivent faire l'objet d'une diffusion efficace tant en interne au sein de l'agence d'exécution qu'en externe pour les organismes d'État concernées, le secteur privé, les collectivités forestières et les ONG. Ces informations sont également utiles aux établissements d'enseignement et de formation.
- La diffusion d'informations clés des résultats du projet par les journaux, articles de revue et médias électroniques et sociaux peut être très efficace pour sensibiliser l'opinion et élargir les retombées du projet. Une stratégie spécifique de diffusion des informations aux utilisateurs potentiels peut assurer le partage systématique des connaissances.
- Les moyens de communication modernes sont utiles pour maintenir les partenaires régulièrement informés de l'avancement du projet. Surmonter les obstacles linguistiques éventuels appelle une attention régulière.
- La compétence des coordonnateurs et dirigeants de projet, celle des consultants et experts nationaux sont importantes. Leur mandats et cahiers des charges des contrats doivent être précis s'agissant des produits attendus et les résultats requis, de la durée des prestations et les délais de livraison des acquis et produits.
- La stratégie du projet doit être modifiée rapidement si interviennent des changements importants dans les conditions de fonctionnement. Les modifications correspondantes doivent être introduites dans la grille du cadre logique.
- Les comités directeurs des projets (CDP) sont avant tout organes de décision servant aussi de plateforme d'information. Les CDP doivent en continu évaluer la pertinence de la stratégie du projet et apporter toutes corrections de trajectoire nécessaires, et participer activement à l'élimination des contraintes à la mise en œuvre du projet.
- La présence des bailleurs de fonds aux réunions du CDP contribue à une bonne communication, non seulement sur la mise en œuvre du projet mais aussi pour le partage des enseignements qui pourront en être tirés. Leur participation peut également faire que ces enseignements soient communiqués aux niveaux politiques, y compris à l'OIBT elle-même.

- En plus des audits réguliers, des évaluations financières occasionnelles plus complètes facilitent la mise en œuvre, en justifiant notamment certains postes budgétaires, en améliorant la précision des prévisions budgétaires, et en favorisant une forte responsabilisation.
- La constitution d'équipes dirigeantes du projet compétentes en début du projet permet une mise en œuvre en douceur. Les rotations du personnel d'encadrement doivent être réduites au minimum, cependant que les autres catégories de personnel peuvent être en rotation afin de mieux leur faire tenir leur rôle dans la diffusion des connaissances et des enseignements dégagés du projet.
- L'affectation rapide d'agents du secteur public à un projet peut faire en sorte que le projet connaisse un démarrage en douceur.
- Afin d'atténuer les risques liés à la rotation du personnel cadre du projet, les connaissances produites par le projet doivent être correctement documentées, les principaux documents déposés en lieu sûr, et d'autres renseignements sur la mise en œuvre du projet transférés en toute sécurité dans le cas où intervient une mutation du personnel responsable.
- Les missions de consultants dans la mise en œuvre des activités du projet ne devrait pas avoir lieu au détriment du renforcement des capacités institutionnelles.
- Un examen à mi-parcours est nécessaire chaque fois que la mise en œuvre du projet montre des signes évidents de faiblesse.
- Le suivi et l'évaluation du projet font partie intégrante des activités du projet. Les indicateurs d'impact sont nécessaires pour atteindre les objectifs et les indicateurs de résultat pour les produits. Les moyens de vérification doivent être clairement identifiés. La consignation des activités et des résultats du projet doivent tenir compte des besoins d'information, de suivi et d'évaluation.
- La stratégie de sortie prévue peut être ajustée pour répondre aux changements dans l'environnement du projet et l'évolution de la situation post-projet envisagée.